

Babet l'empoisonneuse... ou l'empoisonnée

G. Lenotre

LU AVEC LIREGRATUITEMENT.COM

Livre libre de droits, lisible gratuitement en ligne et en quinze minutes par jour.

1

Un personnage de marque passant, un jour de l'été de 1764, par Avesnes, s'arrêta à l'auberge de la Poste que tenait un certain Leverd, médiocre hôtelier, mais père de famille ordonné et pratique : il avait, en effet, douze ou treize enfants dont il employait les aînés comme domestiques. Le voyageur soupa chez Leverd et partit le soir même : c'était le comte de Normont, ancien officier du roi, chevalier de Saint-Louis, bien en cour et possesseur de grandes terres dans le Hainaut français.

On le revit à Avesnes une semaine plus tard, et il descendit de nouveau à la Poste. Non point que le régime de la maison eût de quoi satisfaire un grand seigneur de sa sorte ; mais il avait remarqué l'une des filles de l'aubergiste, jolie personne de seize à dix-sept ans dont la fraîche figure lui plaisait. À cette seconde visite, il s'avisa que la fillette, chargée des grosses besognes, malgré son jeune âge, paraissait profondément mélancolique et s'acquittait de son labeur avec une sorte de résignation humiliée et des airs de princesse déchue. Le gentilhomme, intrigué, attira l'enfant dans sa chambre et la questionna paternellement. Elle ne lui répondit d'abord que par des sanglots ; mais il s'ingénia avec tant de bonté à la rassurer que Françoise, — tel était le prénom de la servante, — prit confiance et lui conta la cause de sa tristesse : élevée dans un couvent, grâce à la générosité d'une marraine charitable, elle en avait été retirée brutalement par son père qui voulait faire d'elle une fille de chambre ; elle ne pouvait s'habituer à son nouvel état et regrettait l'élégante et douce quiétude du cloître. Les gens parmi lesquels elle vivait étaient vulgaires et rudes ; ses frères la traitaient mal ; ses parents exigeaient d'elle des travaux répugnants et la contraignaient au service des voyageurs, ce qui exposait la pauvre fille aux grossièretés, pis encore, aux amabilités de passants dénués de scrupules. Bref, elle prenait la vie en dégoût et s'épouvantait de l'avenir.

Le comte de Normont, plus intéressé peut-être par la beauté de Françoise que par son récit, la consola de son mieux, promit qu'il s'occuperait d'elle, à la condition qu'elle ne dirait mot à personne de ses bonnes intentions. Françoise jura le secret ; sur quoi le gentilhomme s'engagea à revenir bientôt pour la tirer de sa misérable situation. Il reparut, en effet, au bout de quelques jours et fit part à la jeune fille de la détermination qu'il avait prise : il allait l'emmener dans un de ses châteaux et lui confierait la conduite de son ménage : veuf, à quarante-cinq ans, avec trois jeunes enfants, absorbé par ses relations mondaines et la gestion de sa grande fortune terrienne, il avait besoin d'une personne sûre à laquelle il remettrait la direction de son intérieur ; la petite Leverd serait à la fois son majordome, sa dame de compagnie, et la gouvernante de ses fils. En retour, il pourvoirait à tous ses besoins et lui assurerait dans l'avenir un sort convenable. La proposition était séduisante ; pourtant Françoise hésita ; son instinct l'avertissait confusément d'un danger soupçonné mais inaperçu. Normont insista ; ses arguments furent si convaincants, il paraissait si bon, si compatissant, si délicat, si réservé qu'il triompha sans difficulté des vagues appréhensions de l'innocente : elle consentit à partir avec lui. On négligea, bien entendu, de solliciter le consentement, — peu probable, — de l'aubergiste. Le comte de Normont enleva sa conquête et Leverd ne s'avisa de la disparition de sa fille que lorsqu'il n'était plus temps de parer à son escapade. Connaissant la vie, d'ailleurs, il ne s'illusionna pas sur les sentiments du ravisseur et considéra Françoise comme à jamais perdue. Celle-ci ne tarda pas également à être fixée sur le genre d'affection qu'éprouvait pour elle, son sauveur ; il se révéla beaucoup plus galant que paternel, et quand elle comprit l'étendue de sa faute, cette faute était irréparable.

Par bonheur, le comte de Normont n'était pas seulement un entreprenant débauché ; soit que, malgré son demi-siècle d'âge, il gardât un cœur de jeune page et les tendresses fougueuses de sa vingtième année, soit que Françoise, de son côté, ne fût pas une Agnès mais une personne de grand sens et d'expérience hâtive, le ménage du gentilhomme et de sa compagne d'aventure prit bientôt les allures d'une union sérieuse et solide. Lui s'attachait chaque jour de plus en plus ; elle gagnait, chaque jour aussi, en autorité et en influence. Le caprice de Normont se transformait en admiration pour cette enfant de dix-sept ans, si pudique, si laborieuse, si complètement dévouée et reconnaissante. Elle devinait ses désirs, dirigeait les domestiques, s'occupait avec une sollicitude toujours en éveil des enfants du comte dont l'aîné, Charles, avait à peine six ans. Les soins du ménage, le maintien d'une épargne rigide, d'une bienséante décence, remplissaient tout le temps de Françoise, si bien que Normont lui remit toute l'administration de sa fortune. Nul, dans la noble société où il fréquentait, n'ignorait sa situation irrégulière ; on s'était d'abord étonné qu'il eût osé installer chez lui, près de ses enfants, « une fille d'auberge, une souillon » ; mais il l'imposa à toutes ses relations ; pour mieux dire, elle s'imposa elle-même par une conduite si unie et si prudente, qu'elle s'attira l'estime, l'affection, voire la déférence de tous. Sur le désir de Normont elle avait renoncé au nom de son père pour en adopter l'anagramme : on l'appelait madame Dervel.

Plusieurs années se passèrent, affermissant sa situation : son désintéressement, son entente en affaires, le talent qu'elle avait d'accorder une sage économie avec la noblesse et la dignité de la représentation, augmentèrent le patrimoine remis entre ses mains. Normont voyait s'accroître ses biens sans réduction de son train de maison. Il voulut récompenser celle à qui il était redevable de tant et de si divers bonheurs ; une donation importante assurerait l'avenir de Françoise et proclamerait la reconnaissance de la noble famille dont elle relevait l'ancien lustre. Aux premiers mots qu'il lui toucha de cette gratification, elle refusa net : « elle regrettait, dit-elle, la faute qu'elle avait commise, mais le souvenir lui en deviendrait insupportable si quelqu'un pouvait supposer qu'elle y trouvait un avantage pécuniaire ; cette faute même lui dictait la conduite qu'elle s'était juré de tenir ; elle redoutait la flétrissure de passer, aux yeux de tous ceux dont elle possédait l'estime, pour une intrigante, artificieuse et rapace, qui aurait joué la comédie de l'honnêteté et de l'attachement. » Très ému de ces beaux sentiments, le comte de Normont offrit à Françoise le mariage ; il la jugeait digne de porter son nom et il était prêt à la donner pour mère à ses enfants. Cette fois, elle le réprimanda vertement : « S'oublierait-il, lui, l'un des premiers gentilshommes, et des mieux alliés de la province, jusqu'à épouser la fille d'un aubergiste ? L'intérêt de ses enfants lui interdisait cette mésalliance : outre l'inconvénient de diminuer leur patrimoine par son union avec une femme sans bien qu'il serait tenu de doter, ne voyait-il pas que Françoise Leverd n'était pas faite pour devenir la mère des fils du comte de Normont ? Il fallait être sans reproche pour assurer cette belle tâche. » Vainement l'amoureux gentilhomme protesta-t-il que Françoise Leverd n'existait plus : Madame Dervel l'avait remplacée et possédait tous les droits à partager le nom de l'homme auquel elle s'était constamment sacrifiée « et dont elle embellissait la vie par les plus tendres soins et par une affection pure de tout méprisable mobile ». Elle déclara obstinément qu'elle voulait être sans ambition et ne jugeait point, du reste, que Normont dût infliger le joug d'une belle-mère à ses fils. Charles, l'aîné, grandissait sous sa surveillance ; elle s'était particulièrement consacrée à cet enfant très sensitif et impressionnable ; elle se flattait de faire de lui un bon gentilhomme.

Pour le coup, le comte de Normont, peu accoutumé à tant d'abnégation et de délicatesse, ne put se tenir de rapporter à ses familiers le discours de madame Dervel. Le bruit se répandit de ce trait sublime et le respect qu'inspirait Françoise s'en augmenta grandement. Les personnes les mieux ti-

trées du Hainaut, les plus formalistes même, recherchaient sa société et sollicitaient ses conseils ; nul ne s'étonnait de la voir, en maîtresse de maison, recevoir, au château de Dourlers, les Sainte-Aldegonde, les Nédonchel, la présidente de Meslay, madame de la Bourdonnais, et aussi le lieutenant général commandant pour le roi la province, ainsi que les plus austères magistrats du Parlement. Madame Dervel tenait son rôle avec autant de réserve, que d'aisance et de distinction ; les charmes de sa figure et de sa conversation, sa parfaite habitude du monde, la réputation de ses hautes vertus, permettaient à tous d'oublier la façon dont elle avait été introduite dans ce milieu aristocratique, et les plus pimbêches douairières ne tarissaient pas d'éloges sur son désintéressement et l'élévation de ses sentiments.

Elle fut même réputée héroïque quand Charles de Normont, l'aîné de ses pupilles, ayant contracté la petite vérole, elle s'enferma dans la chambre du malade pour y rester à demeure durant cinquante-six jours et tout autant de nuits ; sans souci de la contagion qui pouvait ravager sa beauté, elle sauva l'enfant dont l'éruption fut si violente, qu'il perdit un œil et resta grêlé pour la vie. M. de Normont, atteint à son tour d'une pneumonie très grave, dut, lui aussi, la guérison aux soins assidus de sa compagne, et l'on citait d'elle cent faits également méritoires dont bénéficiait son renom d'exemplaire dévouement. Durant vingt-quatre ans, son affectueuse vigilance ne se relâcha pas un instant, vingt-quatre ans au cours desquels Normont, riche de cent vingt mille livres de revenu, dont une partie était due à l'habile gestion de son amie, ne put faire accepter à celle-ci qu'une somme de cent mille livres une fois payée et six mille livres de rente viagère sur le Trésor royal. Encore ne céda-t-elle qu'à des instances, longtemps réitérées, avant de consentir à accepter cette modique part de la fortune dont elle avait l'entière et libre disposition.

Au printemps de 1788, le comte de Normont tomba malade dans sa terre de Dourlers, aux environs d'Avesnes. Sentant sa fin prochaine, il appela Charles, son fils aîné et madame Dervel : « Mon fils, dit-il, voilà votre belle-mère ; vous le savez, elle l'est devant Dieu. Mon amie, voici votre fils ; il l'est par l'affection. Ne vous quittez jamais. » Il mourut après avoir reçu la promesse que sa volonté suprême serait obéie.

*
* *

Charles de Normont comptait, à cette époque, trente ans. Il n'avait pas connu sa mère ; dès son enfance il s'était accoutumé à regarder comme telle celle qui, sans en avoir accepté le titre, lui avait prodigué les soins et les caresses. Après ses études, après quelques années passées, en qualité d'officier au service du roi, il était revenu habiter chez son père et, bien que déjà homme fait, il gardait envers son éducatrice une docilité et une soumission filiales. Il était, d'ailleurs, assez indolent, très empressé pourtant auprès du « beau sexe » et d'une générosité poussée jusqu'au gaspillage et à l'imprévoyance. Aussi madame Dervel, bien qu'elle n'eût que douze ans de plus que lui, le chapitrait-elle incessamment sur les dangers des aventures galantes et sur les abus d'une trop grande libéralité. Néanmoins, après la mort du comte de Normont, elle s'empressa de remettre à Charles qui, en qualité d'aîné, héritait de la fortune paternelle, le portefeuille et toutes les valeurs, pour la plupart au porteur, dont elle était la dépositaire, — au total, plus de cinq cent mille livres. Le défunt comte ne la nommait pas dans son testament et l'on sut que c'est à la prière de son amie qu'il ne lui laissait aucun legs. Elle se jugeait trop riche déjà de ses cent mille livres de capital et de sa rente de six mille livres ; au reste, économe par nature et n'ayant nulle occasion de dépenser, elle employait ses revenus en acquisitions de terres dont elle se réservait l'usufruit et dont la propriété devait revenir à la famille de Normont. Telle était, dans sa pensée, la destination assignée à ses biens. Vo-

lontairement, elle oubliait ses parents et ses frères ; les tristes souvenirs de son séjour dans la maison paternelle, ce qu'elle avait appris des siens après sa fuite de l'auberge de la Poste, ne lui inspirait pas le désir de se rapprocher d'eux. Et puis, en épargnant de son mieux, elle croyait prendre, en quelque sorte, une assurance contre les goûts de dépenses et de dissipation de son bien-aimé Charles. Les terres qu'elle achetait, dans l'intention de les lui léguer, échappaient ainsi, pour un temps du moins, aux inquiétantes prodigalités du jeune gentilhomme. C'est ainsi que, en 1791, lors de la mise en vente des biens ecclésiastiques, elle acquit, en société avec lui, l'important domaine de la Mothe, dépendant de l'opulente abbaye de Liessies, ainsi que les grands bois qui l'entouraient. Elle s'en réserva prudemment l'usufruit, s'assurant ainsi des revenus considérables qu'elle se promettait bien d'accumuler au plus grand profit de son pupille de prédilection. L'effondrement de la royauté allait bouleverser ces plans si sages et si prudents.

Quelques mois ont passé : on est en 1793. Charles de Normont, en sa qualité d'aristocrate, a été arrêté ; emmené à Laon, gardé à vue ; Françoise, retirée au château de Dourlers, met tout en œuvre pour obtenir sa liberté. Il n'est pas sans exemple que le civisme de certains sans-culottes, tout-puissants pour l'instant, succombe parfois à des tentations pécuniaires. Madame Dervel dépense sans compter, moyennant quoi le ci-devant comte Normont, mal surveillé, saute par la fenêtre de sa prison, se foule le pied, s'évade tout clopinant, pour s'expatrier au plus vite et se réfugier sur les terres d'Empire. Le voilà émigré ; ses biens sont séquestrés au profit de la Nation, mais, du moins, sa tête est à l'abri. La citoyenne Dervel, n'étant point noble, imagine qu'elle n'a rien à craindre ; pour soustraire au grand naufrage sa propre fortune, elle se résout à ne point quitter Dourlers et y rassemble tout ce qu'elle possède d'objets précieux, linge, vaisselle, argenterie, bijoux. Mais l'ouragan l'y atteint : Dourlers est à une lieue de Wattignies où, en octobre, se livre la grande bataille qui va débloquer Maubeuge et sauver la Révolution. Le village de Dourlers est pris trois fois par les Autrichiens et trois fois reconquis par les Français ; une canonnade de deux jours n'y laisse pas une maison debout ; avec ceux des habitants qui n'ont pas voulu fuir, Françoise s'est réfugiée dans une cave ; le cyclone de feu passé, elle constate qu'il ne lui reste rien et se décide à rejoindre, dans les Pays-Bas, Charles de Normont qu'elle retrouve à Gosselies dans la misère, malade, grièvement blessé des suites d'un accident de voiture.

Pourtant, on ne peut rester là ; l'élan des troupes françaises ne s'arrête pas ; irrésistiblement, elles avancent en Belgique et les émigrés qu'elles rencontrent sont, de par la loi, mis à mort sans jugement. Aussi est-ce sur les routes conduisant vers le Rhin ou vers la Hollande une débandade éperdue de malheureux se traînant sans répit, harcelés, n'ayant d'autre but que d'échapper aux vainqueurs. Charles de Normont et sa fidèle compagne ne s'arrêtèrent qu'à Aix-la-Chapelle, puis, de là, gagnèrent Hambourg. De quoi vécurent-ils ? Quel charitable asile les abrita ? On l'ignore car ils ne l'ont jamais dit : sans doute, insouciant, à son habitude, de tout ce qui n'était pas ses aises et son plaisir, Normont n'eut-il point le courage de se mettre au travail ou d'entreprendre un commerce, à l'exemple de bien d'autres compagnons d'infortune ; mais il possédait, en Brabant, une terre dont il tira peut-être quelques ressources. Sans doute aussi le dévouement de madame Dervel redoubla-t-il d'ingéniosité et de sollicitude. Jusqu'où poussa-t-elle le sacrifice ? On a quelques indices de nobles proscrites qui, pour subvenir aux besoins d'êtres chers, ne reculèrent point devant l'humiliation de se gager comme servantes ; celles qui dérogèrent jusqu'à cet abaissement ne l'ont jamais avoué et l'on est réduit aux hypothèses sur la façon dont le comte exilé et la courageuse femme qui ne le quitta point dans sa détresse parvinrent à gagner des jours moins tragiques.

La Terreur finie, ils se hasardèrent à rentrer en France ; l'un ni l'autre n'y possédaient légalement plus rien ; mais il se trouva que, soit par inadvertance, soit en raison du pseudonyme qu'elle avait adopté, Françoise n'était pas inscrite sur la liste des émigrés. Par surcroît de précautions, elle prit un troisième nom et se présenta sous celui de madame de Mellertz. C'est ainsi que, désormais, on la désignera au cours du récit qui va suivre.

Elle établit son bilan : ses six mille livres de rentes sur l'État étaient réduites au tiers ; Normont, de son côté, réussit à reconstituer un petit domaine de certaines portions de son patrimoine échappées à la confiscation. Sa terre de Brabant lui restait et il en assura, par contrat, l'usufruit à madame de Mellertz qui retrouva par cette donation, quatre mille livres de revenus. La confusion d'intérêts établie entre eux pendant les longs malheurs de l'exil les avait accoutumés à mettre en commun tout leur avoir. D'ailleurs Normont, en sa qualité d'émigré, mort civilement, était inapte à acquérir et à gérer ses biens et ce fut encore sa dévouée protectrice qui le sauva de la misère : les détenteurs de biens nationaux se montraient de composition facile ; craignant un retour de l'ancien régime, ils ne tenaient guère à des terres acquises pour quelques paquets d'assignats sans valeur et dont ils ne s'étaient jamais franchement considérés comme les légitimes propriétaires. Prenant les uns par les sentiments, les autres par l'intimidation, madame de Mellertz parvint, en quelques mois, à reconquérir une faible partie de l'ancienne fortune des Normont. Par malheur, l'État s'était emparé des grands bois de Liessies dont le revenu montait à 80.000 francs et il ne fallait pas songer à récupérer cette importante ressource. En 1799, riches, à eux deux, d'une quinzaine de mille francs de rentes, Charles de Normont et madame de Mellertz vinrent se fixer à Paris. Après quelques semaines discrètement passées à Montmartre, ils s'établirent dans un appartement loué à frais communs, mais au seul nom de la dame, et situé à l'angle du Faubourg Saint-Denis et de la rue de l'Échiquier.

Ils n'étaient pas là depuis deux mois que, certain jour, en rentrant de promenade, madame de Mellertz apprit de ses servantes qu'un visiteur avait, en son absence, demandé à la voir. Sur ce qu'on lui dit qu'elle était sortie, il n'avait point donné son nom, déclarant simplement qu'il reviendrait. À la description qu'on lui fit du personnage, madame de Mellertz resta perplexe : elle connaissait peu de monde à Paris et n'y avait formé encore que de rares relations parmi des revenants de l'ancien monde essayant timidement de reprendre pied dans la société bouleversée. Quelques jours plus tard, l'inconnu se présenta pour la seconde fois ; madame de Mellertz étant de nouveau absente, il se nomma : — « Constant Leverd », et indiqua sa profession ; il tenait une boutique d'épicerie rue du Faubourg Saint-Denis. Ce qu'entendant à son retour, madame de Mellertz pressentit un malheur : Constant était un de ses frères. Dans les premiers temps de sa liaison avec le comte de Normont, elle avait déjà reçu de lui quelques demandes de secours auxquelles elle satisfit de son mieux, par crainte d'un esclandre. Puis Constant, entré en qualité de laquais au service du comte d'Avaux et marié à une femme de chambre de la maison, ne donna plus signe de vie. Depuis vingt ans, madame de Mellertz ignorait tout de ce personnage compromettant ; mais elle conservait de lui le souvenir peu favorable d'un individu grossier et prétentieux, bel homme, à la vérité, mais rusé, sournois, comédien émérite, fort orgueilleux de sa faconde et doué, en vrai Figaro, d'un redoutable esprit d'intrigue. Voilà qu'il reparaissait, dans l'intention manifeste d'exploiter sa sœur et, la croyant encore dans l'opulence, de vivre sans doute à ses dépens.

Pour s'épargner une nouvelle visite de cet encombrant parent, madame de Mellertz préféra se rendre chez lui. Constant ne s'y trouvait pas ; elle fut reçue par madame Leverd qui la fit attendre dans une espèce de cuisine sans jour. La boutique, peu garnie, annonçait le désordre et la misère.

Quand Constant rentra, il ne reconnut pas sa sœur : on s'expliqua ; ils s'embrassèrent et, tout de suite, en phrases pompeuses et avec de grands gestes, l'épicier entama le tableau de ses vicissitudes. La Révolution l'avait ruiné. Venu à Paris où il ne parvenait pas à gagner son pain et celui de sa famille, il succombait à la peine, poussant l'économie jusqu'à porter lui-même sur son dos les denrées qu'il achetait aux marchands de gros pour fournir son petit détail. Il fut si éloquent que la bonne madame de Mellertz s'attendrit jusqu'à verser des larmes. Alors Constant fit paraître sa fille : — un éblouissement ! Dix-sept ans, des traits charmants, des yeux ensorceleurs, une stature parfaite, un teint d'une fraîcheur éclatante, telle était Élisabeth Leverd qui, malgré la modestie de sa toilette et la gaucherie de son maintien, séduisit, dès l'abord, madame de Mellertz. Celle-ci retourna chez elle, cherchant déjà en sa pensée le moyen de venir en aide à son frère, à sa belle-sœur et surtout à sa jolie nièce.

D'autres visites suivirent : Élisabeth manquait totalement d'usages, mais, en dépit de sa timidité, elle paraissait intelligente. Quant à Constant, il vanta sa propre expérience en affaires, sa compétence universelle qui lui permettait de traiter toutes sortes de transactions ; et, bien que la pénurie de son échoppe et la pauvreté de son intérieur témoignassent qu'il n'appliquait pas à son commerce les grandes aptitudes dont il se targuait, il réussit à convaincre sa sœur de la réalité de ses talents et de son ardeur au travail.

Comme elle ne renonçait pas au projet de reconstituer l'ancien domaine terrien des Normont, elle pensa qu'un pareil homme pourrait lui rendre de grands services. Pour l'essayer, elle le chargea d'abord de s'informer d'un placement avantageux pour quelques fonds dont elle disposait. Constant se mit en quête et lui conseilla d'acquérir une maison à Paris, celle occupée par M Chodron, notaire, et située rue des Fossés-Montmartre. Noirmont y mit ses économies : l'immeuble fut acheté à frais communs pour madame de Mellertz et pour lui ; mais comme il n'était pas encore rayé de la liste des émigrés et ne pouvait, par conséquent, signer aucun acte, Leverd acquit en son propre nom, paya en son nom, et signa une contre-lettre par laquelle il reconnaissait que la nue-propriété de la maison appartenait à Charles de Normont et l'usufruit à madame de Mellertz. En cas de prédécès de celle-ci, Normont hériterait de cet usufruit, mais verserait alors, en manière « d'épingles », 25.000 francs à Élisabeth Leverd, la jolie fille du propriétaire fictif.

On discerne que la combinaison de cet imbroglio nécessita de longues discussions et, par suite, de nombreuses entrevues. À vrai dire, tout se passa entre madame de Mellertz et son frère, car Charles de Normont n'aimait pas à s'occuper d'affaires et déclarait n'y rien entendre. Oisif, plus insouciant que jamais, il se laissait vivre ; l'âge mûr, — il avait à cette époque quarante-six ans, — n'atténuait pas son goût marqué pour les galantes entreprises, aiguillonné encore par la facilité des mœurs parisiennes. Les objets de ses engouements successifs étaient plus nombreux que choisis et ce défaut de sélection lui attirait parfois d'assez méchantes aventures. Pourtant, comme il était de bonne composition et qu'il obéissait ainsi qu'un enfant à celle qui s'érigeait sa tutrice, il consentit un jour à aller, pour la forme, parler d'argent avec Constant Leverd. Il y retourna le lendemain, puis encore le jour suivant. Chose singulière, que madame de Mellertz attribuait à l'admirable docilité de son pupille, Normont prit si grand goût à ces entretiens qu'ils devinrent bientôt quotidiens. Il passait maintenant tous ses après-midi dans l'étroite boutique de l'épicier ; il se plaisait à bavarder jusqu'au soir dans la cuisine obscure où la famille s'attardait après les repas ; la pauvreté du décor ne le rebutait pas ; on l'accueillait si bien ! Le père, la mère, la fille luttaient à qui lui témoignerait le plus de prévenances ; ils se relayaient pour lui exprimer admiration, dévouement, reconnaissance ; bientôt même il dut croire qu'il y avait encore quelque chose de mieux dans la gratitude

d'Élisabeth ; elle paraissait aussi heureuse qu'émue de l'assiduité du gentilhomme ; elle rougissait à son entrée, pâlissait quand il se levait pour partir et comprimait pudiquement les battements de son cœur lorsqu'il lui adressait la parole. Avec ses quarante-six ans, son visage criblé, son œil en moins et son épaule ankylosée, Charles n'était pas, à proprement parler, un Cupidon ; il fut d'autant plus sensible au naïf et tendre trouble de cette ravissante fille, qu'il était moins accoutumé à ce genre d'hommages. Il ne douta plus de l'effet foudroyant qu'il produisait, lorsque le père et la mère Leverd le prirent à part et lui confièrent leurs inquiétudes au sujet d'Élisabeth. Normont sut, par eux, que « la pauvre enfant ne songeait qu'à lui, ne parlait que de lui, était hantée par son image et qu'elle se voyait condamnée, par le hasard de l'avoir connu, au malheur de garder le célibat, faute de pouvoir rencontrer un homme qui lui fît oublier celui pour lequel elle s'était prise d'une passion si violente. À moins que s'éprît d'elle Bonaparte en personne, qui enjôlait en ce temps-là tous les Français et toutes les Françaises, l'infortunée allait dépérir, rongée par le désespoir, et succomber bientôt dans les bras de ses parents désolés qui ne tarderaient pas à la suivre dans la tombe ».

Ainsi parla l'épicier dont l'éloquence redondait en formules théâtrales. Charles de Normont ne prétendait pas à rivaliser de génie avec Bonaparte ; il était bon garçon, sans grande malice, il est vrai, mais fort appréciateur de jolies femmes. À l'idée qu'il vouait à la mort, non seulement cette charmante Élisabeth, dont il avait grande envie, mais encore l'épicier et l'épicière, frère et belle-sœur de sa bienfaitrice, il fut profondément secoué et entrevit qu'il y avait peut-être un moyen de parer à cette hécatombe.

Dès lors, il était résolu à épouser Élisabeth ; mais il ne se hâtait point de confier ce projet à madame de Mellertz, certain qu'elle ne l'approuverait point. Dans sa pusillanimité de grand enfant plus que de quadragénaire, il craignait d'être grondé. Déjà il avait promis à la jeune fille qu'elle serait sa femme et la tante de celle-ci ignorait encore qu'il eût, avec les Leverd, d'autres relations que celles nécessitées par les questions d'intérêt. Il formait des plans d'avenir où l'épicier ne se laissait pas oublier : on habiterait tous ensemble ; on achèterait une maison de campagne aux environs de Paris, et Leverd, très soucieux maintenant d'accroître la fortune de Normont, se faisait fort, confiant en son entregent, d'obtenir la radiation de son futur gendre de la liste des émigrés et de faire rendre gorge aux paysans indélicats qui s'étaient portés acquéreurs de ses biens spoliés révolutionnairement.

On en était là quand Normont et madame de Mellertz partirent pour le Nord ; ils emmenaient Leverd en qualité d'homme d'affaires. Il se chargeait de tâter les détenteurs des terres de Dourlers et de la Mothe et de les amener à la rétrocession. Dès ses premières démarches il se révéla plus menaçant que persuasif ; les bons villageois du pays d'Avesnes, apprenant la réapparition de leur ancien seigneur, étaient pris de doutes sur la légalité de leur occupation ; on éveillait facilement leurs scrupules et plus encore leurs inquiétudes. Leverd s'y appliqua et fit merveille. L'excellente madame de Mellertz souffrait un peu des ruses qu'employait son frère pour décider les hésitants, de son affectation à s'immiscer dans les affaires de Normont, de la cupidité personnelle qu'il apportait à trafiquer pour son compte et à prélever d'importantes commissions ; mais comme ces expédients réédifiaient la fortune de son bien-aimé pupille, heureuse du résultat, elle fermait les yeux sur le reste. Quant à Charles de Normont il vivait dans l'extase, s'enfermant de longues heures avec Leverd pour l'entendre célébrer les grâces, les mérites et l'innocence d'Élisabeth, panégyrique auquel l'épicier se prêtait volontiers dans la crainte que l'éloignement refroidît l'amoureux. Ainsi entretenue soigneusement, la déraisonnable passion du gentilhomme se manifestait incandescente en des lettres dont quelques-unes ont été conservées ; leur style surpasse en hyperboles celui des actes

d'adoration : — « Mon cœur, mon âme, ma vie, tout ce que je possède, ma bien-aimée, est à vous sans réserve. Je ne suis plus moi, je suis vous ; je ne pense qu'à vous ; je ne respire que par vous et pour vous ; je n'aime la vie que par vous ; je ne suis heureux que par vous ; je n'adore que vous et, comme la divinité, vous êtes partout ! Puissions-nous un jour ne faire qu'un tout ! C'est le vœu le plus ardent que forme le plus tendre et le plus sincère des amis. Mon sang vous assure de ma sincérité… » Et, en effet, les caractères de ce billet paraissent avoir été tracés avec du sang.

Un autre, — également écrit « au sang » : — « À la plus aimée de son sexe… Ne doute jamais de la durée de mon amour… C'est toi qui, la première, m'as fait connaître la véritable passion, et, je te le jure par tout ce qu'il y a de plus sacré, tu seras la dernière. Ce serment, ma tendre amie, est écrit dans le ciel ; l'honnête homme n'en fait qu'un et il le tient. Tu seras toujours ma meilleure amie, mon amante adorée, et mon épouse chérie… »

Normont, on le voit, délirait ; Leverd poursuivait ses lucratives revendications ; madame de Mellertz encaissait, pour le compte de celui qu'elle considérait comme son fils adoptif, d'importantes rentrées. À Dourlers, l'émigré fut reçu presque en triomphe et le voyage, au total, lui procura un bénéfice de plus de 150.000 francs. Il revint à Paris, tout heureux de ce regain de fortune qui lui permettait d'assurer l'aisance à sa fiancée adorée, plus tendre, elle aussi, et plus énamourée que jamais. L'heure était venue d'avouer la situation à madame de Mellertz ; Charles se prépara à cette épreuve en accumulant les arguments dont Leverd, bien probablement, lui souffla les meilleurs. Il comptait alléguer que, en épousant la nièce de sa protectrice, il payait à celle-ci une dette immense de reconnaissance ; qu'il accordait ainsi son amour avec sa gratitude envers celle qui avait élevé son enfance, partagé sa ruine et ses malheurs, adouci toutes ses tribulations ; il trouvait à cette union l'avantage de satisfaire sa passion et de ne point quitter la femme au cœur d'or que son père mourant lui avait donnée comme mère ; il fixait ainsi près de lui deux êtres auxquels il était également attaché et l'aimable Élisabeth allait, à son tour, profiter des leçons et des conseils d'une parente chérie, apprendre d'elle à vivre dans un monde dont les préjugés et les habitudes lui étaient tout à fait inconnus.

Normont débita-t-il mal sa harangue ? Se trouvait-il si petit garçon en la présence de la vieille amie de son père, qu'il ne parvint pas à formuler les motifs de sa décision ? Toujours est-il que madame de Mellertz crut d'abord à une plaisanterie. Charles ayant piteusement attesté que rien n'était plus sérieux, l'implacable matrone lui démontra que son projet était insensé et qu'il allait commettre une irréparable sottise. En premier lieu elle lui demanda en grâce de ne compter pour rien la reconnaissance qu'il disait lui devoir ; sans doute elle serait flattée d'entrer dans la noble famille qu'elle servait avec constance depuis quarante ans ; elle serait heureuse de voir l'enfant de son frère recueillir un jour le patrimoine à la conservation et au rétablissement duquel elle avait consacré tant de soins et d'années ; mais sa conscience lui interdisait d'envisager même cet honneur et cette joie ; elle en était empêchée par le respect dû à la mémoire du meilleur des hommes, par le serment qu'elle lui avait fait à son lit de mort de donner de sages conseils à son trop faible fils. Que dirait-on d'elle dans ce monde dont elle avait conquis l'estime si elle tolérait un tel mariage ? À qui persuaderait-on qu'elle n'aurait pas poussé elle-même sa nièce dans les bras du comte de Normont, afin de détourner au profit de sa famille la fortune si bien gérée en quarante ans d'hypocrisie ? Et quelles chances de bonheur dans une telle union ? Il allait, à quarante-six ans, sur le point d'atteindre l'âge du repos et des infirmités, épouser une fille de dix-huit ans, sans éducation, sans usage du monde ! Elle introduirait dans son ménage le ton grossier des petites gens, des habitudes populacières, les goûts, et, sans doute, la prétention, les ridicules et les défauts d'une fille du peuple. Que pense-

raient les gens de la bonne société en apprenant que l'un des leurs, tenant à toutes les familles distinguées de la Flandre et du Brabant, épousait la fille d'un petit épicier, jadis laquais ? Bref, madame de Mellertz s'opposait formellement au mariage et se disait décidée à rompre avec Charles si elle entendait encore parler d'un si scandaleux projet.

Le pauvre Normont sort de cette douche tout morfondu. Il ne trouve rien à répondre et va reporter le cœur gros à Leverd les réfrigérants discours qu'il vient d'essuyer. La déception de l'épicier s'épanche en invectives contre « la Mellertz ». A-t-elle donc oublié son origine pour défendre si chaudement la cause de l'aristocratique famille où son inconduite l'a insinuée ? Qu'importe qu'elle consente ou non au mariage ? Normont n'est-il pas assez grand pour se conduire lui-même ? Est-elle sa mère ou sa tutrice ? Comment cette donneuse d'avis ose-t-elle vilipender une nièce qu'elle ne connaît pas ? Mais la violence est mauvaise conseillère et Leverd préconise « le moyen doux ». Il court chez sa sœur, se jette aux pieds de madame de Mellertz, la conjure de ne point persister dans son opposition : c'est la vie de sa fille unique, c'est la félicité de Normont qui sont en jeu. Il promet que ses jours, à lui, ceux de sa femme, ceux d'Élisabeth, seront consacrés à rendre le comte Charles aussi heureux qu'il mérite de l'être, à lui témoigner à elle-même toute leur tendresse et leur reconnaissance. Normont, qui l'a suivi, fond en larmes, jure à son tour que la vie lui sera désormais impossible, soit qu'il renonce à son amour, soit que sa chère éducatrice se sépare de lui. Il la considère comme sa mère et elle va faire de son enfant d'adoption le plus malheureux des hommes…

Madame de Mellertz, attendrie, cède enfin. Elle ne donnera pas son consentement à cette mésalliance, mais elle n'y mettra pas d'obstacles. Elle se résignera à vivre avec le ménage, s'occupera d'Élisabeth et la mettra à même de figurer avec honneur dans la société où son mariage va lui donner accès. Larmes, embrassements, protestations de confiance et d'affection. Le ton changea lorsqu'on en vint à discuter les termes du contrat. Leverd réclamait une donation universelle au profit de la future épouse lors du décès de Charles de Normont. Celui-ci allait céder sur ce point ; madame de Mellertz mit son veto. L'épicier propose aussitôt l'annulation de la contre-lettre signée par lui lors de l'acquisition de la maison de la rue des Fossés-Montmartre : ce simple geste le rendrait lui propriétaire et usufruitier de cet immeuble et il le donnerait en dot à sa fille ; celle-ci échapperait de la sorte à l'humiliation de ne rien apporter à son mari qui ne perdrait pas à ce subterfuge ; seule madame de Mellertz en souffrirait puisqu'elle serait privée de son usufruit ; mais on pourrait l'en dédommager. Elle fut intraitable, ne voulant pas, disait-elle, s'associer à un mensonge. Confirmée par cette discussion sur l'imagination astucieuse de son frère, elle insista énergiquement pour que l'amoureux Charles ne cédât à sa femme la propriété d'aucun immeuble ; défendant avec beaucoup de chaleur les intérêts personnels de son pupille, elle déclara ne consentir à rien de plus qu'à une donation viagère d'usufruit, fixée à la moitié du revenu de Charles en cas qu'il décédât avant sa femme. En outre, puisqu'elle imposait silence à ses préventions contre un mariage si disproportionné, elle réclamait, en compensation, pour elle-même, un supplément de rente viagère de 4.000 francs ; non point par égoïsme, certes ! De si misérables calculs étaient bien loin de son esprit ; elle voulait seulement, poursuivant l'œuvre de toute sa vie, mettre à l'abri du gaspillage cette nouvelle part de la fortune des Normont ; ses chers enfants retrouveraient intact ce petit pécule après sa mort. Charles, dont cette charge réduisait de moitié les ressources, y consentit avec attendrissement ; Leverd maugréa, mais dut céder à cette exigence ; de ce jour il prit en haine cette sœur opiniâtre et rigide qui défendait contre les intérêts de sa propre nièce ceux d'une famille à laquelle elle ne tenait, observait-il avec aigreur, que par la vanité et le stupide préjugé de l'opinion mondaine. Pour qu'il ne fût pas dit que le comte de Normont s'alliait à la fille d'un petit épicier, on vendit le

fonds de boutique dont on tira 1.500 francs. Leverd et sa femme habiteraient désormais chez leur gendre, c'est-à-dire chez madame de Mellertz, seule maîtresse de maison.

Le mariage fut célébré le 23 septembre 1802. Madame de Mellertz y assista, ne voulant point paraître désapprouver par son abstention une union dont elle augurait mal. Ce n'était pas son premier sacrifice : elle était accoutumée à l'abnégation, et confiait à ses amies que, dissimulant ses craintes afin de ne point gâter la joie de son Charles, elle se disposait à mettre en œuvre sa vieille expérience du monde pour éduquer sa nièce et faire d'elle une femme accomplie, digne du grand nom qu'elle allait porter.

Quand, le soir de ce jour solennel, Élisabeth Leverd, comtesse de Normont, entra dans la chambre nuptiale, elle y trouva sa tante de Mellertz qui, fidèle à de maternelles habitudes contractées depuis quarante ans, déshabilla Charles de Normont, se mêla de sa toilette de nuit comme elle l'eût fait pour un enfant, lui passa la chemise, le mit au lit, le borda et l'embrassa avec émotion. Le lendemain matin la jeune comtesse ne fut pas moins étonnée d'être réveillée par cette même attentive surveillante, pressée de s'informer si son Charles avait bien dormi. Élisabeth la vit, avec confusion, aider son mari à se lever, à s'habiller, tandis que celui-ci, tout gaillard, lui faisait part, en termes crus, de ses impressions de nouvel époux. La jeune comtesse, ébahie, ne put retenir ses larmes ; sa tante la sermonna sévèrement, prenant comme thème la nécessité, pour la petite roturière, de se plier aux exigences de sa nouvelle situation et d'adopter au plus vite les manières élégantes du milieu distingué où elle était appelée à vivre…

Telle fut la première initiation permettant à la jeune mariée de pressentir le genre des épreuves qui l'attendaient et auxquelles elle s'était imprudemment condamnée.

2

Madame de Mellertz, qu'il convenait, au début de ce récit, de peindre dans l'attitude édifiante et quasi héroïque qu'elle adoptait et qui lui valait l'estime et l'admiration de ses belles relations, madame de Mellertz était en réalité un monstre de vice, d'hypocrisie, d'égoïsme, de rapacité, d'arrogance et de cruauté. Son masque d'honorabilité et de renoncement cachait une âme de boue, un orgueil satanique, une avarice abjecte et insatiable, une dépravation habituelle et invétérée. Telle, du moins, nous sera-t-elle présentée plus tard par les champions de son frère Leverd et de sa nièce Élisabeth.

Ce qu'il y a de particulièrement piquant dans la littérature judiciaire, c'est qu'elle déshabille, sans l'ombre de réserve, les personnages en cause et nous les montre sous les apparences les plus contradictoires, selon les besoins de la thèse à soutenir. On ne peut mettre en doute l'intégrité de ces avocats dont les noms sont, après un siècle écoulé, encore cités comme glorieux pour le Barreau de Paris : Bonnet, Bellart, Billecoq, Romain de Sèze, Delacroix-Frainville et autres : il demeure évident qu'ils n'ont parlé que d'après leur conviction intime, établie sur des documents mûrement étudiés et des enquêtes scrupuleuses ; l'étonnant est précisément qu'un même fait puisse donner naissance, chez des hommes insoupçonnables de partialité, à des convictions si contraires, au point que la vertu, exaltée par l'un, est qualifiée crime par l'autre, et que l'innocent persécuté devient, pour la partie adverse, un bourreau sans entrailles. Le simple narrateur qui, curieux de la vérité, doit naviguer parmi les récifs de cette éloquence singulière, est, dès l'abord, fort désorienté : ne

possédant pas, comme boussole, l'expérience impassible des juges faits, sans nul doute, aux oscillations et au roulis de la rhétorique du Palais, il chancelle, flotte, ondule et parvient difficilement à percer la brume de cet imbroglio éminemment déconcertant. Il se trouve dans l'embarras d'un avocat qui aurait à plaider simultanément pour les deux parties en présence, ou, mieux, dans la situation d'un Président d'assises que la loi obligeait naguère à résumer impartialement les débats, tâche si ardue et si rarement remplie de façon satisfaisante qu'on a cru devoir en dispenser les magistrats. Ceci dit pour qu'on excuse les ambiguïtés et les hésitations du tragique récit qu'on va lire et l'imprécision de son dénouement.

La Mellertz, — ses adversaires accolent sans pitié à son nom un article péjoratif, — La Mellertz, experte au vice dès l'enfance, révoltée contre l'autorité paternelle, avait saisi avec autant d'empressement que de rouerie l'occasion de fuir le toit de ses parents ; ayant enjôlé, par la comédie de ses larmes, un riche gentilhomme aussi naïf que débauché, elle s'était implantée dans l'intimité de ce galant seigneur par un simulacre de repentir, de réserves pudiques, de dévouement et d'attachement qui lui avait mérité d'être prise au sérieux et gardée comme servante-maîtresse. En refusant les sommes que lui offrait son ravisseur, elle flattait sa gloriole d'être aimé pour soi-même, ce qui est, comme nul ne l'ignore, la marotte des Gérontes de tous les temps ; en repoussant la proposition de mariage, la fausse Agnès consolidait à tout jamais sa situation, par cette preuve éclatante de désintéressement ; elle rêvait mieux, d'ailleurs ; elle s'appliquait à conquérir ce fils aîné dont l'éducation lui était confiée, mettant toute son astuce à faire de lui un être veule, insouciant, sans défense, moralement débile, qu'elle manœuvrerait à volonté et conduirait à la baguette. De fait, ce garçon indolent, s'habitua à ne rien voir que par les yeux de sa gouvernante, suivit en tout ses ordres et supporta patiemment ses lisières ; elle ne lui lâchait la bride que pour encourager ses penchants à l'ivrognerie, ses longues stations à l'estaminet, en compagnie de gens grossiers et désœuvrés comme lui, et son goût pour les amours de rencontre. Imitant en cela madame de Pompadour qui, pour conserver son royal amant, avait créé le Parc aux cerfs, la Mellertz favorisait les escapades de son fils adoptif avec les servantes, les filles des rues, pensant, de la sorte, le détourner du mariage et conserver sur lui son empire. Car, depuis longtemps, il succédait à son père dans les bonnes grâces défraîchies de la vieille fée, plus âgée que lui de onze ou douze ans, mais gardant encore des restes de beauté. Toute la fortune des Normont avait passé peu à peu, sous prétexte de la sauvegarder, entre les mains de cette femme avide : Normont ne possédait plus, à proprement parler, que des nues-propriétés, dont les usufruits appartenaient à sa redoutable tutrice : le loyer de la maison habitée en commun, rue de l'Échiquier, était au nom de la fille Mellertz ; il ne se dépensait pas un sou dans le ménage sans qu'elle l'eût permis ; les domestiques étaient gagés par elle ; le mobilier lui appartenait et, sauf ses dépenses de poche, surveillées de près, le pauvre Charles ne disposait pas d'un écu dont sa terrible maîtresse n'eût contrôlé la provenance et l'emploi.

On s'explique maintenant la rage de la mégère en constatant le revirement inattendu qui mettait en péril son autorité. L'homme qu'elle croyait pour toujours dompté lui échappait, et, par surcroît de dépit, c'était sa propre famille, à elle, volontairement dédaignée et oubliée depuis si longtemps, qui la détrônait dans le cœur, et, pis encore, dans les générosités de son ingrat pupille. Elle avait compris qu'elle risquait sa situation en s'opposant au mariage de sa nièce avec Normont ; celui-ci l'aurait allègrement abandonnée pour courir la prétentaine avec la fraîche Élisabeth. Sans doute, la Mellertz, obligée de céder pour ne pas tout perdre, avait défendu avec acharnement la fortune qu'elle s'était lentement appropriée ; mais c'était sa prépondérance, sa considération qu'elle sentait menacées, et elle se préparait, pour les récupérer, à une lutte d'une barbarie et d'une sournoiserie telles que les annales judiciaires n'en présentent pas d'autre exemple.

Dès le premier repas pris en commun, elle annonça, d'un ton rogue, qu'elle demeurait la maîtresse comme par le passé, qu'elle conserverait tous ses droits, que telle était sa volonté et qu'il fallait s'y conformer. La pauvre Babet, — ainsi la Mellertz désignait-elle dédaigneusement la nouvelle comtesse de Normont, — fut placée au bas bout de la table, avec défense de prononcer un mot sans y être invitée, et réprimandes réitérées sur ses manières vulgaires et son ignorance impardonnable de la façon dont on doit se tenir, manger, se taire et écouter dans la bonne société. Alors commence pour la jeune femme une vie d'esclavage, celle d'une captive chez des ennemis brutaux et méprisants. S'il lui arrive de dire, en s'adressant à Normont, mon ami, elle est vertement rabrouée : ça ne se fait pas dans le monde, et madame de Mellertz seule a le droit de donner au gentilhomme ce titre affectueux. Pour toute la maison, même pour les domestiques, elle ne sera que Babet, l'intruse qu'on supporte par contrainte sans lui dissimuler que sa présence est une gêne et un scandale. Oublie-t-elle donc d'où elle sort ? Ne se souvient-elle pas que M. le comte de Normont l'a trouvée « en sabots, vendant du poivre dans une petite boutique » ; qu'elle n'était pas faite pour épouser un tel homme, mais pour le servir. Si la malheureuse, retenant ses larmes, — on ne pleure pas chez les gens « comme il faut », — coule un regard vers son mari, espérant qu'il prendra sa défense, celui-ci approuve hautement madame de Mellertz : — « Cela doit être comme cela ; elle sert de mère à Babet ; une mère vigilante se comporte ainsi avec sa fille. » Par la connivence de ce nonchalant époux, sa femme est, en peu de jours, sous couleur d'éducation, réduite au rang d'une domestique, d'une femme d'ouvrage, dont elle remplit l'office auprès de sa persécutrice. Jamais elle ne reçoit, pour ses dépenses personnelles, un louis ou une pièce blanche ; c'est la Mellertz qui tient les cordons de la bourse, et serrés ; c'est elle aussi qui règle l'habillement de Babet dont la garde-robe se compose seulement des défroques démodées dont son avaricieuse parente débarrasse ses armoires. Tous les jours, hiver comme été, il faut que la jeune comtesse soit debout à cinq heures du matin ; qu'il neige, qu'il pleuve, qu'il vente, qu'il tonne, elle va aux provisions à la Halle et, au retour, « on la querelle avec dédain et dureté sur la qualité et le prix de ses achats ». De tout le jour elle ne doit point paraître au salon ; sa tournure gauche, sa timidité, la pauvreté de sa conversation humilient sa digne tante, qui reçoit des personnes « du meilleur ton » et a su prendre, elle, les manières du beau monde. Quand on donne à dîner, Babet n'occupe pas, bien entendu, la place de la maîtresse de maison ; c'est madame de Mellertz qui préside, surveillant de l'œil sa tremblante élève et cherchant toute occasion de la mortifier par une apostrophe désobligeante : — « Qu'elle se taise ! Elle n'est rien ici ! De quel droit cette petite dévergondée élèverait-elle la voix ? » Souvent, Babet, harcelée, quitte la table et va pleurer dans sa chambre, — dans sa chambre où jamais le feu n'est allumé et où on ne lui tolère, par les plus grands froids, qu'une chaufferette. Elle a de quoi s'y occuper, d'ailleurs : son lit à faire, — défense aux domestiques d'y toucher, — le carreau à balayer et à vernir, tout le linge de sa tante à vérifier et à raccommoder au besoin…

Si quelque invité paraît s'étonner aimablement du peu de place que tient dans la maison « la jeune et toute charmante madame de Normont », la bonne madame de Mellertz s'assombrit, lève les yeux au ciel, elle explique : — « C'est une nouvelle éducation qu'elle a entreprise ; mais, jusqu'à présent, elle est mal récompensée de ses soins assidus… Pour sa part, elle n'a jamais songé qu'à voir dans sa nièce une enfant chérie ; elle a courageusement assumé la tâche d'instruire cette petite à être heureuse et à rendre heureux le gentilhomme parfait qu'elle a épousé ; mais l'œuvre est rude : Babet, mal élevée, est insolente, sournoise, emportée, prompte de la langue et trop disposée à répondre, par des observations déplacées, aux conseils les plus affectueux. Elle sort, hélas ! d'un milieu vulgaire ; elle ne se plaît qu'à la cuisine, dans la compagnie des domestiques, et elle refuse de se montrer au salon où elle se formerait cependant par la fréquentation des personnes de dis-

tinction qu'y reçoit sa bonne tante. Croirait-on que le plus grand plaisir de cette chère enfant est de faire le marché ; elle s'affiche dans les rues, en sabots, par tous les temps, donnant le bras à la cuisinière, fixant les hommes et s'attirant des provocations dont elle rit à pleine gorge… »

Ainsi parle l'excellente femme, d'un air découragé, avec de gros soupirs et des larmes au coin des yeux. On la sait si bonne, si dévouée aux Normont, que nul ne met en doute ses pénibles confidences ; d'autant plus qu'elle s'accuse elle-même du mauvais succès de ses efforts : elle est trop vieille ; elle est d'un autre temps ; se montre-t-elle trop sérieuse, trop sévère ? Ce qui l'attriste le plus c'est que, à l'en croire, toute causerie avec son indomptable nièce dégénère en querelle : celle-ci « envoi promener » sa grondeuse régente et court à l'office où, par les propos les plus insultants sur sa tante, elle se soulage de la contrainte imposée : — « une belle éducatrice, une femme entretenue, la maîtresse du feu comte de Normont ! » Les domestiques en rougissent, madame de Mellertz en pleure ; ses invités compatissent au chagrin de leur digne amie et s'accordent à la dire « bien éprouvée ». Ce qui les confond, c'est que Babet joint à tous ses défauts une hypocrisie vraiment surprenante et pousse la fourberie jusqu'à se tenir très convenablement dans le monde, quand on lui permet d'y paraître : elle n'est point gaie, il est vrai ; elle est vite décontenancée, mais jamais on ne l'a entendue répondre aux observations de sa tante autrement que d'un ton soumis et déférent. Quelle perversité ! Comme nul ne peut mettre en doute la véracité de madame de Mellertz, dont l'intérêt manifeste est de vivre en bonne intelligence avec le jeune ménage, on plaint fort la vénérable dame, si conciliante, si débonnaire, dont la délicatesse bien connue souffre cruellement de la promiscuité de cette révoltée qui, par surcroît de méchanceté, garde ses insolences pour l'intimité et joue, devant témoins, la douceur et la docilité…

D'après les arrangements du mariage, Leverd, son maigre fonds de commerce vendu, devait habiter, on l'a dit déjà, avec sa fille et son gendre. L'ex-épicier s'installa donc rue de l'Échiquier ; mais son séjour y fut de brève durée ; il n'était pas homme à supporter la tyrannie de sa sœur et ne se gênait pas pour lui rappeler, aux moindres velléités d'autorité, qu'il l'avait connue plus humble au temps où, pauvre souillon, elle balayait l'écurie et vidait les eaux des clients à l'auberge paternelle. Au bout de trois semaines la vie commune était reconnue impossible ; du matin au soir la maison retentissait de cris, d'invectives, de claquements de portes, d'orageuses discussions d'argent. Madame de Mellertz menaçait de quitter la place ; Normont, très penaud, dut signifier à ses beaux-parents qu'il leur fallait déguerpir au plus vite et ne plus se montrer, promettant qu'ils verraient leur fille chez eux quand sa bienfaitrice le permettrait, protestant qu'il s'emploierait à rétablir la bonne intelligence. Leverd, furieux, plia bagage, et la Mellertz, que sa présence gênait dans la tâche entreprise, activa sa lutte contre Babet, désormais sans défenseur.

Renonçant aux réprimandes et aux humiliations, elle souffle à Normont quelque soupçon sur la conduite de sa femme. Un jour, dit-elle, celle-ci s'est absentée pendant une heure, avec la cuisinière Magdeleine, sous prétexte de ranger du bois à la cave. Madame de Mellertz, dont la surveillance est sans répit, a confessé la servante et appris d'elle qu'Élisabeth est sortie en cachette de la maison, et s'est arrêtée chez un confiseur pour acheter, sur l'argent du ménage, une livre de dragées ; puis Magdeleine l'a accompagnée jusqu'à une maison à porte ronde située rue Saint-Denis. Madame de Normont y est entrée seule, et, de retour à la maison, a bien recommandé à la cuisinière de ne point parler de cette escapade. Par souci du bonheur de son cher pupille, madame de Mellertz lui rapporta la chose, avec des réticences et des sous-entendus inquiétants. Encore que sa folle passion pour Élisabeth soit déjà bien refroidie, Normont, à l'instigation de sa perfide conseillère, interroge sa femme qui, au premier mot, s'indigne et éclate en reproches contre l'espionnage dont elle est l'ob-

jet, contre l'existence infernale qu'elle mène depuis son mariage, contre la faiblesse de son mari qui, complice tacite de la méchante femme acharnée contre elle, se permet de suspecter sa conduite. Elle crie, elle sanglote, elle étouffe… Normont se sauve, rejoint la Mellertz pour lui rendre compte de son embarras et, tandis qu'elle cherche, par manière de le consoler, à stimuler sa jalousie, la cuisinière entre et remet au comte éploré un bout de papier sur lequel, de l'écriture de Babet, sont tracés ces mots : — « Je pars ; vous ne me reverrez plus ! »

Le mari comprend enfin qu'il lui faut agir : il rattrape sa femme au bas de l'escalier ; elle se débat, se roule sur les marches, refuse de remonter. Madame de Mellertz survient, cajole sa nièce, l'embrasse, la conjure de rentrer à sa chambre, parvient à ramener la fugitive qui regagne son appartement, mais à demi folle. « Normont est devant elle, elle ne le voit pas ; elle appelle sa tante : — où est sa tante, sa chère tante ? Non, ce n'est pas la femme qui est là !… » Elle se lamente, crie, pleure, chante, gémit et rit tout à la fois. Normont s'effraie : il court, malgré un temps affreux, rue de Tracy, où habite un médecin, le docteur Gauthier qu'il ramène sous des torrents de pluie. Le médecin examine Babet, assure qu'il n'y a rien à craindre : madame la comtesse n'est pas malade ; une contrariété, coïncidant avec l'une des ces vicissitudes naturelles qui rendent plus susceptible et impressionnable la sensibilité des femmes, a causé une attaque de nerfs. Du calme, de l'eau de tilleul : il n'y paraîtra plus. Le lendemain, en effet, Babet était remise et Normont, par crainte de nouveaux ennuis, se garda de reprendre la conversation de la veille.

Mais madame de Mellertz a fait son profit de cet incident : elle perfectionne son plan et adopte deux thèmes : à l'égard de Normont, qui croit comme texte d'évangile, tout ce qu'elle avance, Babet est une « simulatrice », l'attaque de nerfs une comédie ; pour les amis de la maison, — témoins précieux en cas de catastrophe, — « sa pauvre nièce est folle » ; elle a des hallucinations ; elle ne reconnaît plus ses proches et tombe en des rêveries farouches assez semblables à la catalepsie ; ou bien, oubliant toute convenance, elle se plaît à des amusements qui dénotent un dérangement d'esprit : cachée, par exemple, derrière les persiennes de sa chambre, « elle lance des bouteilles par la fenêtre pour entendre le fracas du verre brisé sur le pavé » ; elle seringue de l'eau ou jette des œufs crus sur les passants, puis se retire promptement de la croisée pour n'être pas aperçue… Madame de Mellertz, racontant ces gamineries aux personnes qui lui rendaient visite, affectait une grande tristesse à la pensée de son Charles, uni pour la vie à une pareille écervelée. Tout était-il vrai dans le tableau qu'elle se plaisait à tracer de ces excentricités ? Ne grossissait-elle point, pour les besoins de sa tactique, quelque enfantillage de la pauvre Babet, recluse et isolée la plus grande partie du jour ? Ou bien ces confidences, arrachées à la vénérable dame par le chagrin, avec recommandation de ne les point ébruiter par égard pour sa jolie nièce qu'elle prétendait aimer malgré tout, ces confidences étaient-elles purement mensongères, faites dans le but de préparer l'opinion et de se préserver de tout reproche de dureté au jour où elle parviendrait à se débarrasser de sa nièce, soit par le divorce, soit en la faisant enfermer comme démente, soit par un moyen plus radical et plus sûr encore dont elle entrevoyait déjà peut-être l'éventualité ? Là est l'un des points obscurs du drame : il semble bien qu'il ne fut jamais élucidé.

Au bout d'un an de mariage, Normont, manifestement fatigué de sa femme et désireux de reconquérir quelque liberté, acheta une maison de campagne à Choisy-le-Roi. Récemment rayé de la liste des émigrés, il put, cette fois, traiter en son nom et paya de ses deniers la propriété, assez importante. Mais madame de Mellertz, froissée de cette velléité d'indépendance, exigea que fût passé par-devant notaire un acte lui concédant, pour vingt-sept ans, et au prix de 120 francs de loyer, — que le bail indique « payés comptant et d'avance », — la jouissance à son profit « du grand apparte-

ment, de la moitié du jardin et de la moitié de la cuisine ». Elle voulait être à Choisy la maîtresse, comme elle l'était rue de l'Échiquier. Normont dut, en outre, lui offrir pour 4.000 francs de meubles… Babet se contenterait d'une seule et unique chambre, garnie de cinq chaises de paille, d'une vieille commode, d'une table de bois blanc, et attenante à un petit cabinet dont l'étroite fenêtre donnait sur un toit à porcs.

On s'installa donc à Choisy dans l'été de 1803, et, tout de suite, madame de Mellertz se liait avec quelques voisins de bonne compagnie auxquels elle confiait, en termes discrets, le souci que lui causait le dérangement d'esprit de sa pauvre nièce : Babet, à l'en croire, divaguait : tantôt elle habillait la cuisinière Magdeleine en homme et l'envoyait, ainsi déguisée, chez les fournisseurs, « pour voir si on la reconnaîtrait » ; tantôt elle revêtait le gros chien de basse-cour d'un jupon et d'un caraco et le lâchait dans le jardin. Le chat devenait parfois sa victime : elle lui avait fait une robe et un petit chapeau rose dont elle l'affublait ; elle le chaussait de coquilles de noix et riait bruyamment des attitudes que prenait l'animal empêtré de cet accoutrement. Elle l'enfermait aussi dans une cage qu'elle pendait à la porte et se cachait pour s'amuser de la surprise que causait aux visiteurs l'apparition de cette bête encagée. Une de ses manies favorites était de monter sur le dos de la femme de chambre ou de la prendre sur le sien et de parcourir ainsi, avec de grands éclats de joie, la cour et le jardin de la maison.

Mais ce n'étaient là que des vétilles dont la rigide madame de Mellertz déplorait la trivialité ; une autre manifestation de l'état maladif de sa nièce lui paraissait plus inquiétante ; certaines nuits, et presque toujours après quelque débat domestique, la jeune femme se réveillait en sursaut, se jetait, toute effrayée hors de son lit, et se réfugiait dans un coin de la chambre, criant qu'elle avait vu « des hommes noirs », venus pour la brutaliser. Il fallait chercher les hommes noirs, les chasser, sans quoi elle menaçait de s'évanouir ou d'être prise d'une attaque de nerfs. Normont essayait de raisonner sa femme : comme toujours il prit conseil de madame de Mellertz ; celle-ci lui certifia que c'était là encore un artifice de l'astucieuse Babet s'appliquant à contrefaire la folle pour le tourmenter. Pourtant, au dehors, elle divulgua cette nouvelle aberration de sa nièce, ouvrant ainsi la voie à une légende qui devait servir un jour. Plus tard, en effet, les hommes noirs reparaîtront et il sera indispensable que personne n'ajoute foi à leur réalité.

*
* *

Àl'automne de cette année 1803, la famille de Normont rentrait à Paris : la vie recommença, plus misérable chaque jour pour l'infortunée Babet. Ce qu'elle avait souffert jusqu'alors n'était que caresses et mignotises en comparaison de ce qui l'attendait. Maintenant il est interdit aux domestiques de lui remettre les lettres arrivées à son adresse ; elle ne peut aller voir son père qu'avec l'autorisation de madame de Mellertz, autorisation la plupart du temps refusée ; on lui défend toutes sorties autres que celles nécessitées par les courses de ménage et elle ne doit franchir le seuil de la porte que sous la surveillance d'une servante. Ses relations avec son mari vont s'espacer désormais de plus en plus : madame de Mellertz redoute que Babet devienne mère ; elle ne supporte pas l'idée qu'un enfant, né de cette nièce qu'elle abhorre, hérite un jour de la fortune des Normont ; sans cesse elle entretient de ce danger le veule époux de Babet, lequel, dûment catéchisé, ne tarde pas à reprendre ses habitudes dissolues. Un jour Leverd communique à sa fille une lettre qu'il a interceptée, adressée par la Mellertz à Normont ; l'inconduite habituelle de celui-ci y est non seulement dévoilée, mais encouragée, et en termes si probants et si démonstratifs, qu'on est en droit de se demander si cette lettre n'a pas été écrite pour être détournée et mettre au désespoir la crédule Babet.

Au cas qu'elle ne s'en émeuve point, on lui réserve mieux : certain matin, soit que, poussée par quelque soupçon, ou troublée par une allusion surprise à la cuisine, elle cherche Normont par toute la maison, il lui arrive d'ouvrir, sans frapper, la porte de la chambre à coucher de sa tante… Elle recule, elle s'enfuit, chancelante d'épouvante, emportant la certitude du lien odieux qui unit son mari à l'infâme Mellertz. Cette fois, le cœur de la jeune femme crève de honte et de dégoût ; elle s'explique maintenant la haine farouche de la vieille dame ; elle n'en supportera pas davantage. Les deux coupables la circonviennent ; ils nient avec indignation l'ignominie dont elle les accuse ; « elle a mal vu ; c'est une hallucination ». Mais l'épouse outragée n'écoute rien ; elle veut fuir cette maison maudite ; elle sort, elle atteint l'escalier, s'évanouit, tombe au bas des degrés. On la relève sans connaissance ; on la porte dans l'appartement de son mari ; on la couche. Le médecin aussitôt appelé constate des mouvements convulsifs, des contorsions aux reins et aux jambes. On lui expose que la malade, « sujette à des visions imaginaires », est tombée dans l'escalier au cours d'une crise de démence. Le docteur ordonne des calmants, du repos. La tante s'empresse, paraît très émue ; le mari semble bouleversé. Quelles braves gens, et comme cette jeune femme est aimée !

Elle ne dit mot ; elle pense. Elle connaît maintenant la raison de la domination qu'exerce l'horrible femme. Cette emprise sur Normont doit dater de loin, de la mort du feu comte, sans doute ; d'avant, peut-être… Babet s'explique leur vie commune durant l'émigration : Charles avait alors trente-cinq ans, sa compagne comptait seulement dix à douze ans de plus ; depuis lors, la différence d'âge s'est accentuée ; mais d'anciennes habitudes leur masquent ce qu'elle présente d'ignoble et de révoltant. Quel espoir de mettre fin à ce scandale ?

Humble et confus, très embarrassé de sa contenance, Normont ne quittait pas le chevet de sa femme, il redoutait qu'elle parlât, soit au docteur, soit aux domestiques. Il n'épargna rien pour que la scène fût oubliée, pour qu'elle restât ignorée, surtout. Comme il protestait servilement de son amour, Babet exigea le renvoi de sa rivale ; le mari promit solennellement que la Mellertz quitterait la maison, observant toutefois qu'il faudrait agir avec ménagement : la société s'étonnerait de cette séparation, la critiquerait selon toute apparence et Babet risquerait d'être sévèrement jugée. Elle insista, cependant. Pour l'amadouer, Normont, sur le conseil de sa vieille maîtresse, offrit à sa femme, en addition à son contrat de mariage, donation d'une ferme dans le Nord, d'un revenu annuel de 3.600 francs. Leverd, consulté, enjoignit à sa fille d'accepter et de prendre patience : il fut inscrit dans l'acte que cette générosité avait pour motif la satisfaction et la reconnaissance que le mari éprouve des bons procédés que la comtesse sa femme n'a cessé d'avoir pour lui. Jamais Babet ne devait voir un écu de ce revenu supplémentaire, Normont s'étant réservé l'usufruit du domaine qu'il concédait ; le seul but de cette libéralité illusoire était d'endormir la rancune de sa femme et d'obtenir son silence.

Pourtant la hantise de ce qu'elle avait vu la poursuivait ; elle n'abordait plus sa tante qu'avec répulsion ; mielleuse et attentionnée, madame de Mellertz affectait de compatir à la sombre humeur de Babet et, dans le monde, insinuait qu'elle était bien inquiète de la santé de cette pauvre enfant dont le dérangement d'esprit s'aggravait. Elle avait pris une nouvelle femme de chambre, Julie Jacquemin, dont le nom va reparaître souvent par la suite de cette histoire. Julie était une petite femme, sèche, d'allures masculines ; elle sortait de chez un logeur à la nuit où, pour servir les clients, elle s'habillait souvent en homme… Ce choix pouvait surprendre, mais Normont s'en déclara très satisfait ; par son genre sans pruderie, Julie lui plaisait. Entrée dans la maison sans linge et sans bagage, elle fut bientôt nippée luxueusement : les robes, les bonnets, les dentelles lui furent prodigués. Madame de Mellertz se montrait pour cette fille pleine d'indulgence. La cuisinière Mag-

deleine ayant témoigné quelque étonnement de l'assiduité de M. le comte dans la cuisine et dans l'office, fut renvoyée, et c'est à l'envahissante Julie qu'on s'en remit du soin de lui trouver une remplaçante. Elle introduisit dans la maison sa cousine Véronique dont elle répondait, — comme d'elle-même. Elle s'assurait, en effet, dans cette recrue, une alliée fidèle, une complice, et Normont fut enchanté de la combinaison : quand on était à Paris, il prétextait des travaux urgents à entreprendre dans la maison de Choisy où il se rendait deux ou trois fois par semaine. Julie l'accompagnait dans ses déplacements. Si, au contraire, on habitait la campagne, ses affaires le rappelaient constamment à Paris où il emmenait, pour le servir, la docile et toute dévouée femme de chambre. Madame de Mellertz approuvait ces agissements. Babet n'avait qu'à se taire.

Àbout de résistance, elle voulut mourir. Un jour, elle pria la cuisinière d'aller chez l'apothicaire et d'acheter neuf grains d'émétique ; elle avait écrit sa commande sur un petit papier qu'elle remit à la servante. Celle-ci s'acquitta de la commission, mais ne rapporta pas le médicament, le pharmacien ayant refusé de lui délivrer sans ordonnance une dose aussi considérable. En rentrant rue de l'Échiquier, elle rencontra madame Martin, l'une des locataires de la maison, et lui parla de la course inutile qu'elle venait de faire. Madame Martin voulut voir le papier : elle s'exclama : — « neuf grains d'émétique ! Il y a de quoi tuer un homme ! » Un peu émue, la cuisinière rendit compte à madame de Normont du mauvais succès de sa commission et de ce qu'avait dit madame Martin. Babet haussa les épaules. Elle n'avait, assura-t-elle, l'intention de tuer personne, mais seulement d'empêcher sa tante d'abuser des pêches qu'elle aimait beaucoup et qui lui faisaient mal ; la jeune femme espérait l'en dégoûter en saupoudrant ces fruits d'un vomitif… Quelques jours plus tard on discutait à la cuisine de ce procédé singulier ; on s'en étonnait ; la cuisinière remarqua que madame la comtesse tenait certainement à son idée, car elle lui avait recommandé « de laisser sales ses casseroles afin qu'il s'y formât du vert-de-gris ; elle comptait utiliser ce remède qui produirait le même effet que l'émétique ». La servante n'ayant pas obéi à cet ordre qui lui semblait louche, Julie observa que Babet s'était procuré elle-même du vert-de-gris en laissant séjourner du vinaigre dans un encrier de cuivre : elle recueillait ce poison dont elle amassa ainsi une certaine quantité. Effrayées, les servantes décidèrent d'avertir madame de Mellertz. Celle-ci, toute tremblante, communique ses craintes à Normont, dont le premier mouvement est de croire à une mystification. Sur les assurances fournies par les domestiques, il questionne cependant sa femme : Babet nie d'abord, et nie avec fureur ; mais son mari poursuit l'enquête, découvre la petite provision de poison et l'encrier révélateur ; alors la malheureuse avoue : elle souhaite la mort et a résolu de se détruire ; c'est à elle-même qu'elle destine le poison ; l'histoire des pêches est une fable imaginée pour détourner les soupçons des domestiques. À cette confession succède une crise de désespoir. Normont, consterné, court à la recherche de madame de Mellertz, qu'il trouve au fond du jardin, — la scène se passait à Choisy, — cachée dans un petit bois et refusant absolument de voir « l'empoisonneuse » ; elle affirme qu'elle va quitter cet enfer, qu'elle vivra seule, loin de cette nièce criminelle dont la présence dans la maison est, non seulement un opprobre, mais un danger permanent. N'obtenant rien de ce côté, Charles revient à sa femme dont la frénésie est au paroxysme : elle pose ses conditions : — elle consent à vivre si sa tante lui demande à genoux pardon de toutes ses cruautés. Normont va ainsi, de l'une à l'autre, portant des paroles de paix, accueilli par des rebuffades. C'est la Mellertz qui triomphe. Elle se résigne enfin à rester avec le jeune ménage ; mais elle ne mangera plus que des mets cuisinés pour elle seule et dont elle surveillera elle-même la cuisson. Julie sera chargée de préparer le chocolat du matin et ne le quittera pas des yeux ; enfin Babet écrira et signera une lettre par laquelle elle reconnaîtra qu'elle est une misérable et implorera grâce pour tous ses forfaits. Normont profita de la prostration qui suivit l'emportement de sa femme

pour lui suggérer l'envoi à sa tante « d'un petit mot d'explication ». Brisée, défaillante, hors de combat, la frêle Babet se soumit : une première lettre ne satisfit point ; il fallut en écrire une autre, en termes plus précis, plus rampants, — plus compromettants aussi. Madame de Mellertz déclara se contenter de ce texte : Je suis dans le désespoir le plus grand. Le repentir seul en est la cause. Ô ma tante ! Daignez jeter un regard sur une infortunée, victime de la jeunesse, qui n'a d'autres vues que de vous faire oublier tous ses torts et de les réparer par une conduite sans reproche. Son bonheur est entre vos mains ; sa vie et son sang sont à vous. Au nom de celui qui vous remettra cette lettre épargnez votre nièce.

ÉLISABETH.

Ainsi l'affaire se terminait par des excuses de la victime au bourreau. Madame de Mellertz serra soigneusement ce billet, jugeant bien qu'il constituait entre ses mains une arme défensive qu'elle utiliserait un jour.

3

La tante « pardonna » donc, non sans confier à plusieurs personnes de sa société la déplorable aventure qui avait si fort éprouvé sa trop grande sensibilité. Elle se gardait bien d'accuser formellement « la pauvre enfant » d'avoir perpétré un assassinat ; mais, d'un ton de profonde tristesse, elle attribuait l'action de Babet à la démence. Quant à elle, si clairvoyante, et, en même temps, si indulgente, elle cherchait, assurait-elle, à s'étourdir sur tout ce que sa raison lui permettait de pressentir et ne voulait point prévoir les catastrophes dont étaient menacés sa vie, sa réputation, son honneur. Quelles calomnies ne pourra, en effet, inventer cette folle qui prend ses visions pour des réalités et dont la vésanie consiste à confondre ses imaginations perverses avec des faits certains. Ainsi parée, aux yeux de ses intimes, contre les révélations que les mauvais traitements pourraient arracher à Babet, madame de Mellertz poursuivit son œuvre en sécurité.

Cette rapide esquisse de l'intérieur des Normont resterait incomplète si l'on ne s'arrêtait un peu pour tenter de pénétrer la psychologie des personnages en scène. Pour Charles de Normont, le peu que l'on sait de lui suffit à le juger sans caractère, sans délicatesse, sans fierté, sans pudeur. Sa nullité est telle qu'il ne conçoit pas d'autres joies que la fréquentation de souillons complaisantes, Margots de cuisines ou d'estaminets, Gothons de tous genres. Quelqu'un disait : — « Si toutes celles qu'il a connues se tenaient par la main, il y en aurait depuis Choisy jusqu'à Paris. » Il ne prend aucune précaution pour dissimuler ses relations suivies avec Julie, la femme de chambre ; ses amours ancillaires sont la fable de tout le bourg.

Madame de Normont demeure plus mystérieuse. Les amies parisiennes de sa tante sont, à son égard, sans pitié, et pour cause ; mais à Choisy, où elle a quelques relations personnelles, elle est l'objet de grandes sympathies. Mademoiselle Anquetil l'estime « très douce, très affable, très aimable » ; — M. Brion « a entendu faire d'elle les plus grands éloges ; on disait dans le pays que cette jeune femme avait l'esprit dérangé, mais il ne s'en est jamais aperçu » ; — M. Marsolan, ancien greffier à la Cour des Comptes, « n'a constaté aucune incohérence dans les idées de la comtesse de Normont ; il lui a toujours trouvé la raison et le jugement très sains » ; — M. Duchef de la Ville, maire de Choisy, atteste qu'elle n'est « ni folle ni romanesque » ; — madame de Plotho dépose que « la conduite d'Élisabeth fut toujours honnête et vertueuse » ; cette dame, ajoute-t-elle, était,

en société, « une personne très aimable » ; — selon M. de Récourt, « ceux qui parlent du cerveau déréglé de madame de Normont l'ont plus déréglé qu'elle » ; — madame Dret, dont le mari est juge de paix à Choisy, rend témoignage « des belles qualités de cette charmante femme » ; — le docteur Asselin la considère « comme une personne très réfléchie » ; — l'abbé Laine, curé du bourg, vante « sa piété et sa dévotion » ; — M. Dalmer, ancien chef d'escadron, « propose madame de Normont comme modèle à sa fille qu'il lui a souvent confiée… ». Tous aussi s'entendent à penser qu'elle doit être très malheureuse, quoiqu'elle dissimule courageusement ses chagrins intimes ; — elle ne peut ignorer l'inconduite de son mari et elle doit souffrir encore de la dureté de sa tante, personne acariâtre et impérieuse envers laquelle, d'ailleurs, elle se montre pleine d'attentions et qu'elle semble vénérer comme une mère.

Ce portrait flatteur ne s'accorde guère avec les chevauchées sur le dos des domestiques, le déguisement du chien en femme, l'encagement du chat coiffé d'un chapeau rose et l'histoire du vert-de-gris, toutes choses qui, si elles eussent été réelles, auraient été, pour une petite bourgade comme le Choisy de ce temps-là, des événements marquants et connus de tous. Est-on donc amené à croire que ces extravagances sont imaginées par madame de Mellertz qui les impute faussement à Babet pour se délivrer d'elle ? Son intérêt cependant serait de cajoler cette nièce à laquelle elle doit une parenté avec la noble famille qu'elle sert fidèlement depuis plus de quarante ans ; de souhaiter que Babet donne le jour à un enfant qui perpétuerait la lignée des Normont et hériterait de ses biens, un petit vicomte qui l'aurait, elle, pour grand'tante, — presque grand'mère ; ce titre la classerait dans cette société dont elle est férue et lui assurerait pour toujours une situation aisée et honorable. Faut-il supposer enfin une jalousie de femme plus que mûre, désespérée de voir lui échapper, au profit d'une rivale jeune et belle, l'homme que se réservait sa passion sénile et sa prédilection vicieuse ? Mais non ; madame de Mellertz n'est point jalouse ; elle tolère à Normont Julie ; elle en a toléré bien d'autres ; elle encourage même ses désordres et semble prendre à tâche de les faciliter. Il y a, dans la lutte engagée entre madame de Normont et sa tante, un brouillard qui paraît impénétrable et que ne sont point parvenus à dissiper les plus habiles policiers ni les plus experts magistrats.

Mais, outre les trois protagonistes, la tante, la nièce et le mari, se trouve, parmi les seconds rôles du drame, un personnage qui, bien que plus effacé, pourrait mener toute l'action : c'est Leverd, le père de madame de Normont. Les uns le dépeignent comme étant le plus honnête homme du monde, le plus laborieux, le plus habile en affaires ; les autres le représentent astucieux, âpre au gain, comédien fieffé, emporté, menteur et sans scrupules. Abstraction faite de ces opinions, dont l'une ou l'autre, à coup sûr, est partiale et arbitraire, on ne peut juger Leverd que par ses actes. Or, certainement, il déteste et méprise sa sœur, quittée jadis dans les conditions que l'on sait, et retrouvée, après quarante ans, grande dame hautaine et dédaigneuse. À sa prière elle lui a fait aumône de quelques secours : premier grief. Il attire Normont chez lui et sermonne sa fille qui répugne peut-être à cajoler ce quasi quinquagénaire privé d'un œil et criblé par la petite vérole, — à moins que, séduite par la perspective d'être comtesse, elle ne suive docilement la tactique soufflée par son père. Il y va du sort de toute la famille. Leverd, en aventurier entreprenant, se voit déjà nippé, logé, meublé, servi comme sa sœur. Il croit trouver en celle-ci une alliée ; elle s'oppose au mariage et ne cède que contrainte ; d'où rancunes. Mais il a jeté le grappin sur Normont ; quelques services, habilement rendus, lui ont valu la confiance du gentilhomme qui lui a remis une procuration générale dont s'arrange sa nonchalance. Leverd, en homme qui n'a rien à compromettre, s'est lancé aussitôt dans les spéculations les plus hardies ; il manigance, cabale, spécule, achète, revend, échange, bien sûr que son client, satisfait du succès de ses trafics, ne prendra jamais la peine de vérifier un

compte et approuvera tout les yeux fermés. C'est ainsi que le père de Babet acquiert la terre de Gosselies, en Belgique, passe les actes en son nom, et rétrocède la propriété à sa fille. Ceux qui, dans le Nord, le voient opérer, estiment « qu'il fait son beurre ». Un ami même prévient Normont et le met en garde contre le sans-gêne de son gérant : — « L'intention de votre curateur est de s'emparer de toute votre fortune pour vous tenir sous sa dépendance. » Et plus tard, quelqu'un écrira : — « Dès le mariage d'Élisabeth, son père s'est promis la perte de madame de Mellertz dont il redoute la perspicacité. »

Le mot de l'énigme est-il là ? Leverd suggère-t-il à sa fille des excentricités dans le but de faire damner la tante gênante qui, à force de tracas, quittera peut-être la place ? On a dit déjà que l'imagination de l'ex-épicier était fertile en moyens de théâtre et en procédés mélodramatiques : est-ce lui qui machina l'incident du vert-de-gris, soit pour effrayer sa sœur et la décider à disparaître, soit pour démontrer à Normont que les sévices de la harcelante marâtre réduisaient Babet au désespoir et la pousseraient au suicide ? En ajoutant, d'après des témoins bien informés, que celle-ci, dominée par son père « ne voyait, ne voulait et n'agissait que par lui » ; — « qu'elle ne respirait que pour sa famille » ; — « qu'elle tourmentait sans cesse son mari pour obtenir, au profit de ses parents, des libéralités nouvelles » ; — qu'elle « ne négligeait aucune occasion de s'approprier, à leur intention, des sommes grandes ou petites, subrepticement détournées de la caisse du ménage », on aura groupé quelques éléments de nature à jeter un peu de lueur sur les faits qu'on va lire.

Quoiqu'il ne fût plus reçu chez sa sœur, Leverd voyait fréquemment Normont qui, espérant conquérir ainsi sa tranquillité, ne faisait rien sans le consulter. Un jour, le comte étant à Choisy avec sa femme et madame de Mellertz, y reçut la visite de son beau-père, venu pour affaires. L'entretien se prolongea et on ne put faire autrement que de retenir Leverd à dîner. À table, on continua à causer intérêts et madame de Mellertz profita de l'occasion pour parler de la maison de la rue des Fossés-Montmartre, acquise, on s'en souvient, au nom du père de Babet, en raison de l'incapacité légale dont était frappé Normont. Or, cette incapacité avait pris fin depuis la radiation du comte de la liste des émigrés, et madame de Mellertz insista pour que les choses fussent replacées en l'état où elles devaient être. Leverd refusa, protestant « qu'on pouvait s'en rapporter à lui », que, d'ailleurs, « il y avait, à cet égard, des comptes à régler ». Madame de Mellertz revint à la charge, en qualité d'usufruitière de l'immeuble. Son frère lui impose silence et déclare, pour conclure, « qu'il est le maître de la situation, et qu'il n'en sera que ce qu'il voudra ». Sur quoi madame de Mellertz le traite de voleur. Leverd saisit une bouteille qu'il lance à la tête de sa sœur. Normont s'interpose ; lutte, cris, bataille ; tout ce qui est sur la table devient projectiles entre les combattants ; assiettes, plats, verres, volent en mitraille. Normont, éperdu, parvient à pousser sa femme et son beau-père dans une pièce voisine où la scène se poursuit, Babet prenant parti pour son père et brisant de rage ses sabots. Enfin, Leverd enlève sa fille et tous deux partent pour Paris.

Normont et madame de Mellertz, restés seuls parmi la vaisselle en miettes, examinent la situation ; elle est inquiétante : tous les papiers, tous les titres du gentilhomme sont en la possession de Leverd ; il détient la contre-lettre par laquelle il a reconnu n'être que propriétaire fictif de l'immeuble de la rue des Fossés-Montmartre ; il faut la lui reprendre à tout prix. Dès le lendemain, Leverd, menacé d'un procès, consent à régulariser la situation, moyennant 25.000 francs qui seront sur-le-champ versés à sa fille. Madame de Mellertz se récrie. Leverd s'entête. Normont, pour en finir, abandonne à sa femme l'usufruit d'une de ses fermes du Hainaut, dont le revenu annuel monte à 3.000 francs. Afin de calmer madame de Mellertz qui désapprouve ce gaspillage, Normont lui cède, en cas qu'elle lui survive, la pleine propriété de la maison, objet du débat, et lui reconnaît par-

devant notaire, une hypothèque sur sa ferme d'Uplanche. Simple précaution, prétendait la dame ainsi comblée, pour garer d'une ruine totale l'imprévoyant Charles ; — odieuse rapacité, au dire de Leverd, indigné de ces libéralités qui détournaient sur « la mégère » le meilleur de la fortune à laquelle, d'après lui, sa fille avait droit.

Si celle-ci, d'ailleurs, se prenait à espérer, grâce à ces arrangements, quelque adoucissement à son malheureux sort, elle fut vite détrompée. La Mellertz, qui régentait la maison, mit à la charge de sa nièce les gages des domestiques, soit cinquante francs à chacune des deux servantes, Julie et Véronique, dont Élisabeth ne recevait que des outrages, — cinquante francs par an, bien entendu. Elle dut encore payer ses repas, la chandelle à son usage, tout le blanchissage, y compris celui des domestiques et jardiniers, les frais d'entretien du mobilier et jusqu'au porteur d'eau, dépenses qui, au total, rendaient illusoire l'avantage dont on l'avait flattée. Dans la crainte de nouvelles persécutions, elle se soumit aux conditions imposées, ce qui n'empêchait pas la cupide Mellertz de se lamenter, accusant les Leverd de conduire Normont à la ruine ; réflexions dont s'inquiétait Charles, qui, noyé dans ses comptes, n'osait révoquer la procuration générale imprudemment donnée à son beau-père et préférait ne pas sonder le gouffre où s'éboulait graduellement sa fortune.

Cet homme faible, incapable de réaction comme de décision, prétendait parer au désastre présagé par madame de Mellertz, en essayant d'amasser en secret un petit pécule, réserve éventuelle pour ses besoins particuliers. Il était ainsi parvenu à mettre de côté 6 à 7.000 francs et toute sa sagacité s'ingéniait à trouver des caches pour soustraire ce modeste trésor aux investigations de sa femme, dont l'habitude était de fouiller dans son secrétaire, ou même dans ses poches, afin de se procurer de petites sommes qu'elle glissait dans la main de son père quand celui-ci se montrait exigeant, ou qu'elle employait en cadeaux de dentelles et de rubans aux deux servantes dans l'espoir de désarmer leur hostilité.

Normont avait donc cherché dans la maison de Choisy une cachette dans laquelle il pût dissimuler son portefeuille. Derrière la chambre de Babet, située au premier étage, s'ouvrait un petit cabinet, éclairé seulement par une étroite croisée de quatre carreaux, donnant sur le toit à porcs du voisin, M. Dupuis. Dans ce cabinet, était un placard contenant le linge de corps et de table ; sur le rayon du haut on jetait les nippes hors d'usage, les vieux bas, les chiffons et autres objets sans emploi. Normont n'imagina rien de mieux que d'ensevelir son argent dans le coin le plus reculé de cette planche, sous les loques de toute espèce qui y étaient amoncelées.

Le 26 août 1808, de bonne heure, Normont, qui passait en famille la belle saison à Choisy, partit pour Paris, emmenant Julie à son habitude. Son absence devait se prolonger durant trois ou quatre jours. Babet restait donc seule avec madame de Mellertz et Véronique, la cuisinière ; les autres habitants de la maison étaient le jardinier Pelletier et la veuve Dif, sa fille. Ce matin-là, madame de Normont, traversant une de ces périodes où sa sensibilité nerveuse était particulièrement excitable, se leva tard. Madame de Mellertz vaquait par la maison aux soins du ménage. Tout à coup, elle entend le bruit d'une vitre brisée et, presque aussitôt, un cri poussé par Babet. Elle monte à la chambre de sa nièce qu'elle voit fort émue : une pierre lancée du dehors a traversé la fenêtre du petit cabinet, frappé madame de Normont à la tête en déchirant son bonnet, et est allée rebondir sur un tambour à tapisserie, garni d'une mousseline que le projectile a également traversée. Babet se plaint d'une vive douleur à la nuque ; Véronique accourt ; la tante s'empresse ; on décoiffe la blessée ; nulle trace de contusion ou de meurtrissure. Elle assure pourtant qu'elle a mal ; on applique sur l'endroit douloureux une compresse d'eau salée, on recouche Babet, et Véronique, ramassant les débris de verre, découvre un morceau de grès de la grosseur d'un petit œuf. Les enfants du voi-

sin sont les coupables, sans nul doute ; en voulant abattre des noix à coups de pierre, ils auront atteint la fenêtre du cabinet. On s'informe : les enfants n'ont pas projeté de pierres ; ils sont absents depuis la veille.

L'événement demeura donc inexpliqué ; madame de Mellertz ordonna que sa nièce commandât au vitrier de remettre, sans tarder, le carreau cassé. Babet promit de s'en occuper ; mais la journée se passa sans qu'elle se fût acquittée de la commission. Elle ne ressentait plus qu'un léger mal de tête qui se dissipa dans l'après-midi. Après le dîner, quelques personnes distinguées de Choisy vinrent, comme à l'ordinaire, passer la soirée chez madame de Mellertz ; on parla de l'énigmatique incident du matin ; la conversation dévia, naturellement, sur les histoires de malfaiteurs, les vols, les effractions ; chacun dit la sienne, comme si on prenait à tâche d'effrayer madame de Normont, déjà fort disposée à l'appréhension. Même on lui conseilla d'avoir toujours à portée de sa main, lorsqu'elle était seule, un pistolet. Il y avait bien des pistolets dans l'un des tiroirs de M. de Normont, mais Babet ne savait pas les charger. L'un des visiteurs, M. Dudrenec, s'offrit à lui rendre ce service et les armes furent déposées dans le cabinet joignant la chambre de madame de Normont.

Cette chambre donnait sur le palier de l'escalier ; jamais Babet n'en fermait la porte afin que l'on pût venir à son appel, en cas qu'elle fût prise d'un malaise. Rentrée chez elle vers neuf heures, elle se dévêtit, se coucha et s'endormit presque aussitôt. Il lui semblait avoir sommeillé longtemps quand un bruit dans la chambre et la sensation que quelqu'un remuait auprès d'elle la réveilla. Elle entr'ouvre les yeux : une lueur crépusculaire dessine sur le mur, derrière son lit, l'énorme silhouette « d'un homme noir » dont le bras s'avance en un geste menaçant. La malheureuse, glacée et muette d'effroi, tourne la tête : l'homme est là, bien vivant. Masqué, vêtu d'un costume militaire, il porte de la main gauche une lanterne sourde et, de la droite, enveloppée de linges sanglants, il tient pointé entre les deux seins nus de la dormeuse un poignard effilé. Un autre homme, pareillement habillé d'une veste de soldat, bleue à revers rouges, et muni, lui aussi, d'une lanterne sourde, ouvre les armoires et fouille les meubles. Percluse d'épouvante, Babet ne pousse pas un cri, ne tente pas un mouvement ; elle se sent mourir. Un coup de sifflet prolongé se fait entendre au dehors ; les deux hommes s'enfuient précipitamment par le petit cabinet. Madame de Normont ne bouge pas ; tout son sang a reflué au cœur ; elle est sans forces ; mais sa pensée est très lucide ; elle craint que les bandits reparaissent. Pourtant, après un long moment, elle sort du lit, se traîne jusqu'à la porte ; la porte est fermée à clef ; la clef n'est pas sur la serrure ! Elle va, chancelante, à la fenêtre, qu'elle ouvre, revient à son lit, enlève l'un des draps dont elle va se servir comme d'une corde pour descendre dans le jardin ; mais elle tremble si fort que le drap échappe de ses mains, tandis qu'elle essaie de le nouer à la barre d'appui. Alors elle songe aux pistolets qu'on lui a remis la veille et se dirige vers le cabinet, cherche à tâtons, trouve les deux armes dont elle s'empare et, comme elle est sur le point de passer la porte pour revenir à sa chambre, elle se heurte à l'un des hommes, accroupi, immobile, dans un angle. Folle de peur, elle tire au hasard. Nul ne bouge dans la maison : serait-elle la seule qui restât vivante ? Éperdue, elle décharge le second pistolet par la fenêtre. Rien ne répond. Babet se jette sur la porte, qu'elle bat à coups de poing, à coups de genoux… Un bruit de pas dans l'escalier : c'est Véronique qui descend de sa chambre, s'arrête sur le palier et demande à travers la porte ce qu'il y a. — « On m'a enfermée et volée… Les hommes noirs ! Ils sont là ! Une échelle ! Qu'on apporte une échelle pour que je fuie par la fenêtre. » La cuisinière court chez madame de Mellertz, au rez-de-chaussée ; elle la trouve éveillée, assise sur son lit. La vieille dame gémit : — « Ses hallucinations la reprennent ! Elle a sa crise ! » Cependant elle monte l'escalier, parlemente avec Babet qui réclame à grands cris une échelle. Toute la maison maintenant est en rumeur : la fille du jardinier, la femme Dif, s'est levée ; madame de Mellertz lui explique qu'un cau-

chemar a troublé le sommeil de sa pauvre nièce. Véronique et le jardinier vont chercher une échelle, l'appliquent à la fenêtre de Babet, qui descend, pieds nus, en chemise, prête à défaillir. La femme Dif et Véronique montent par l'échelle jusqu'à sa chambre, l'explorent : les tiroirs sont, en effet, ouverts et vides ; le placard du petit cabinet est dévasté ; mais les voleurs, pressés de s'échapper, ont abandonné, dans un coin, un gros ballot de hardes, tout leur butin, roulé dans une grande nappe. C'est sur ce paquet que madame de Normont a trébuché ; dans son trouble elle a cru heurter l'un des hommes… — « Elle est folle ; elle est folle », répète madame de Mellertz.

Au petit jour, les autorités sont avisées ; le maire arrive, escorté d'un gendarme. Celui-ci constate que la chambre de la comtesse est fermée à clef et que la clef a disparu : il démonte la serrure, pénètre dans la pièce, à fin de perquisitions. Des taches de sang sur le parquet ; du sang encore sur l'un des coins de la nappe qui enveloppe le ballot de hardes, et aussi sur l'espagnolette de la fenêtre… Dans la cour de M. Dupuis, on ramasse une paire de bas ; deux tuiles du toit à porcs sont brisées ; on découvre, sur ce toit, une petite épingle d'or et une chaîne d'argent. Les voleurs sont entrés et sortis par là. Il leur était facile, grâce à la vitre brisée, de passer le bras et de tirer le verrou qui ferme la petite fenêtre du cabinet. On interroge la concierge de M. Dupuis ; elle n'a rien entendu ; son chien n'a pas aboyé…

*
* *

En dépit, ou à cause de ces constatations, madame de Mellertz restait sceptique : — « Ma nièce a rêvé », disait-elle. Ce fut le mot d'ordre de toute la maison. Quand Normont et Julie revinrent de Paris, le 27 au soir, il fut facile de discerner à leur indifférence, en apprenant les circonstances de l'attentat, qu'ils partageaient la méfiance de madame de Mellertz et de Véronique. Le comte s'attristait seulement de la disparition de ses 6.000 francs que les mystérieux voleurs avaient dénichés sur la planche supérieure du placard. Ce détail, qui le touchait fort, n'était pas pour le convaincre de la réalité du vol. Influencé par madame de Mellertz, il songeait que Babet avait bien pu découvrir la cachette où il plaçait ses économies ; pour se les approprier afin d'en faire bénéficier son père et ne pas attirer sur elle-même les soupçons, elle avait usé de ruse et simulé une scène de pillage, dont Leverd, après tout, doué d'une imagination de dramaturge, était capable d'établir le scénario.

Cette version expliquerait, il faut le dire, certaines invraisemblances. Paraît-il admissible, en effet, que les bandits aient commis l'imprudence d'annoncer en quelque sorte leur visite en brisant une vitre, la veille, en plein jour ? Cette inutile bévue ne pouvait que les compromettre, car il était de toute probabilité que le carreau serait remplacé dans la journée même. Comment ont-ils découvert l'endroit où Normont plaçait son argent ? Comment, étant restés si peu de temps dans la maison, vont-ils droit à la planche aux chiffons et laissent-ils la montre et la bague de madame de Normont, déposées sur un meuble, près de son lit, en évidence ? Puisque les voleurs n'ont tué ni blessé personne, pourquoi ce sang dont est souillé le parquet et dont on retrouve encore la trace sur le paquet de linge et la poignée de la fenêtre ? D'où provient ce sang ?… Madame de Mellertz, très au courant des moindres incidents de la santé de sa nièce, a réponse à tout, et cette réponse on la devine. Comment les voisins n'ont-ils entendu ni l'escalade du toit à porcs, ni le coup de sifflet avertisseur qui mit en retrait les bandits ? Comment enfin ces malfaiteurs à la fois si imprudents et si précautionneux, se sont-ils procuré les fausses clefs fermant la porte, ouvrant les armoires et les tiroirs sur lesquels on ne relève aucune trace d'effraction ? S'ils connaissaient si bien la maison que

ne vont-ils dépouiller madame de Mellertz qui est riche, qui a des bijoux et des titres, au lieu de pénétrer chez madame de Normont qui ne possède que des nues-propriétés irréalisables.

Àces questions embarrassantes, le comte de Normont, Babet restaient muets : ils souhaitaient que l'événement ne s'ébruitât pas, résolus à faire leur deuil des quelques vieux linges et objets sans valeur que les énigmatiques filous étaient sensés avoir emportés. Mais dans un village tel que Choisy, le moyen de taire une aventure qui mobilise la gendarmerie et met en émoi tous les habitants ? En vain madame de Mellertz affectait-elle la plus grande insouciance, au point que le 28 étant le jour de la fête patronale du bourg, elle ne décommanda point un dîner de vingt couverts, projeté pour la circonstance. Au nombre de ses invités se trouvait un chef de bureau de la Préfecture de police ; on parla du vol, mais discrètement, car il parut manifeste que ce sujet de conversation embarrassait les volés. Madame de Mellertz déclara que c'était « un vol domestique », et, comme l'une de ses commensales habituelles, madame de Montgomery, s'étonnait qu'on n'ouvrît pas une enquête, Babet la pria de ne point insister, alléguant « qu'on se ferait des ennemis et qu'on ne découvrirait rien. — Au surplus, ajouta-t-elle, cela concerne M. Leverd, seul chargé des intérêts de M. de Normont ».

Et, tout à coup, ce peu d'empressement fait place à la plus grande activité : Normont se décide subitement à porter plainte. Il écrit de sa main au Préfet de police, détaille toutes les péripéties du drame, il les grossit même : d'après lui, le nombre des bandits se montait à huit pour le moins, « puisqu'ils cernèrent la maison et les environs » ; ils avaient dû se munir d'une échelle de quinze pieds. Il étale ensuite, en une longue énumération, la liste des objets volés : outre ses 6.000 francs, des chemises de femme par douzaines, 52 serviettes ouvrées, des dentelles, des robes, des nappes, des draps de lit… D'ailleurs les domestiques et le jardinier sont insoupçonnables ; les maîtres en répondent « corps pour corps », et c'est au dehors qu'il faut chercher les coupables.

Pourquoi cette volte-face ? Normont s'est avisé qu'il va tirer grand avantage du drame dont sa femme a failli être la victime, drame auquel, pour sa part, il ne croit pas. La pauvre Babet a été tellement saisie par l'apparition des « hommes noirs » que, depuis la nuit fatale, elle est secouée de mouvements convulsifs ; un tic nerveux contracte à tout instant son visage et la rend intéressante. Or on vient d'apprendre que l'Empereur traversera dans quelques jours Choisy, allant chasser à Grosbois, chez Berthier. Il passera la Seine en bac ; et c'est l'habitude en pareille circonstance, que le maire du bourg attende Sa Majesté sur le ponton et l'accompagne jusqu'à la rive droite ; il profite de ce court trajet pour entretenir le Souverain des besoins de la commune et lui présenter les personnes méritantes. Madame de Normont sera de celles-là ; elle soumettra à l'Empereur une pétition qu'a rédigée Normont et par laquelle il implore de la magnificence impériale la restitution de ses forêts du Nord, toujours séquestrées mais non vendues.

Au jour dit, — on est au 5 septembre de cette année 1808, — la petite Leverd, dans sa plus belle robe, se tient en solliciteuse, aux côtés du maire, M. Duchef ; l'escorte de l'Empereur est signalée ; elle arrive en tourbillon, s'arrête sur la berge. Dans l'empressement des officiers d'ordonnance, des postillons, des valets de pied, Napoléon descend de sa voiture : c'est le moment à saisir ; tandis que la chaise de poste impériale est amarrée sur le bac et gagne l'autre bord, le maire s'avance et nomme à Sa Majesté la comtesse de Normont ; en quelques mots il dit l'attentat auquel elle a récemment échappé, l'émotion qu'elle en a ressentie et qui compromet sa santé. L'Empereur écoute, questionne : — « Les voleurs sont-ils arrêtés ? Non ? » — Il manifeste sa surprise de l'inertie de sa police, fait signe à la solliciteuse ; apitoyé par le charmant visage que crispe un tressaillement involontaire, il prend la pétition, demande un crayon à quelqu'un de sa suite, ordonne d'écrire Accordé

et appose sous le mot magique son brusque paraphe : — « Souvenez-vous que c'est accordé », dit-il ; et, déjà monté sur le ponton, voyant la jeune femme tremblante d'émotion : — « C'est accordé, souvenez-vous que c'est accordé. » Le bac s'éloigne de la berge ; l'escorte est reformée ; l'Empereur remonte dans sa chaise qui part à fond de train sur la route Pompadour.

Les forêts du Nord, les bois de Liessies… c'est 80.000 francs de rente qui, du simple N griffonné par la main impériale, échoient aux Normont. C'est à Babet, c'est à ses malheurs qu'ils doivent cette merveilleuse aubaine. Quelle va être leur reconnaissance ! La joie de Normont fut grande, en effet, et elle se manifesta aussitôt par un riche cadeau de diamants offert… à madame de Mellertz qui, par la même occasion, demanda à son heureux pupille, et obtint sans peine, un service complet d'argenterie. Les deux servantes, Julie et Véronique, furent également comblées de cadeaux. Seule Babet ne reçut rien : on oublia même de remplacer les objets de lingerie à son usage dont le vol du 27 août l'avait privée. Son père lui remit 25 louis pour qu'elle remontât sa garde-robe.

Au reste, malgré les ordres pressants de l'Empereur, en dépit des recherches les plus sévères, entreprises par les meilleurs agents du Préfet de police Dubois, on ne découvrit jamais les voleurs ; quelques personnes de Choisy, arrêtées, établirent leur complète innocence et furent bientôt relaxées, et madame de Mellertz, ainsi que Julie et Véronique, ses âmes damnées, accueillirent par des sourires entendus cet insuccès de l'enquête judiciaire : d'après elles, il n'y avait jamais eu de voleurs ; Babet avait rêvé, à moins qu'elle n'eût imaginé toute l'affaire pour se rendre intéressante. Celle-ci allégua bien l'état délabré de sa santé pour obtenir de son mari une femme de chambre qu'elle choisirait elle-même. Normont repoussa brutalement sa prière. Elle demanda en grâce le renvoi de Julie et de Véronique qui refusaient de la servir et faisaient, par leur insolence, le tourment de sa vie. Madame de Mellertz le prit de haut, s'indignant qu'une « étrangère », une « fille du peuple » osât critiquer des servantes dont elle se disait, elle, pleinement satisfaite. Désespérée, se sentant entourée d'ennemis dont l'union et l'hostilité se renforçaient de jour en jour, madame de Normont pria qu'on la laissât passer un mois chez son père, et personne ne la retint.

Àla fin d'octobre Normont et Leverd partaient pour le Nord où d'importantes coupes de bois s'imposaient. Babet, rentrée rue de l'Échiquier, restait seule avec madame de Mellertz et ses deux harpies domestiques. La tante paraissait fort radoucie ; elle se montra même attentionnée. Sa nièce et Véronique avaient été convoquées au Palais de justice afin d'y faire leur déclaration touchant le vol de Choisy, et Julie paraissait inquiète. Ce jour-là, elle partit pour Choisy sous le prétexte d'un savonnage et, le soir, madame de Mellertz, pour distraire sa nièce, lui proposa de passer la soirée chez madame Caffin, l'une de ses amies, femme d'un sous-chef au ministère des finances. Babet y consentit, bien que cette sortie ne la tentât guère et qu'elle se sentît particulièrement fatiguée d'un de ces malaises dont sa tante surveillait avec soin le retour et notait les époques. Chez les Caffin, pourtant, Babet fit bonne contenance ; à neuf heures du soir, la réception terminée, M. Caffin offrit de reconduire ces dames ; madame de Mellertz prit son bras ; madame de Normont les suivait à quelques pas.

On prit par le passage du Caire, puis par une petite rue sombre et mal fréquentée qui servait de communication entre la rue Neuve-Saint-Denis et la rue du Ponceau, et qu'on appelait le passage Le Moine. Soudain Babet se sent saisie aux deux bras ; une main brutale la bâillonne ; elle est bousculée, entraînée par deux hommes, — les hommes noirs, encore ! — L'un, dont la voix est sourde et menaçante, lui souffle à l'oreille : — « Vous êtes allée déposer à la Police ; un des voleurs est pris. Si vous avez le malheur de parler, il y a, dans le jardin de Choisy, de quoi vous faire périr, vous et tous ceux qui vous sont chers… » Sur quoi, ils la repoussent et s'enfuient. Affolée, Babet court ; elle

heurte une femme qui passe, butte dans une lanterne posée sur le pavé pour signaler la bouche béante d'un égout et elle se réfugie dans la première boutique qu'elle voit éclairée. Trois personnes sont là qui, émues de son air égaré, s'informent des causes de son effroi, de sa demeure, s'offrent à lui procurer des secours. Elle donne son adresse ; on court rue de l'Échiquier ; madame de Mellertz rentrait chez elle, au bras de M. Caffin, n'ayant rien entendu ni aperçu d'anormal, et persuadée, dit-elle, que sa nièce l'avait précédée. Le complaisant boutiquier de la rue du Ponceau, — un marchand de chicorée, nommé Maldon, — ramène bientôt Babet agitée d'un tremblement qu'elle ne peut réprimer ; elle a peur ; au moment de pénétrer dans sa chambre, elle crie que « les hommes noirs » sont là, qu'ils vont la prendre… M. Caffin, pour la rassurer, fait mine de chercher dans les coins, sous les rideaux, ouvre les armoires, certifie qu'il n'y a personne. Mais l'infortunée Babet est prise de délire ; elle croit voir en l'honnête marchand de chicorée « un des hommes ». Enfin on la couche. Madame de Mellertz se retire, et aussitôt Babet reprend ses sens ; à Véronique, qui la garde, elle demande des gâteaux et du cidre, mange de bon appétit et s'endort. Tel fut le dénouement de l'aventure, au dire, du moins, de Véronique, que madame de Normont emmena le lendemain à la police, avec madame Caffin, pour y faire sa déposition. Madame de Mellertz, sollicitée de les accompagner, haussa les épaules et ne dit mot. Le chef de la division de la Sûreté reçut la déclaration de madame de Normont ; mais de l'attentat du passage Le Moine, comme du vol de Choisy, on ne devait jamais découvrir les coupables.

Des deux femmes entre lesquelles se poursuivait ce duel sans merci, laquelle était l'instigatrice de ces étranges péripéties ? Est-ce madame de Mellertz qui, pour se débarrasser de sa nièce, la torture avec une astucieuse cruauté dans le but, soit d'obtenir son internement, soit de la tuer, à force de peur et d'émotion ? — Est-ce Babet qui, pour se délivrer d'une surveillance vétilleuse, s'ingénie à se persécuter elle-même, espérant que tous les malheurs qui l'accablent seront imputés à sa tante et que, à force de catastrophes, elle attendrira son mari et le décidera à prendre sa défense ? L'une de ces femmes, à coup sûr, est un phénomène de fourberie et de machiavélisme, et l'on ne peut discerner laquelle.

Il faut cependant indiquer que le rôle prêté à Babet par les partisans de sa tante, paraît bien difficile à tenir : on se refuse à supposer qu'une femme de vingt-trois ans s'impose, par haine d'une rivale décrépite, des pratiques si harcelantes et si périlleuses. On admettrait plutôt la jalousie de la vieille femme, redoutant de se voir évincée et de perdre sa domination. Elle ne se compromet jamais, soucieuse de sa réputation de bonté et d'abnégation ; mais elle a suborné deux sicaires, Julie Jacquemin, sa femme de chambre, et Véronique, sa cuisinière. Par une étrange coïncidence, chaque fois que Babet est victime d'un attentat, Julie est censée absente de la maison. Qui peut dire si ce n'est pas elle l'un des « hommes noirs »… ? On sait déjà qu'elle ne répugne pas à revêtir parfois le costume masculin ; l'autre bandit serait son frère Dominique, qui, bientôt, va être engagé par madame de Mellertz comme domestique de confiance.

Mais ce sont là simples hypothèses et, plutôt que s'y hasarder, mieux vaut poursuivre la relation des faits d'où chacun pourra déduire une appréciation exempte de toute conjecture arbitraire.

4

Quelques jours après l'incident du passage Le Moine, Normont rentrait du Nord, ramenant Julie. Instruit de ce nouvel épisode, il recommanda à sa femme de garder sur ce point un silence absolu.

La vie mouvementée du ménage continua comme précédemment, avec des alternatives de calme apparent et de fréquents orages. Le mari, usant toujours des mêmes prétextes, s'absentait souvent, et toujours en compagnie de Julie, si attentive, au dire des domestiques du voisinage, qu'elle ne quittait son maître ni jour ni nuit. Madame de Normont, indignée de la dégradation de son noble époux, révoltée des insolences de cette fille effrontée, suppliait qu'on lui permît d'engager une femme de chambre de son choix, offrant de payer sur ses maigres ressources cette nouvelle servante. Madame de Mellertz et Normont refusèrent ; mais à quelque temps de là, reconnaissant que le service était lourd, ils arrêtèrent un valet de chambre, et, comme Babet avait commis l'imprudence de se déclarer prête à supporter un surcroît de dépense, on mit à sa charge ce serviteur supplémentaire. Or le nouveau venu n'était autre que Dominique Jacquemin, le propre frère de Julie, le cousin de Véronique, précieux renfort pour la bande de tortionnaires enrôlée par madame de Mellertz. Tout de suite il se pose en ennemi de la comtesse de Normont ; il se refuse à la servir, ne consent ni à balayer sa chambre, ni à faire son lit : il décachète les lettres qui lui sont adressées, les lit à la cuisine en les agrémentant de commentaires cyniques, et les brûle sans les remettre à la destinataire.

Épouvantée des épreuves que lui présage la présence continue de ce brelan d'adversaires, l'infortunée comtesse de Normont conjure son mari de la soustraire aux périls menaçants ; elle souhaiterait vivre avec lui, libérée de la tutelle de sa tante ; elle insiste au moins pour le renvoi des trois domestiques dont la coalition est son perpétuel cauchemar. Normont fait mine de l'écouter, élude une réponse précise : — il faut attendre ; on va bientôt déménager ; les choses s'arrangeront.

En mars 1809, on déménage, en effet, pour s'installer rue Meslay, dans un nouveau logement dont madame de Mellertz a fait choix ; le bail est passé au nom de Normont ; mais la tyrannique marâtre exige que son pupille lui en transfère les avantages sous la forme d'une sous-location ; de cette façon, Babet et son mari seront, là encore, chez elle ; elle conservera sa suprématie. Son appartement est remis et meublé à neuf ; la pièce destinée à madame de Normont reçoit les vieux fauteuils dont la tante ne veut plus : — « C'est assez bon pour elle. »

On allongerait sans progresser le détail de ces provocations et de ces tracasseries. Babet en souffrait cruellement ; mais, dans la croyance tenace que le temps lui ramènerait son inerte mari, elle dissimulait de son mieux ses peines, soutenue, d'ailleurs, par la secrète attente d'une maternité possible qu'elle envisageait comme l'aurore d'un meilleur avenir. En septembre 1809, cette espérance parut se confirmer : le tic convulsif, dont Babet était affligée depuis le vol de l'année précédente, disparut ; elle éprouva de violents maux de cœur. Elle se trouvait alors à Choisy ; le docteur Azémar, médecin du village, fut consulté ; son diagnostic ratifia les prévisions de la jeune femme, toute heureuse de la perspective d'un événement qui allait changer son existence. Normont était à Paris pour deux jours, — avec Julie. Seuls restaient à Choisy, avec madame de Normont, Véronique, Dominique et madame de Mellertz qui, toujours aux aguets, arrêta le docteur comme il sortait de chez la comtesse, et le questionna. Celui-ci, sans malice, lui annonça « la bonne nouvelle » ; mais, à la mine contrariée de la vieille dame, il comprit qu'il avait trop parlé. Déjà madame de Mellertz était auprès de sa nièce et, en manière de félicitations, exprimait avec virulence son mécontentement, protestant que l'enfant, né d'une fille de rien, n'hériterait certainement pas de la fortune des Normont. La future maman fondit en larmes ; quand le docteur fut seul avec elle, il tenta de la consoler ; consterné de ce qu'il venait d'entendre, il lui recommanda « la plus extrême prudence » : — « elle ne devait point, dans l'intérêt de son enfant, s'émouvoir des taquineries de sa méchante tante, ne jamais descendre un escalier devant elle, et n'accepter, à table, que des plats dont elle l'au-

rait vue manger elle-même. » Comme Babet s'effrayait de pareilles admonitions, il la rassura, en lui promettant de faire comprendre à madame de Mellertz les conséquences fâcheuses qu'aurait pour elle un accident décevant dont on pourrait lui imputer la responsabilité.

L'avertissement n'était pas superflu, car toutes les donations dont Charles de Normont avait gratifié son éducatrice allaient se trouver révocables de plein droit du jour où il serait père. C'est bien sans doute dans cette appréhension qu'elle encourageait ses désordres et s'était montrée de tout temps opposée à son mariage. Sans doute encore, pour le même motif, chambra-t-elle Normont, dès son retour du Nord, et, avant qu'il eût vu sa femme, réussit-elle à le dégoûter de sa prochaine paternité. Lorsque Babet, toute joyeuse, fit part à son mari de ses espérances, il se borna, par manière de compliment, à grommeler « qu'il espérait bien qu'elle donnerait le jour à une fille, car il est toujours humiliant pour un homme d'avoir une mère sans naissance… ». Le dîner, ce soir-là, fut lugubre : madame de Mellertz ne cachait pas son irritation ; Normont boudait sa femme ; Julie, qui servait, manifestait brutalement son dépit ; échangeant avec le comte des signes d'intelligence, elle cassa une carafe et cogna la tête de madame de Normont en passant à celle-ci une assiette. La pauvre Babet refoulait ses pleurs ; elle craignait pour elle ; elle craignait plus encore pour son enfant, terrifiée par les irréductibles animosités dont elle se sentait entourée.

Elle n'était pas seule à craindre : on possède une lettre, adressée à Leverd par un certain sieur Martin, receveur des domaines à Maubeuge ; ayant appris que madame de Normont attendait un héritier, il écrivait, se faisant, c'est évident, l'écho de ce que l'on pensait dans le Nord : — « J'espère que la santé de la jeune mère se maintiendra… Mais il pourrait se faire que son état dérangeât beaucoup de projets et de calculs ; je pense que madame Leverd ne devra pas la perdre de vue et redoubler de soins et de surveillance, si cela est possible… »

Madame de Mellertz était trop perspicace pour ne point deviner que l'on soupçonnait son désappointement. Sermonnée, du reste, par le médecin Azémar, elle comprenait qu'il lui fallait montrer contre fortune bon cœur et simuler au moins une grande joie de l'événement attendu. Elle rusa donc. Il serait téméraire encore d'insinuer que cette femme fût une criminelle ; mais si, véritablement, ainsi que l'ont cru et proclamé les Leverd, elle manigançait dès lors l'assassinat de l'enfant dont la venue prochaine troublait sa quiétude et menaçait son avarice, on doit reconnaître que jamais préméditation ne fut plus studieuse, plus sournoise, plus habile et plus artificieuse. D'abord, en témoignage de sa bienfaisance acquise d'avance à l'héritier espéré, elle déclara qu'elle se chargeait du choix de la nourrice. Madame de Normont, très touchée de cette sollicitude subite, se flattait déjà d'avoir enfin désarmé sa tante, quand celle-ci annonça qu'elle venait d'engager, pour allaiter l'enfant, une jeune femme digne d'inspirer toute confiance et qui était la belle-sœur de la cuisinière Véronique. Prise de peur à la pensée que le bataillon de ses ennemis allait se grossir d'une nouvelle recrue, Babet refusa avec horreur, protestant qu'elle était décidée à nourrir elle-même son enfant. Madame de Mellertz, froissée, affecta de considérer cette détermination comme une nouvelle lubie de sa quinteuse nièce, et, par dignité, se confina durant quelques jours dans sa chambre. Ces bouderies avaient un but, car la dame ne faisait rien sans motif : Normont qu'elle tenait en lisière, bien qu'il approchait de la soixantaine, saisissait l'occasion de ces dissentiments pour exhorter sa femme à la soumission. Cette fois, et toujours à l'instigation de madame de Mellertz, il conseille à Babet, pour regagner les bonnes grâces de sa tante, d'adresser à celle-ci une lettre « bien désordonnée, bien folle, bourrée de puérilités ; la bonne tante, attendrie à l'idée que sa nièce déraisonne, portera les manquements de Babet au compte d'une crise d'aliénation mentale et pardonnera sûrement. Peut-être même consentira-t-elle à se séparer de Julie, de Véronique et de Domi-

nique, afin de calmer les inquiétudes de la malade ; mais pour l'amener à ce sacrifice, il faut, de toute nécessité, feindre une démence caractérisée ».

Madame de Normont se récrie ; son mari presse, se fâche, menace, jure que madame de Mellertz connaîtra seule la lettre, qu'elle la brûlera après l'avoir lue, et que c'est là, d'ailleurs, le seul moyen de ramener la paix dans le ménage. La trop naïve Babet cède enfin, et, sous la dictée de son mari, écrit trois pages d'incohérences témoignant d'un complet dérangement d'esprit et d'une exaltation inquiétante. La tante fit semblant de compatir à l'état de sa nièce ; mais quand celle-ci redemanda la lettre, on lui répondit qu'elle était détruite. On la conservait soigneusement au contraire et on en donnait lecture aux intimes de la maison qui écoutaient, persuadés que madame de Normont déraisonnait et que ses griefs contre sa sainte tante étaient purement imaginaires. Les serviteurs, bien entendu, ne furent pas renvoyés.

Julie ne décolérait pas ; son ascendant sur Normont s'augmentait chaque jour ; elle s'érigeait en despotique maîtresse de maison ; madame de Mellertz, si jalouse pourtant de son autorité, fermait les yeux sur les empiètements de cette fille cynique qu'elle endoctrinait en vue de quelque louche besogne. Forte de cet appui, assurée de son pouvoir, Julie refusait de servir madame de Normont et interdisait à Véronique de la suppléer ; ainsi durant les neuf mois de l'attente, en cette période critique où la plus humble des femmes inspire l'intérêt et la déférence, la comtesse de Normont, épouse d'un gentilhomme riche de 100.000 francs de rentes, vivait, sous le toit conjugal, plus isolée, plus outragée que jamais. Témoin forcé des assiduités de son mari auprès de Julie, elle passa ce temps d'épreuve dans les larmes et les angoisses. Enfin Leverd lui procura une femme de chambre, nommée Sophie Charlier, que madame de Mellertz tenta de discipliner à sa façon ; mais Babet s'insurgea, signifiant qu'elle paierait de sa bourse les gages de cette fille et serait seule à lui donner des ordres. Elle montra la même énergie pour le choix de l'accoucheur et, malgré sa tante, s'en remit aux soins du docteur Hallé. Enfin elle donna le jour à une fille qui naquit à Paris, le 27 juin 1810, et qui fut baptisée Caroline. Madame de Mellertz la tint sur les fonts de baptême, avec, comme compère, le frère de Normont, et jamais enfant n'eut parrain et marraine moins réjouis et plus refrognés ; mais pour le monde, il fallait paraître tout au moins accepter avec résignation cette naissance calamiteuse.

Àla cuisine on se gênait moins et Julie menait le branle ; elle insinuait que Normont n'était pas le père de l'enfant ; — « d'ailleurs, la fillette, née d'une femme de rien », causerait du tracas à ses parents, si on parvenait à l'élever ; « mais il était bien probable qu'elle ne vivrait pas ». Madame de Mellertz, dont la mine consternée étonnait l'accoucheur, racontait à qui voulait l'entendre, et eut soin d'en instruire Babet, que Julie avait vu en rêve la petite Caroline morte... La garde, placée par le docteur auprès de la jeune maman, n'osait pas entrer à l'office où on l'accueillait « par des rebuts et des injures ». Le jour même de la naissance, une couple de tourterelles qu'affectionnait madame de Normont, s'envola : on avait méchamment ouvert la cage ; son chien fut empoisonné et mourut. Dès le troisième jour, madame de Mellertz voulut contraindre l'accouchée à sortir de son lit ; on allait passer outre à ses protestations et la lever de force, quand le docteur Hallé survint et ordonna le repos absolu durant dix jours au moins. Julie se revancha sur la garde qui, critiquée, raillée, rembarrée à chaque mot, rendit son tablier et déserta cette maison « du diable ». Sophie Charlier, la jeune femme de chambre spécialement engagée par madame de Normont, témoignait du dévouement à sa maîtresse ; mais Normont la trouvait à son goût, et elle parlait de quitter la place pour échapper aux tentatives galantes du vieux Céladon. Enfin, on persuada à Babet que l'air des champs la fortifierait ; le médecin lui avait interdit les promenades en voiture avant six semaines ;

au bout de vingt jours on la hissait sur le tapecu à deux roues du père Bernard, le commissionnaire de Choisy, et on la cahota sur le pavé de la grand'route jusqu'à sa maison de campagne.

Là ce fut pis encore. La doucereuse Mellertz semblait s'attacher à la petite Caroline et la couvrait de caresses, laissant à ses acolytes le soin de torturer la mère. La cuisine était déchaînée ; la tempête y grondait tout le jour. Tantôt c'est un bouillon que réclame Babet et que Véronique refuse de préparer. Julie décrète qu'elle ne cèdera plus aux caprices de « cette folle » ; — « Elle n'est rien ici ! » Ou bien c'est une dispute avec Sophie, qui soigne l'enfant. — « Vous ne l'élèverez pas, je vous en réponds ! — Pourquoi cela, j'en ai élevé bien d'autres ? » Véronique intervient, disant à Julie : — « Tu ne serais pas fâchée que cette petite ne vive pas… » Celle-ci répondait rondement : — « C'est la mère qui est de trop. Si elle venait à mourir, M. de Normont n'épouserait que moi… » Un jour, Babet, à bout de résistance, s'évanouit. Normont appelle Julie qui ne se dérange pas : — « Qu'est-ce que vous voulez ? » grogne-t-elle. — « Madame se trouve mal ! — Eh ! qu'elle aille au diable ! Si j'avais une femme comme la vôtre, je la jetterais par la fenêtre ! » Et puis, c'est la femme de chambre Sophie, que Normont guette dans tous les coins ; il lui offre de l'argent, la bourre de coups de poing et de taloches en manière de galanteries. L'honnête fille résiste de son mieux, mais, excédée, contracte une jaunisse dont elle souffre durant cinq mois. Une fois, elle surprend madame de Mellertz manquant à son rôle de grand'mère idolâtre et débonnaire, et frappant Babet qui tient Caroline dans ses bras.

Redoutant pour la santé de sa petite, qu'elle nourrit, la continuité de ces tribulations, madame de Normont conjure une fois de plus son mari de prendre sa défense : pourquoi ne vivraient-ils pas séparés de madame de Mellertz et de ses servantes ? Elle ne cherche pas une rupture, mais demande seulement de faire ménage à part, d'élever sa fille sans trembler toujours. Normont hausse les épaules et part pour le Nord, laissant sa femme en proie à ses persécuteurs. Alors ce sont des querelles quotidiennes, d'acerbes débats pour le moindre motif, des bouderies, des cris, des plaintes, des colères, des invectives. Une nuit, Babet est réveillée par un bruit sourd qui se prolonge à sa porte ; Sophie, couchée dans la même chambre, prend peur ; les deux femmes, très émues, ont saisi la petite Caroline, prêtes à s'enfuir avec elle. Le bruit cesse ; mais cette alerte a si fort troublé la craintive maman que son lait se tarit. Le médecin de Choisy, M. Azémar, appelé le lendemain, déclare qu'il faut sevrer l'enfant, — à sept mois. Désespérée, Babet s'y résigne ; mais le baby ne progresse plus ; il s'étiole, et, quand Normont rentre de voyage, elle supplie encore son mari de l'arracher à cette existence intolérable. Normont n'a cure de ses pleurs ; il est tracassé maintenant par bien d'autres soucis, et plus graves : Julie est souffrante ! Elle se traîne, alourdie, dolente et morne. À certains indices, à la démarche de la malade qu'elle observe à la dérobée, Babet croit bien ne pas s'y tromper : cette fille sera bientôt mère. C'est une occasion sans pareille de se débarrasser d'elle ; mais, au premier mot touché à madame de Mellertz et à Normont, tous deux se récrient : — « Julie ! ce dragon de vertu ! Ce modèle de bienséance et de sagesse ! Quelle calomnie ! Voilà bien les imaginations folles qui hantent le cerveau de la fille Leverd !… Elle voit partout le mal et prend ses lubies pour des réalités. » Bref, il est prononcé que l'honnête Julie est atteinte « d'une fièvre inflammatoire », très grave, et que le mal est dû aux avanies qu'on lui inflige, aux injustes soupçons dont on l'a flétrie… Dès lors, elle va être l'objet de soins assidus, d'attentions constantes ; dispensée de tout travail, elle s'étonnera audacieusement que madame de Normont ne la serve pas ! Comme celle-ci rapporte à son mari cette nouvelle insolence, elle reçoit pour réponse que « si Julie lui demandait à lui-même que sa femme lui rendît des soins, il s'empresserait d'y consentir » ! Il s'évertue ; il est toujours en courses ; il a découvert, assure-t-il, dans une campagne lointaine, une maison de santé dirigée par un savant docteur dont la spécialité est de guérir ces terribles « fièvres in-

flammatoires » dont les symptômes sont si surprenants. En attendant d'être douillettement conduite vers cette confortable retraite, Julie se prélasse dans son importance et sa rotondité croissante, effet, à ce qu'assure madame de Mellertz, de cette mauvaise fièvre qui la mine. Elle partit enfin, accompagnée de Dominique et comblée des vœux de toute la famille… Son voyage ne la conduisit pas plus loin que chez une sagefemme du faubourg Saint-Denis, où sa chambre était retenue.

Madame de Normont ne s'était pas trompée sur la cause véritable de cet escamotage ; elle ne s'en confia qu'à son père en lui recommandant le secret ; elle voulait mettre à profit l'absence de Julie pour se consacrer en paix à sa petite Caroline. L'enfant se portait bien et approchait de ses vingt mois : le 3 mars 1812, elle fut prise de fièvre. Le docteur Asselin, qui la visitait, ordonna six cuillerées de soupe de fécule de pomme de terre. La cuisinière Véronique se chargera de préparer ce potage dont l'enfant ne prit que trois cuillerées ; à peine les avait-elle absorbées qu'elle vomit et tomba en des convulsions effrayantes. Le médecin, rappelé en hâte, s'en étonna ; il conseilla des sangsues qui produisirent un effet salutaire ; mais, deux jours plus tard, comme on venait de donner à la petite un bouillon, les convulsions s'aggravèrent. Madame de Normont, obsédée par l'affreux souvenir des menaces formulées naguère contre sa chère petite fille, résolut de ne faire prendre à celle-ci rien qu'elle n'eût préparé de ses mains, dans sa chambre, avec le seul concours de sa fidèle Sophie. Il était trop tard. Caroline mourut le 19 mars, tordue dans de violentes convulsions et, cette fois, on put croire que la mère perdait réellement la raison. Son désespoir eut arraché des larmes aux plus indifférents, et c'est dans le moment de sa plus grande douleur que sa tante et Normont lui annoncèrent l'heureuse nouvelle du retour de Julie, enfin guérie de sa « fièvre inflammatoire ». Tout ce que les sanglots de Babet purent obtenir c'est que l'odieuse fille ne reparût qu'après l'enterrement de Caroline. Quand on revint du cimetière, elle était là, triomphante, accueillie par Normont et la Mellertz, par Véronique et Dominique, avec des témoignages de satisfaction et de joie qui convertirent indécemment la fin de ce jour funèbre en une fête de famille.

*
* *

Madame de Normont, dans l'illusion que son mari partageait son chagrin, lui demanda encore de secouer le joug et de l'affranchir de l'esclavage ; elle ne pouvait plus vivre sous le même toit que Julie qui avait prédit, désiré, la mort de Caroline et dont toutes les allures constituaient une provocation perpétuelle. Le lâche Normont fit la sourde oreille, et quand la bonne Sophie lui représenta à son tour que la santé, la vie même de la comtesse risquaient d'être compromises, si l'on ne mettait fin à ses épreuves, il riposta, en homme qui se pique de connaître les femmes et d'en avoir piètre opinion : — « Je n'y peux rien ; la Mellertz enrage d'être vieille. Il faut patienter… »

Un nouvel espoir de maternité pouvait seul tirer Babet de la détresse où elle s'enlisait. Dès le printemps de 1812 elle connut cette joie, réconfortante pour toute autre, pour elle nouveau sujet de peines et d'angoisses. On amplifierait indiscrètement ce récit, en relatant toutes les blessures, toutes les mortifications dues à l'ingénieuse animosité de ses tortionnaires. On se bornera désormais aux faits essentiels ; ainsi doit-on noter que madame de Mellertz et Normont projetaient, pour le mois de juin de cette année-là, un assez long séjour dans le pays d'Avesnes. Julie et Dominique devaient les y suivre ; le docteur Asselin conseilla d'emmener madame de Normont, estimant que la distraction du déplacement serait favorable à la jeune femme. Babet n'était jamais allée dans le Nord ; elle se réjouissait de ce voyage ; elle aurait vivement souhaité que sa fidèle Sophie l'accompagnât ; mais madame de Mellertz, prétextant la dépense, s'y opposa. Sophie et Véronique garderaient la maison de Choisy.

On avait fixé le jour du départ, retenu la chaise de poste ; les malles étaient cordées quand madame de Mellertz décida qu'on irait à Choisy pour y installer les deux servantes. Babet allégua son état pour se dispenser de cette corvée fatigante à la veille d'un long voyage ; mais sa tante ne supportait pas que l'on contrariât ses projets ; il fallut se soumettre. On arriva à Choisy le soir ; le lendemain, au déjeuner du matin, une tasse de café au lait, préparée par Véronique, parut à madame de Normont avoir si mauvais goût qu'elle s'en tint à la première gorgée et se contenta d'un morceau de pain. À peine remontée à sa chambre, elle vomit jusqu'au sang ; en même temps, elle ressentait de vives douleurs dans les reins. Le docteur Azémar, qu'on appela, lui trouva un peu de fièvre, mais diagnostiqua un simple malaise. On revint à Paris ; les maux de reins empirèrent : le docteur Asselin, craignant un accident funeste, conseilla le lit pour deux semaines. Le lendemain était le jour fixé pour le départ ; Babet espérait qu'on différerait le voyage ; il n'en fut rien. L'impérieuse Mellertz déclarant que sa nièce « faisait la mijaurée pour se rendre intéressante », lui posa l'alternative : — « partir ou rester, à son choix. » Babet n'hésita pas ; elle resta.

Ses douleurs s'aggravèrent. Le docteur Asselin, l'accoucheur Hallé, le docteur Azémar, venu de Choisy, lui donnèrent des soins empressés, mais inutiles : l'accident redouté se produisit le 8 juillet et, durant neuf jours, Babet fut à la mort. Tandis qu'elle agonisait, madame de Mellertz, là-bas, à sa terre de Dourlers, jouait à la grande dame et se pavanait parmi la noble société du pays. Ni elle ni Normont, que Leverd tenait cependant presque quotidiennement au courant de la santé de Babet et de l'inquiétude des médecins, ne hâtèrent cependant leur retour. On a supposé que la Mellertz, rougissant de son origine et honteuse de produire sa nièce chez les châtelains du Nord, au rang desquels elle était parvenue à se hisser, avait imaginé de « l'indisposer » à la veille du départ, sans prévoir les conséquences désastreuses de ce subterfuge. Pour les Leverd, l'intention criminelle ne faisait pas doute : la même main qui avait tué Caroline causait à Babet la déception qui la privait d'une nouvelle maternité, et si l'on ne désignait pas l'assassin, c'est qu'on hésitait entre l'odieuse tante, l'ambitieuse Julie et la sournoise Véronique. Le médecin Azémar lui-même faisait part de ses soupçons à certaines personnes de Choisy : — « La petite Caroline de Normont est morte empoisonnée, disait-il ; si elle était décédée à Choisy, j'aurais exigé l'ouverture du corps. » Même, quelqu'un ayant insinué que Normont devait divorcer afin d'épouser Julie, le médecin ajouta : — « Je serais bien fâché que madame de Normont refusât le divorce, car, dans ce cas, elle ne vivrait pas longtemps. »

On comprend dès lors quelles étaient les transes de Babet quand, enfin remise, elle reprit, après tant et de si rudes assauts, la vie commune, au retour des voyageurs. Dès le premier repas, elle vomit encore et perdit connaissance ; ses alarmes recommencèrent. Sous prétexte de manque d'appétit, elle n'acceptait plus, à table, que des fruits ou des pâtisseries achetées au dehors ; mais elle ne put prolonger ce régime et se risqua à manger des légumes. Elle fut de nouveau malade. Il lui fallait, ou se résigner à mourir, soit de faim, soit par le poison, ou obtenir le renvoi des trois femmes qui avaient juré sa perte. Elle consulta son père, et celui-ci s'engagea à l'assister dans la bataille décisive qu'elle allait livrer. Afin de la munir d'une arme solide, il entreprit une enquête sur la soi-disant « fièvre inflammatoire » qui avait tenu, durant plusieurs semaines, Julie éloignée de la maison. Ses recherches, habilement conduites, obtinrent plein succès : Julie avait clandestinement donné le jour à un enfant dont Leverd se procura l'acte de naissance ; ce document le conduisit à découvrir rapidement le pot aux roses : l'enfant, à n'en point douter, était de Normont. Leverd suivit la piste de son noble gendre qui, en compagnie de madame de Mellertz, avait lui-même choisi et payé la sage-femme, et était allé plusieurs fois voir l'enfant mis en nourrice à Bagnolet. Cet enfant était inscrit à l'état civil comme né de Julie Jacquemin et d'un certain Bourrée, encaisseur des Eaux

de Paris et cousin de Julie. Ce Bourrée, moyennant finances, se prêta à tout ce qu'on réclama de lui ; il fut le père à la mairie et le parrain à l'église ; même, comme il était marié et n'avait pas d'héritier, il décida sa femme à prendre chez eux l'enfant qu'on lui attribuait « et dont l'avenir était assuré ». Tout cela tramé et accompli en grand mystère, non pas « pour sauver l'honneur de Julie, issue d'une famille pauvre, mais très rigide », ainsi que l'assurera plus tard madame de Mellertz, mais bien pour tirer Normont d'un mauvais pas et dissimuler le fruit de son inconduite. Cet extraordinaire mari supportait qu'on supprimât les enfants qu'il avait de sa femme et élevait soigneusement celui que lui donnait sa sordide maîtresse… Telle était l'ignoble intrigue que parvint à débrouiller Leverd. Pourvu de toutes les pièces probantes et résolu à un éclat, il se dirigea un soir vers la maison de son gendre.

Madame de Mellertz et Normont sortaient avec des amis pour aller prendre le frais sur les boulevards. On était au début du mois d'août. Leverd les rencontra descendant l'escalier ; il s'adressa à sa sœur : — « Rentrez, dit-il, j'ai à vous parler. » Elle continuait son chemin, mais Babet lui cria du haut des marches : — « Restez, ma tante, on a besoin de vous ici. » Cela présageait un orage ; madame de Mellertz et Normont remontent, et, tout aussitôt, Leverd apostrophe son gendre et lui reproche ses débordements. Aux balbutiements du coupable, le père de Babet riposte en exhibant l'acte de naissance de l'enfant de Julie. Normont se jette sur lui, le prend à la gorge, le secoue. Une lutte s'engage ; cris, invectives, menaces, horions échangés. La tante, tremblante et pâle, est prête à s'évanouir ; Babet se jette entre son père et son mari, essayant de les séparer. Les coups pleuvent dru ; tout l'immeuble est en rumeur ; les voisins sont aux fenêtres ; les locataires de la maison, inquiets du vacarme, guettent sur l'escalier. Julie accourt ; elle se lance sur Leverd et le frappe à tour de bras ; il réplique par des soufflets ; Normont prend la défense de sa chère servante, saisit son beau-père à bras-le-corps, l'emporte sur le palier, le pousse sur les degrés et referme la porte avec fracas, tandis que Leverd, qui s'est raccroché à la rampe, proteste que ça ne finira pas ainsi et que la police saura bien dire le dernier mot.

Débarrassé de ce côté, Normont se retrouve en présence de sa femme écumante : il tente de nier, très penaud, joue le repentir, verse même quelques larmes de contrition. Pour mettre un terme à la scène où il ne tenait pas le beau rôle, il promit enfin de se séparer de la veille tante et, par conséquent, de Julie et de Véronique. Cette promesse fut renouvelée en termes positifs le surlendemain. Babet triomphait.

Ce jour-là, fatiguée, elle recevait dans sa chambre deux personnes de ses relations, madame de Plotho et madame de Montblanc. Vers six heures du soir, Sophie apporta à sa maîtresse un bol de bouillon préparé par Véronique. À peine madame de Normont y a-t-elle trempé les lèvres, qu'elle repousse la tasse. Le bouillon a un goût amer et elle a senti, sous ses dents, « quelque chose de croquant ». Ses visiteuses insistent pour qu'elle ne se laisse pas dépérir : ce bouillon a bon aspect et bonne odeur ; sans doute un peu de cendre y sera tombé, Babet se laisse convaincre et reprend le bol des mains de Sophie. À la seconde cuillerée, son cœur se soulève ; elle pâlit, se plaint de très vives douleurs d'estomac ; de blême elle devient écarlate ; « le feu lui monte à la tête » et la voilà renversée en une convulsion terrifiante. Sophie et les deux dames parviennent avec peine à la maintenir sur sa couche. Parmi ses contorsions, ses gémissements, ses hoquets, elle réclama à boire ; une soif ardente lui brûle la bouche ; on lui apporte de l'eau tiède qu'elle boit à longs traits et qu'elle rend aussitôt, mêlée à du sang. Sophie court chercher le docteur Asselin qui ne peut venir qu'à onze heures du soir. Babet, plus calme, se laisse examiner ; le médecin constate une « convulsion d'estomac » ; sa mine est grave ; il prend la lumière en main, explore l'intérieur de la bouche,

inspecte les ongles et se tait. En sortant, il attire Sophie sur le palier et la questionne ; il entre même à la cuisine, demande à vérifier le restant du bouillon ; mais Véronique l'a jeté dans la pierre à laver, et de l'eau par-dessus ; le bol qui l'a contenu est déjà rincé et essuyé…

Le jour suivant, Asselin revint et interrogea la malade : — « Vous éprouvez des craintes ? » Elle lui confia qu'elle était bien malheureuse, et, tout en pleurant, conta ses peines. Le docteur fit prier M. de Normont de lui accorder un instant d'entretien : — « Monsieur le comte, lui dit-il, voici les conseils d'un ami : votre femme a du chagrin ; sa maladie est morale ; je crois que vous êtes son meilleur médecin. Je ne suis pas dans l'habitude de donner des conseils, mais cette affection peut la conduire fort loin, je vous en préviens. » Le mari, l'air ennuyé, les regards à terre, ne trouva rien à répondre. Dans l'antichambre le docteur insista : — « la première précaution à prendre est le renvoi de Julie… » Alors Normont parla : — « Nous ne sommes pas chez nous ; nous sommes chez madame de Mellertz ; les domestiques ne nous appartiennent pas et nous n'avons pas le droit de les renvoyer. — Prenez un autre appartement ; ce sera le moyen de rétablir la paix. — Docteur, j'ai promis à mon père, quand il est mort, que je ne quitterais jamais madame de Mellertz… » Le médecin s'inclina et sortit, jugeant le cas désespéré.

Àsa visite du lendemain, on guettait son arrivée ; la Mellertz, Normont et Julie avaient-ils tenu quelque conciliabule et discerné que les bavardages de ce praticien clairvoyant pourraient, en cas de « malheur », n'être pas sans danger ! Normont entra avec lui dans la chambre de la malade ; s'adressant à celle-ci : — « Ma chère amie, dit-il, tu ne reverras plus ta tante ni ses domestiques. Je vais partir pour mes terres ; tu vivras à Choisy ; je viendrai t'y retrouver et nous demeurerons ensemble. » Le brave Asselin, tout joyeux, lui prit les mains : — « Voilà le meilleur remède qu'on puisse lui donner. »

Des jours passèrent ; rien n'était changé à la vie du ménage : — « Quand partons-nous pour Choisy ? » demandait madame de Normont chaque fois qu'elle voyait son mari, sans obtenir d'autre réponse qu'un éloge du dévouement de Julie et une apologie de madame de Mellertz. Babet ne sortait plus de sa chambre et vivait uniquement de lait que Sophie allait chercher à la crèmerie et faisait bouillir sans le quitter des yeux. Le 12 août, madame de Mellertz entra chez sa nièce et lui signifia sa décision : — ou bien on continuerait à vivre ensemble comme par le passé, ou bien Babet se séparerait de son mari qui, jamais, ne sacrifierait à une fille comme elle ni sa bienfaitrice, ni Julie. À peine cet ultimatum est-il formulé que la sensible jeune femme tombe en pâmoison ; sa bouche se tord, ses yeux s'égarent ; elle est secouée de spasmes nerveux. La tante ne s'émeut pas de « ces simagrées » ; mais Normont survient ; il a peur ; il se jette à genoux devant le lit où se roule sa femme, proteste qu'il tiendra sa promesse et, devant le docteur qu'on introduit à ce moment même, témoigne des plus tendres sentiments, jurant qu'il ne quittera pas celle qui porte son nom et que son amour pour elle ne finira qu'avec sa vie. Édifié, l'honnête médecin renouvelle amicalement ses recommandations et reçoit l'assurance qu'elles seront pieusement observées.

Suivent des péripéties assez énigmatiques. Comment madame de Mellertz qui, le 12 août, signifiait à sa nièce sa volonté de ne point céder la place, consentait-elle, le 15, à déménager ses meubles de Choisy où Normont et sa femme projetaient d'établir leur résidence, définitivement éloignés de l'intraitable tante ? Celle-ci, résolue à se débarrasser de Babet, se préparait-elle, par cette séparation, un alibi indiscutable ; ou bien, comme le publiaient ses amis, toujours bonne et conciliante, se sacrifiait-elle une fois de plus au bonheur de son pupille et se résignait-elle, pour qu'il eût la paix, à vivre ses dernières années dans l'isolement, loin de ce fils adoptif qu'elle avait élevé ? Une chose est certaine : elle quitta Choisy sans esprit de retour ; Babet s'y installa dans l'appartement abandonné

par sa tante et prit possession de toute la maison. Elle se croyait à la fin de ses maux ; son mari se montrait plein de prévenance et de sollicitude et sa jeune femme, dont le martyre durait depuis dix ans, se reprenait à espérer des jours meilleurs, quand, le 21 août, tandis qu'elle vaquait à son installation, sa fidèle Sophie lui remit une enveloppe cachetée qu'une main inconnue venait de glisser sous la porte. Madame de Normont rompit le cachet ; l'enveloppe contenait un chiffon de papier sur lequel, d'une écriture grossière, et probablement contrefaite, étaient tracées ces lignes :

{{t|Oui, tu la quittera ta tante mechat fame mai je serai vangé et da étrange manière. (Ces derniers mots presque indéchiffrables.) Di adieu pou toujour a ton mari tu ne me connoi encore qua moitié enne jusqu'à la mort.|90}}

Ce qui pouvait être traduit ainsi :

Oui, tu la quitteras ta tante, méchante femme ; mais je serai vengé… Dis adieu pour toujours à ton mari ; tu ne me connais encore qu'à moitié. Haine jusqu'à la mort.

Effrayée par ces menaces qui la poursuivent, Babet appelle son mari ; elle lui soumet l'inquiétant écrit : — « C'est de Sophie », fait-il après l'avoir examiné. Sophie s'indigne : quel intérêt aurait-elle à tourmenter la maîtresse qu'elle affectionne ? Elle veut voir le billet : — « C'est de Julie », assure-t-elle ; elles ont pris ensemble des leçons d'écriture, et du même maître. Normont s'irrite ; Sophie propose un moyen de vérification : qu'on dicte le texte du billet à elle-même, et à Julie et qu'on soumette leurs deux copies à des experts. Elle l'exige ; si on ne lui accorde pas cette satisfaction, elle préviendra la police. Sur ce mot Normont s'apaise, s'excuse, reconnaît qu'il a parlé trop vite…

Resté seul avec sa femme, il la conjure de ne souffler mot à personne de ce nouvel incident ; surtout que Leverd l'ignore ; bien plus, il insiste pour qu'elle brûle cette lettre anonyme ; il faut anéantir cette vilenie et n'y plus songer. Babet va obéir ; mais un léger bruit provenant d'un couloir voisin l'avertit que quelqu'un guette ; prise de soupçon, elle refuse de détruire ce billet. Normont est en émoi ; il implore même Sophie, s'humilie devant les deux femmes. Babet résiste.

De ce jour-là Normont affecta un redoublement de confiance à l'égard de sa femme. Il se disait très heureux de sa résolution d'habiter seul avec elle, de reconquérir son indépendance et d'être enfin maître de maison. Ceci l'amena à parler de madame de Mellertz. — La pauvre vieille ! Comme elle doit s'ennuyer ! Ne va-t-on pas le juger sévèrement d'avoir rompu avec sa compagne de tant d'années ? À moins que les préventions se tournent contre elle ? — les gens sont si méchants ! — et qu'on la désapprouve de n'avoir point su vivre en bonne intelligence avec sa nièce. Babet est sensible et généreuse, elle devrait écrire à sa tante une lettre bien tendre, bien affectueuse… lui dire que son état de santé ne s'est pas amélioré ; qu'elle est toujours sujette aux convulsions, aux coliques d'estomac, aux vomissements ; une telle assertion, venant d'elle, mettra fin à des insinuations propagées par des malveillants et de nature à contrister la bonne tante… Babet se révolte : pourquoi ferait-elle ce mensonge ? Elle se porte parfaitement bien depuis qu'elle est affranchie des bouillons de Julie et des duretés de la Mellertz… Normont lui représente, — car sa leçon est bien apprise, — qu'une telle lettre « aura pour effet immanquable de mettre fin aux rumeurs ». Il est aux genoux de sa femme ; il multiplie ses serments ; il prend à témoin le ciel, les mânes de son père, ceux de Caroline. Babet ne capitule point. Alors, furieux, hors de lui, il fulmine : — « Plus de séparation ! On va rentrer rue Meslay, reprendre la vie commune ! » Devant cet argument comminatoire, Babet tremble, écrit la lettre qui lui est dictée et dont Normont s'empare.

On est bien armé contre elle, maintenant, puisqu'on tient d'elle-même l'aveu que les accidents périodiques auxquels elle se prétend sujette, sont naturels, qu'ils ont altéré sa raison, qu'elle se croit en butte à des criminels imaginaires ; puisqu'on a, d'autre part, la preuve, écrite par elle, que son esprit est égaré… Oui, Babet peut disparaître ; nul ne s'apitoiera sur cette pauvre détraquée dont les excentricités et les lubies auront rendu la vie intenable à l'excellente madame de Mellertz. Loin d'être soupçonnée d'avoir hâté la fin de sa nièce, celle-ci sera félicitée, au contraire, de ce dénouement heureux, qui lui assurera une vieillesse paisible, entre Normont délivré de son extravagante épouse et la fidèle Julie, pleinement justifiée des indignes accusations de la folle.

5

Satisfait de ce résultat et docile à la consigne donnée par son astucieuse et tyrannique marâtre, Normont se révèle mari aussi tendre que charmant. Le 24 août il établit définitivement Babet à Choisy et, par comble de prévenance, il invite Leverd et sa femme à s'y installer également pour tenir compagnie à leur fille pendant qu'il va séjourner dans le Nord. Il pousse trop loin la sollicitude et, avant son départ, il conduit sa femme chez M. Duchef de la Ville, maire de Choisy, afin de la placer en son absence sous la protection de ce magistrat ; même il le prie de faire surveiller par la gendarmerie la maison qu'habite sa chère épouse. Que craint-il donc pour elle, puisqu'elle va vivre avec ses parents ? Ne doit-on point voir, dans cette ostentation de prévoyance, l'une de ces maladresses coutumières aux criminels trop prudents ?

Du reste, il soutient bien son rôle de mari empressé et généreux ; il commande chez un spécialiste en renom une bague faite de ses cheveux et figurant un chien, symbole de la fidélité ; ce précieux bijou est destiné à Babet. Normont part enfin, après mille recommandations amicales, la promesse formelle de ne pas rester dans ses terres plus de six semaines et des protestations réitérées sur l'irrévocabilité de sa résolution d'habiter désormais loin de madame de Mellertz et de ses domestiques.

Les premières lettres qu'on reçut de lui étaient du ton le plus tendre. Babet n'en revenait pas ; pauvre Cendrillon accoutumée aux dédains et aux affronts, elle osait à peine croire à un revirement si subit. Leverd, pourtant si méfiant, était dupe de cette métamorphose. Normont s'amendait ; on n'en pouvait douter et, sans rien contester des trop justes griefs de sa femme contre madame de Mellertz, il prêchait l'indulgence et l'oubli des injures. Le 6 septembre, il écrivait :

Je vois avec plaisir, mon amie, que vous vous amusez dans votre habitation et que, par conséquent, vous vous y trouvez heureuse… Vous rendez justice à votre tante en la croyant incapable de tenir aucun mauvais propos sur votre compte. D'après tout ce qui s'est passé, elle ne vous aime pas, mais voilà tout, et elle sait très bien se taire. Ce serait jeter une pierre qui retomberait sur elle. Ne lui envoyez pas de fruits puisqu'elle les refuse… Portez-vous bien, mon amie ; continuez à me faire part de vos aménagements et de vos projets. Je vous embrasse et vous réitère tout mon attachement.

Vers la même date, il pressait Leverd de le rejoindre dans le Nord. Le père de Babet se mit aussitôt en route et ne fut pas peu étonné, en arrivant à Avesnes, d'apprendre que madame de Mellertz, Julie et Véronique venaient d'y passer, se rendant à Dourlers où Normont faisait sa résidence. L'effet de cette réunion bien évidemment concertée, ne se fit pas attendre. Le 19 septembre, madame

de Normont recevait de son mari une nouvelle lettre, combien différente de la précédente… Il signifiait à sa femme sa décision, — encore irrévocable, — de rompre leur union ; elle ne le reverra plus ; elle ne devra pas quitter Choisy qu'il lui abandonne et où il lui servira une rente convenable. — « Tous les jours, dans le monde, écrit-il, on fait de pareils arrangements. Il me faudrait, pour vous plaire, que je vous fasse l'hommage de toutes mes volontés ; à mon âge, cela ne se peut et ma condescendance ne me préserverait pas de nouvelles scènes. » Conclusion : séparation de corps et rupture absolue.

En recevant ce coup de massue inopiné, Babet, comme on doit s'y attendre, tomba en convulsions. Le lendemain seulement elle eut la force de prendre la plume et de répondre à son versatile époux une lettre dont il est indispensable de reproduire, malgré la longueur de la citation, les principaux passages, car elle est le premier rayon de lumière projeté dans l'ombre opaque de ce drame ténébreux ; Babet s'y débonde, sans restrictions, de tous les dégoûts accumulés depuis dix ans de contrainte ; en traçant le récit de sa vie misérable, elle se garderait bien d'un mensonge ou d'une exagération qui ôteraient toute valeur à ses doléances, puisqu'elle s'adresse à un homme parfaitement instruit des incidents auxquels elle fait allusion ; on peut donc ajouter foi à ce lamentable exposé, écrit manifestement à l'une de ces heures où l'âme se montre à nu et se soulage en un flux incoercible d'épanchements.

{{t|Ah ! mon ami, un poignard enfoncé dans mon sein m'aurait été moins douloureux que la lettre que je reçois de vous. Est-ce bien vous qui l'avez écrite ? Oui, je n'en peux douter… mais elle est de cette infâme Mellertz. Depuis trente ans qu'elle ne vous a pas quitté et que, en esclave soumis, vous n'avez pas d'autre volonté que la sienne, renoncez-vous aussi à l'honneur en rompant vos serments ? Serez-vous toujours tremblant devant cette femme déhontée ? Non, je ne puis le croire : vous abandonneriez votre infortunée épouse, et pour qui ?… pour la maîtresse de votre père, pour celle qui, dans ma maison et par moi, prise sur le fait, doit à ma modération le respect qu'on lui a porté depuis dix ans ! Je t'aimais, ingrat ! J'avais vingt ans, elle soixante ; j'étais ta légitime épouse. Je croyais qu'à force de soins et de tendresses, je posséderais seule toutes tes affections ; c'est à ta prière que j'ai consenti à tout pardonner… Quelle en a été ma récompense ? Des scènes continuelles entre cette Mellertz et moi. Tu as permis qu'elle dise en ta présence avoir du regret de ne t'avoir pas épousé comme tu le lui avais proposé en émigration ; tu m'as laissé victimer par cette femme ; tu as permis que l'on me plaçât toujours au bout de la table lorsque nous avions du monde ; que l'on me manquât à chaque instant ; qu'elle te dise continuellement, devant des étrangers, que je n'étais rien chez elle ; que c'était elle qui avait été, qui était et qui serait toujours la maîtresse. Quelle a été ma conduite ? Jamais je ne t'ai fait aucun reproche. Je croyais qu'une extrême douceur était le seul moyen dont une femme devait se servir, et que tous mes tourments finiraient. J'ai eu des malheurs peu communs ; ils ont contribué en partie à ta fortune. Eh bien ! De quelle manière m'a-t-on traitée ?… Cette Mellertz me refusait tout ce qui m'était nécessaire et ne cessait de me tourmenter dans l'espoir, je ne puis en douter, que les chagrins achèveraient ce que la frayeur n'avait pu opérer… Elle a exigé que je ne quitte pas la chambre où, ayant manqué d'être assassinée, j'avais des frayeurs affreuses. Et l'événement de la rue du Ponceau ! Ah ! mon ami, quelles sont donc les personnes acharnées à ma perte ? Cette Julie s'est permis de te dire que si, comme toi, elle avait une femme toujours malade, elle la prendrait par les cheveux et la jetterait par la fenêtre. Après un tel propos, que devais-tu faire ? Tu voyais mes larmes couler ; je tremblais pour l'enfant qui était dans mon sein. Par des mots sans suite, tu répondais à mes craintes ; et lorsque cette même Julie est venue, en ta présence, pour me frapper, sans mon père, peut-être m'aurait-elle assommée ; tu n'as bougé que lorsqu'il s'est agi de la défendre !… Par un peu de prudence tu aurais

pu me préserver de grands malheurs. Et cette soupe qui a mis ma pauvre Caroline à la mort ! Ma tasse de café dont la suite a été de me priver d'un autre enfant ! Et cette autre soupe que j'ai mangée, à six heures du soir, les convulsions qui l'ont suivie et qui n'ont cessé qu'à onze heures ! Eh bien ! quelle protection m'as-tu accordée lorsque M. Asselin a ordonné que le bouillon pour mon usage soit fait dans ma chambre ? Tu lui as répondu que cela ne pouvait être, que ce serait manquer aux servantes de madame de Mellertz ; sur ce qu'il ajouta, tu as gardé le silence ; lorsqu'il est parti je t'ai prié de laisser préparer mon dîner sous mes yeux ; tu m'as dit que tu ne le voulais pas, que M. Asselin dirait ce qu'il voudrait, mais que le bouillon ne serait fait qu'à la cuisine. Je te l'avoue ici, dès cet instant, effrayée des vomissements de sang que j'avais dès que je mangeais ma soupe, je pris le parti de jeter le bouillon que l'on m'envoyait, qui était toujours si mauvais que l'odeur seule me levait le cœur. J'ai donc vécu pendant trois semaines d'eau sucrée ; encore fallait-il aller la nuit la chercher, car, dans le jour, on ne voulait donner à Sophie que de l'eau de puits, malgré que je payais celle de fontaine. De ce moment les vomissements ont cessé et malgré que je n'eusse que de l'eau pour nourriture, je me suis un peu remise… Toi qui m'adorais ! Toi qui préférais la mort que de me quitter ! Eh bien ! Aujourd'hui, tu penses donc différemment ? Jamais je ne pourrai le croire, moi qui ne t'ai connu que malheureux par l'empire que toutes ces créatures exerçaient sur toi ; tu n'avais que moi de véritable amie ; ce n'est pas pour ta fortune que je t'avais épousé puisque tu n'avais que 6.000 francs de rente sur lesquels tu avais donné, huit jours avant notre mariage, 4.000 francs à cette Mellertz. C'est donc toi que j'aimais ; j'ai tout fait et enduré pour que tu sois heureux. Et toi, veux-tu renoncer à toute estime et considération publique, et vivre aux yeux de tout le monde avec trois femmes perdues de réputation ? Ce même monde vous jugera sévèrement ; le cœur seul de ton épouse sera indulgent. Reviens, mon ami, près de celle qui voudrait, aux dépens d'une partie de son bonheur, faire le tien ; qu'on ne puisse pas dire que tu n'as de noble que le nom, que tu en abuses pour tenir une conduite indigne de lui. Rends-moi ce qui m'est dû : le bonheur. Depuis dix ans je l'aurais acheté assez cher et ne croirais pas encore l'avoir trop payé si je te voyais heureux par mes soins et séparé de viles créatures avec lesquelles je rougis d'avoir habité. Mais ce que je ne puis concevoir, ce sont vos prières pour que j'écrive, avant de partir, à cette Mellertz et la tournure que vous m'avez priée de donner à ma lettre. Vous me dîtes à cette époque que cela vous était nécessaire pour ne pas perdre sa succession. J'ai eu pour toi cette condescendance ; tu sais combien il m'en a coûté pour écrire ce que mon cœur désapprouvait… Je m'arrête ; jamais ce reproche ne sortira de ma bouche. Voici le premier que je t'adresse et j'espère que ce sera le dernier. Toute à toi et pour toujours ton amie et ton épouse.|90}}

É. Normont.

Il semble bien que si ce navrant tableau eût été chargé, Normont n'aurait pas manqué d'y répondre pour en relever les erreurs et remettre les choses au point. Il n'en fit rien. Sa femme lui adressa une seconde lettre, aussi longue, aussi déchirante que la première, puis une troisième, d'autres encore ; au total, dix. Il ne donna pas signe de vie. Septembre s'acheva, octobre s'écoula sans qu'elle reçût un mot de lui. Le 13 novembre, elle apprit que son mari, la Mellertz, Julie et Véronique étaient rentrés à Paris l'avant-veille. Elle écrivit rue Meslay, sans plus de succès. Enfin, dans les derniers jours du mois se présenta chez elle, à Choisy, un agent d'affaires, le sieur Granger, chargé par Normont d'instructions décisives. Ce n'était plus la séparation que le gentilhomme exigeait, c'était le divorce par consentement mutuel. En cas de refus, madame de Normont serait claquemurée dans une lointaine maison de retraite « où elle ne verrait personne et ne recevrait pas de lettres, même de ses parents ».

On passe ici sur les tergiversations, les atermoiements, les discussions, les pourparlers, marchandages, retardements de tout genre et autres complications juridiques, habituelles en ces sortes d'affaires. En dépit de sa répugnance et de ses principes religieux, l'infortunée Babet, terrassée et vaincue, dut consentir au divorce. Normont lui laissait la maison de Choisy et s'engageait à lui servir une rente viagère de 8.000 francs, sous condition qu'elle renoncerait à tous les avantages matrimoniaux résultant, soit du contrat de mariage, soit de tous autres actes quelconques ; elle perdait ainsi la nue-propriété des terres dont son mari lui avait fait naguère donation. Elle souscrivit à tout, sans une plainte, sans une récrimination. Et quand les notaires eurent dressé, — au début de mars 1813, — l'acte définitif concluant à la dissolution de l'union civile, Normont refusa de le signer.

Sa femme reprit espoir. Il regrettait donc sa détermination ? Le 16 mars, pensant encore le ramener, elle lui envoya une lettre suppliante, — la dernière :

{{t|Il y aura vendredi un an que j'ai perdu ta Caroline. Ah ! mon ami, tu me restais ! Combien mes peines étaient légères auprès de tout ce que j'éprouve aujourd'hui ! Si j'avais conservé notre fille, jamais on n'eût pensé à nous désunir. L'espérance soutient encore mon courage. Si tu suivais les mouvements de ton cœur, tu serais, j'en suis sûre, près de ton Élisabeth, par toi heureuse pendant dix ans. Combien je vais payer cher des moments aussi doux ! C'est par le reste d'une vie passée dans la douleur et le désespoir, que ton épouse abandonnée ne cessera qu'à son dernier soupir d'aimer celui qui lui avait juré, au pied des autels, de l'aimer toujours. Pourquoi même me refuser de tes nouvelles ? Crains-tu donc que j'éprouve quelque consolation ? Hélas, si je ne t'inspire plus de sentiments tendres, ne me refuse pas la pitié. Adieu, cher époux ; toute à toi et pour toujours. Ton Élisabeth.|90}}

Àce pathétique cri de douleur, Normont répondit :

Vous eussiez pu et dû, madame, vous dispenser de m'écrire. Je vous renvoie votre lettre.

Non, il ne la regrettait pas ; mais il regrettait les conditions, trop avantageuses au dire de madame de Mellertz, qu'il avait lui-même proposées pour prix de sa délivrance. La vieille tante supputait que 8.000 francs de rente viagère pouvaient être servis bien longtemps à une femme qui ne comptait pas vingt-neuf ans. En outre, madame de Mellertz ne se voyait pas sans dépit dépossédée de la maison de Choisy où elle avait coutume de passer la belle saison. Il fallait donc, ou renoncer au divorce, ou recommencer à marchander. On offrit à Babet, en échange de sa rente viagère, la nue-propriété d'un immeuble de la rue du Petit-Carreau dont l'usufruit appartenait à sa tante. Babet refusa et déclara se renfermer dans les conventions arrêtées.

Le 23 mars, appelée à Paris par son notaire, elle passait sur le boulevard de la Grange-Batelière, quand elle aperçut son mari. Il était accompagné d'un ami et avait une dame à son bras. Babet ne put résister à courir vers lui, l'arrêta par son habit et l'aborda avec vivacité. — « Madame, fit la dame, je suis avec monsieur de Normont. — Madame, riposta Babet, c'est mon mari. » La dame s'écarta aussitôt et Babet, très émue, profita de sa discrétion pour supplier Normont de mettre un terme à ses cruautés : — « Par pitié ! Pas de divorce ! » Très embarrassé de sa contenance, il répondit par « quelques mots insignifiants » et la quitta brusquement. Le lendemain, elle recevait chez ses parents, où elle avait passé la nuit, un mot de ce veule époux devenu subitement autoritaire. Il lui ordonnait de se rendre à Choisy et de n'en plus sortir. Il ajoutait :

Vous m'avez dit qu'actuellement vous ne vouliez plus de divorce. Je n'en veux pas davantage. Soyez persuadée, madame, que votre tante, ni qui que ce soit au monde, n'a contribué au parti que

j'ai pris... Les domestiques de votre tante n'ont rien de commun avec vous ni avec moi. Personne n'a le droit de faire la loi à votre tante. C'est donc en pure perte que vous débitez des horreurs sur leur compte.

Le billet était signé Normont ; il aurait dû être signé Mellertz et Julie : il est évident que, la veille, rentrant de sa promenade et racontant aux deux femmes la rencontre qu'il venait de faire, elles lui avaient dicté cet étonnant ukase où elles se déclaraient préventivement étrangères à la solution qu'elles méditaient. Pourtant Babet, ayant à voir M Chodron, le notaire des deux parties, restait à Paris, chez ses parents, qui habitaient à quelques pas de la maison Normont. Le 24, madame de Mellertz l'aperçut de sa fenêtre ; elle informa sans tarder son pupille que « cette fille » transgressait insolemment ses ordres et elle lui fit écrire une seconde lettre, plus impérative encore que la première :

J'ai été singulièrement étonné, madame, d'apprendre que vous êtes toujours à Paris. Je vous ai dit que vous ne pouviez et ne deviez rester qu'à Choisy. Je suis fâché que vous m'obligiez à vous ordonner de vous y rendre.

Madame de Normont pris l'avis du notaire : celui-ci lui conseilla d'obéir, se fondant sur « les obligations d'une épouse envers son mari ». De fait, le divorce étant en suspens, le seul domicile légal des époux Normont restait leur maison de campagne, puisque le bail de la rue Meslay avait été passé au nom de madame de Mellertz. Mais pourquoi celle-ci et Julie, — car Normont n'est en tout ceci qu'un figurant, — pourquoi la Mellertz et Julie tiennent-elles tant à ce que Babet retourne à Choisy et n'en bouge plus ? Voici :

*
* *

Son père étant retenu à Paris par une indisposition de madame Leverd, madame de Normont revint seule à la campagne, le lundi 29 mars, au soir. Elle n'y avait, pour la servir, que sa dévouée Sophie ; mais le nouveau jardinier, Toutin, ainsi que sa femme et une nièce de celle-ci, habitaient le rez-de-chaussée de la maison.

Le 30, Babet fit quelques visites dans Choisy. Le lendemain, elle se rendit, avec Sophie, à Thiais, village voisin, pour y voir madame Robillard, et rentra vers six heures et demie. Son amie, madame de Récourt, vint passer la soirée avec elle ; Soph ie leur servit des gaufres de sa façon, dans le salon du premier étage. Madame de Normont paraissait gaie et fort calme. Tandis que les deux dames collationnaient tranquillement, madame de Récourt leva la tête d'un air étonné : il lui semblait que quelqu'un circulait dans le grenier, au-dessus du salon ; le jardinier Toutin qu'on appela, croyait bien avoir déjà dans la journée, « entendu quelque chose » et il proposa « d'aller voir ». Madame de Normont s'y opposa ; la maison était vide ; mais il faisait grand vent et, sans aucun doute, dit-elle, le bruit provenait du choc de quelque volet de lucarne secoué par la tempête. Toutefois elle vérifia si les persiennes de son appartement étaient bien fermées.

Madame de Récourt se retira vers onze heures du soir ; le jardinier la reconduisit et rentra au bout de quelques instants. Il ferma soigneusement la grande porte à clef et aux verrous, comme d'habitude. Sophie l'aida ensuite à clore toutes les portes de la maison donnant sur la cour : celle de la cuisine, garnie, outre sa serrure, d'un crochet et d'un verrou à ressort ; celle du vestibule, de la salle à manger et toutes les fenêtres. Ces précautions prises, Sophie regagna sa chambre au premier

étage, tandis que Toutin se retirait dans la pièce du rez-de-chaussée où il couchait d'ordinaire, ainsi que sa femme et sa nièce. Dans un cabinet voisin on laissait le chien qui y passait la nuit.

Toutin était déjà déshabillé quand il entendit marcher dans le vestibule et dans la cuisine ; sans ouvrir sa porte, il cria Qui va là ? La voix de Sophie répondit : — « C'est moi ! » C'était Sophie, en effet, qui, ayant oublié quelque chose en bas, venait de descendre du premier où elle remonta presque aussitôt. Au salon, elle trouva sa maîtresse profondément endormie dans un fauteuil. La promenade à Thiais avait fatigué Babet ; Sophie la réveilla pour l'avertir qu'il était près de minuit ; madame de Normont passa dans sa chambre, voisine du salon, se mit au lit et se rendormit sans tarder. Sophie éteignit les lumières et se coucha à son tour : une mince cloison séparait sa chambre de celle de la comtesse ; la porte de communication entre ces deux pièces n'était jamais fermée à clef, non plus que deux autres portes qui, de la chambre de Sophie, donnaient, l'une sur la salle de bains, l'autre sur le palier de l'escalier.

La nuit s'écoula silencieuse. Au petit jour, c'est-à-dire vers cinq heures et demie, le jardinier Toutin se leva, et, comme chaque matin, son premier soin fut de délivrer le chien qu'il avait ordre de promener avant de se mettre au travail. En traversant le vestibule, il fut surpris de voir ouverte la porte de la cuisine que Sophie avait fermée devant lui, la veille. Dans la cuisine, rien ne paraissait dérangé ; mais la porte donnant sur le hangar et à laquelle il avait lui-même donné un tour de clef n'était plus fermée qu'au pêne. Sauf ces menus détails, tout se trouvait dans l'ordre accoutumé et Toutin fut tout à fait rassuré en constatant que la grande porte de la rue, étant fermée à clef et aux verrous, personne n'avait pu entrer dans la maison ni en sortir. Il alla donc promener le chien, revint au bout d'une demi-heure et se mit à bêcher ses plates-bandes. Sa femme était aux provisions ; sa nièce, — une enfant de douze ans, — dormait encore.

Vers huit heures du matin, madame Toutin rentra du marché. Elle entendit Sophie qui, par la fenêtre de sa chambre, appelait à l'aide. En se levant après une nuit très tranquille, la femme de chambre de madame de Normont s'apercevait qu'elle était prisonnière ; les trois portes de sa chambre, simplement fermées au loquet la veille au soir, étaient maintenant fermées à clef, du dehors. La jardinière monta, délivra Sophie, et les deux femmes descendirent ensemble en commentant ce singulier incident. Était-ce « un tour » de madame la comtesse, un « poisson », — car on était au premier avril ? — Mais non, madame la comtesse n'est pas levée, ou, du moins, n'a point sonné ; ce qu'entendant, Sophie s'évanouit.

Quand elle a repris connaissance, ce qui, d'ailleurs, ne tarde pas, madame Toutin remonte, frappe à la porte de madame de Normont : point de réponse ; aucun bruit. La jardinière se permet d'entrer : — personne. La chambre est vide ; bien plus, le lit est débarrassé de tous ses couchages : draps, couvertures, oreillers, traversin, ont disparu. Inquiète à son tour, la jardinière appelle son mari ; il pénètre dans le salon ; les persiennes en sont fermées et il y fait très sombre ; pas assez cependant pour que Toutin n'aperçoive point, sur un grand lit d'acajou qui tient le fond de la vaste pièce, la comtesse étendue sans vie, la figure toute noire, une raie rouge au travers du cou… Madame de Normont a été égorgée pendant la nuit !

Le jardinier descend quatre à quatre, se lance dans la rue, court chez M. Bacoffe, — un ancien pharmacien de Paris, établi médecin à Choisy en remplacement du docteur Azémar, mort récemment, — puis à la mairie d'où il ramène l'adjoint, M. Gourdault. Déjà le médecin est au chevet de la victime : Madame de Normont n'est pas morte, mais seulement évanouie. Ce que, dans la pénombre, Toutin a pris pour une affreuse blessure n'était que la bordure rouge du couvre-pied dans

lequel elle est roulée. Sur cette couverture, autour de la bouche, sur le cou de Babet, a coulé un liquide noir et visqueux dégageant une forte odeur de térébenthine. À quelque distance du lit, sur un guéridon, sont encore une fiole qui a contenu le nauséabond breuvage et une tasse qui a servi au criminel pour le faire absorber à la jeune femme.

Elle est là, inerte, les yeux clos, livide sous les maculatures du poison ; son évanouissement persiste malgré les réactifs les plus violents ; elle respire cependant ; son pouls est faible mais régulier. Enfin un grand hoquet la réveille ; elle entr'ouvre les yeux ; elle voit les gens qui l'entourent, penchés sur elle, guettant son retour à la vie. Un sursaut d'effroi la secoue : — les brigands !... Non ; elle reconnaît des figures qui lui sont familières ; elle semble sortir d'un affreux cauchemar ; elle balbutie quelques mots. Qu'a-t-elle dit ? On n'a pas bien compris ; les uns ont distingué : — « Je vois encore l'affreuse tasse... », d'autres croient avoir entendu : — « Je vois encore l'affreuse tante... » Pour tous ceux qui sont là et qui savent l'histoire lamentable de la malheureuse, il n'y a déjà plus de doute : c'est la tante, la vieille Mellertz, qui a fait ou ordonné le coup.

Aidée par le médecin, Babet s'était redressée sur ses oreillers ; elle promenait ses regards sur les personnes pressées autour d'elle ; outre M. Bacoffe et M. Gourdault, il y avait là Victoire, la cuisinière de M. Du Chef, maire de la commune ; Dubois, le jardinier d'une maison voisine ; madame de Récourt ; Dret, le juge de paix ; d'autres encore. Ils l'assistaient avec empressement. Déjà, pendant sa faiblesse, on lui avait fait prendre de l'émétique ; on l'invita à en absorber encore un grain qu'on lui donna dans de l'eau de savon, ce qui provoqua un vomissement dont elle fut soulagée. Mais elle éprouvait de vives brûlures à l'intérieur de la bouche et se tordait de douleurs d'entrailles. On la déshabilla pour la changer de linge, car une partie du breuvage avait inondé sa robe de nuit ; son corps apparut peu meurtri ; seulement une tache très rouge se remarquait « à la fourchette de l'estomac où elle ressentait un feu plus violent », et, sans cesse, elle réclamait à boire, afin d'éteindre ce brasier intérieur qui la torturait.

Cependant le juge de paix commençait son enquête ; dans la crainte que Babet mourût avant d'avoir parlé, il l'interrogea, en dépit de son épuisement. Et voici comment, d'une voix coupée de hoquets et de gémissements, elle conta l'affreux drame : — Elle s'était endormie à peine au lit ; — après un temps dont elle ne peut évaluer la durée, elle eut un cauchemar ; — il lui sembla qu'elle tombait dans un gouffre malgré ses efforts pour se cramponner aux couchages ; — et, tout à coup, elle se réveille, terrifiée ; elle est roulée dans ses draps comme dans un linceul ; — ainsi immobilisée, on l'emporte hors de sa chambre ; on la jette brutalement sur le lit du salon ; elle sent une main dont les doigts très froids la tiennent au cou ; — elle se débat, essaie d'échapper à cette étreinte ; mais ses bras, ses jambes, tout son corps sont emmaillotés et elle ne peut remuer que la tête. — Il y a une chandelle allumée au coin de la cheminée ; un homme noir, coiffé d'un chapeau rond, découvrant le front qui paraît très blanc, tient à la main une tasse qu'il approche des lèvres de sa victime ; elle serre les dents ; mais l'homme les lui écarte au moyen d'un morceau de bois, et lui verse dans la bouche un liquide d'une saveur si âcre, que, se sentant mourir, elle perd connaissance. — Une violente nausée la réveilla ; aucune lumière n'éclairait plus le salon ; l'homme noir avait disparu ; elle parvint à sortir l'avant-bras droit des linges qui l'encerclaient et à ôter de sa bouche l'entonnoir de bois que l'inconnu y avait laissé ; — aussitôt elle vomit ; d'atroces douleurs lui déchiraient l'estomac ; — elle fit effort pour crier ; elle était sans voix ; un froid glacial pénétrait tout son corps ; elle s'évanouit de nouveau et ne se souvient de rien d'autre.

Le juge de paix, sans insister, visita le premier étage, sous la conduite de la fidèle Sophie éplorée et chancelante : aucun indice du passage de l'assassin ; dans le salon même, il découvrit, sous les

oreillers du lit, le grossier bâillon de bois dont l'homme noir avait fait usage ; il mit sous scellés la tasse et la fiole contenant encore, l'une et l'autre, un reste du liquide noirâtre : la tasse fut reconnue pour être l'une de celles dont on se servait habituellement dans la maison, mais le récipient du poison n'y avait jamais été vu. Tous les bijoux placés dans le secrétaire étaient volés : boucles d'oreilles en brillants, bague garnie d'une rose, bracelets en semence de perles et de topazes brûlées, un médaillon encadré de perles, etc. Le brigand avait pris encore 450 francs, composant toutes les ressources de madame de Normont, et le petit coffret où elle déposait les lettres de son mari et autres papiers intimes. Obéissant à quelque secret pressentiment, elle en avait retiré, peu de jours auparavant, pour les remettre à son père, l'acte de naissance de l'enfant de Julie et la lettre anonyme, grosse de menaces, qui l'avait accueillie lors de son arrivée à Choisy.

Tandis que le juge de paix procédait à ces investigations, le gendarme, posté depuis le matin en surveillance à la porte de la maison, l'avisa qu'un homme du pays demandait à être entendu. C'était un certain Perrault, compagnon charpentier. En se rendant, ce matin-là, vers cinq heures et demie, à son travail, il avait aperçu, « sur un petit tas d'ordures, dans le ruisseau, sous la fenêtre de la chambre où couchait Toutin », une enveloppe à demi déchirée contenant deux papiers : une lettre grossièrement écrite, et une seconde enveloppe cachetée à l'adresse de M. le préfet de police. Perrault, persuadé que c'était là un « poisson d'avril » déposé par quelque farceur, avait mis le tout dans sa poche dans l'intention « de donner ça à son gamin ». Mais ayant entendu parler dans le village de l'assassinat de la comtesse de Normont, il croyait utile de déposer ces papiers entre les mains de M. le juge de paix. Le premier billet était ainsi conçu :

Ne crains rien, tout le monde accusera la tante ; on l'arrêtera ; la révolution la fera mourir ; c'est notre seule ressource ; car si madame de Normont avait voulu, la tante était pour elle et tous les jours je tremble que le mari ne ramène sa femme ; tu vois donc bien qu'il faut sa mort. Plus de femme, plus d'enfant, plus de tante, plus de contrainte… et pour lors nous recevrons le prix de (ici une déchirure ; on lisait au verso :) … que c'est elle qui est coupable ; la méchanceté qu'elle montre contre sa nièce nous sauve de tout soupçon ; elle sera notre seconde victime. La seule crainte qui me tourmente un peu est que tu tardes trop à t'introduire, que le mari la rencontre encore, qu'ils se raccommodent, qu'elle devienne mère. Ô rage ! Si cela arrive, j'ai juré ta mort et celle de ton enfant. La femme Normont ne sera pas oubliée. Je quitte la plume pour déjeuner. Amour, courage, mon cœur pour récompense. {{brn| 1}} La lettre adressée au Préfet de police portait comme date :

Choisy, matin du jour après la mort de madame de Normont.

On y lisait ceci :

{{t|Il faut que la police soit bien mal faite pour que vous n'ayez pas fait arrêter madame de Normont d'après la lettre que vous avez reçue le 2 août, qui est la vérité. Vous n'avez qu'à parler à madame de Montgomery qui demeure rue des Mathurins, Chaussée-d'Antin, maison de M. Picard, — à Julie, à Véronique, pour preuve. Faites chercher M. Asselin ; comme il est coupable, pour paraître innocent, il ne manquera pas d'attaquer cette pauvre Julie, Véronique et même la tante. Madame de Normont est une méchante femme qui est jalouse de cette bonne Julie sans avoir de raisons… Le père veut venger la mort de sa fille sur des innocents. Ne voyez-vous pas qu'elle s'est empoisonnée elle-même parce que les remords la tourmentaient. Ce que M. Leverd et M. de Récourt disent, n'est pas vraisemblable : si on s'était introduit dans la maison, où se serait-on caché ? D'ailleurs, où est la preuve qu'on a volé ? Qui sait si elle avait de l'argent ? Et ses bijoux, ne peut-elle les avoir donnés ou vendus ? Vous voyez bien que tout cela est une comédie : d'ailleurs son mari ne se divorce pas

sans de grandes raisons. Méfiez-vous de Sophie, de M. Asselin… car, à les entendre, c'est elle qui a été empoisonnée tandis que c'est elle qui est l'empoisonneuse ; c'est M. Asselin qui lui fournit toutes les drogues. Je ne suis ni ami, ni parent de Julie, mais je suis l'ami de l'innocent quand il est victime, et madame de Normont, si elle n'était pas morte, mériterait d'être guillotinée. Mais, Dieu merci, tôt ou tard l'innocent triomphe.|90}}

Le juge de paix transmit ces deux écrits au Procureur impérial, en même temps que le procès-verbal de sa perquisition ; dans sa lettre d'envoi, il indiquait l'adresse de la dame Mellertz et de la fille Jacquemin ; sans les désigner formellement comme les coupables, il les signalait comme les seules ennemies que l'on connût à madame de Normont. De son côté, Leverd, accouru de Paris à la nouvelle de l'empoisonnement de Babet, transmettait aux magistrats le billet par lequel Normont avait ordonné à sa femme de retourner sans délai à Choisy, pièce capitale, disait-il, et qui, à ses yeux, établissait sans conteste la préméditation. Normont, lui, ne se montrait pas, quoiqu' on l'eût avisé dès le jour même de l'état alarmant de la comtesse. La Mellertz ne parut pas davantage ; mais on apprit que, déjà, tous deux, sentant peser sur eux les soupçons de la justice, préparaient une belle défense. Ils s'assuraient le concours de plusieurs avocats en renom, au nombre desquels Bellart, le plus célèbre de tous, et se mettaient dès lors à la disposition du Procureur impérial, prêts à fournir tous les renseignements de nature à aider dans leur tâche les juges d'instruction. D'ailleurs, nul souci de la malheureuse qui agonisait à Choisy ; pendant plus de vingt jours, elle allait être entre la vie et la mort, si faible, si tordue de douleurs, que les médecins désespéraient de lui procurer un soulagement ; et le mari ne se manifesta que pour lui fermer sa bourse en la privant, avant tout jugement, du maigre revenu des fermes dont il lui avait fait donation.

Le 6 avril, le juge d'instruction Dufour débarquait inopinément à Choisy. Normont, convoqué, dut s'y rendre ; mais il affecta de ne point voir Babet et de ne pas s'informer d'elle : comme le magistrat le questionnait, il se contenta de sourire d'un air entendu, affirmant « qu'il était bien tranquille sur le sort de l'empoisonnée », et prophétisant avec ironie « qu'elle ne mourrait pas », entendant par là que le drame n'était qu'un simulacre, une réédition des comédies similaires dont la prétendue victime était toujours sortie indemne. Sur les instances du juge, et quoique très dolente encore, madame de Normont consentit à fournir quelques précisions : l'homme noir était « de petite taille, vêtu d'un habit bleu » ; il avait « les genoux en dedans ». — Une femme travestie, peut-être ? — car « les genoux en dedans » sont un attribut assez particulier aux femmes qui revêtent des habits d'homme. Mais voyant que ce signalement pouvait compromettre soit Julie, soit sa tante de Mellertz, Babet se hâta de protester « qu'elle n'imputait la tentative criminelle à qui que ce fût de la maison de Normont ». Comme pour la contredire, le lendemain, 7 avril, parvenait à la Préfecture de police cette indication anonyme :

L'opinion publique désigne comme auteurs des attentats commis à deux reprises différentes sur la personne de madame de Normont, sa tante, sœur de son père… son mari lui-même ; on les soupçonne même d'avoir fait périr la petite fille par le poison.

Il est manifeste cependant que ni madame de Mellertz, ni Normont, ne se sont risqués à venir nuitamment à Choisy, pour mettre le crime à exécution. Celui qu'il faut découvrir, c'est l'inconnu qui a transporté la victime d'un lit à l'autre, l'a bâillonnée et a versé le poison dans la bouche de la malheureuse. Or, celui-là, nul autre que Babet ne l'a vu. Un garçon du village déposa bien que, au matin du 1 avril, vers cinq heures, c'est-à-dire avant le lever du jour , « un particulier vêtu d'un habit et d'un pantalon bleu foncé, ayant les genoux un peu en dedans, fuyait à toutes jambes par les rues de Choisy, se dirigeant du côté de Paris… » mais le renseignement parut être, à la fois, trop

précis et trop vague pour qu'on le prît au sérieux. Il semblait bien probable que le malfaiteur, quel qu'il fût, était un habile homme, l'un de ceux, sans nul doute, qui, cinq ans auparavant, avaient pénétré, une nuit, dans la chambre de madame de Normont et qui, malgré les ordres réitérés de l'Empereur, échappaient depuis lors aux plus actives recherches de la police. On prévoyait donc que l'enquête serait difficile : l'opinion publique incriminait des personnes de haut rang auxquelles l'Empereur s'était intéressé ; il y fallait donc procéder avec prudence, discrétion, et ne frapper qu'à coup sûr. Cependant comme Dominique, valet de chambre de madame de Mellertz, possédait « un habit bleu » et marchait « les genoux un peu en dedans », il fut mandé à la police ; mais il prouva facilement que, dans la nuit du 31 mars au 1 avril, il n'avait pas quitté la maison de la rue Meslay. On interrogea la concierge : elle affirma très nettement, — et l'on contrôla ses dires, — que sa porte avait été fermée vers neuf heures du soir et que personne de chez les Normont, — ni les maîtres, ni Dominique, ni Julie, ni Véronique, — n'était sorti avant le lendemain à huit heures du matin.

On devait donc chercher ailleurs ; mais où ? Rébus en apparence indéchiffrable et dont la solution allait exiger de longues études et d'ingénieuses déductions.

6

Les magistrats instructeurs, aux prises avec ce problème, tâtonnèrent dans l'obscurité durant près de trois mois, — trois mois au cours desquels leur échappa le bout du fil qui devait les guider dans le ténébreux labyrinthe où s'engageait l'enquête. Elle s'aiguilla enfin sur ce raisonnement : — les seuls ennemis de la comtesse de Normont étaient son mari, sa tante et leurs domestiques ; seules ces cinq personnes avaient intérêt à sa mort. Puisqu'aucune d'elles ne sortit de la maison de la rue Meslay dans la nuit du 31 mars au 1 avril, il devient évident que le crime a été commis à leur instigation par un individu embauché à cet effet et qui assuma cette tâche périlleuse, soit contraint par quelque menace, soit alléché par l'appât d'une importante récompense.

Il s'agissait de découvrir ce comparse.

La police fut avisée que le comte de Normont s'occupait, en vue de poursuites éventuelles, à enrôler des témoins favorables ; il employait à cette besogne un particulier qui, sans vergogne comme sans malice, se présentait chez des gens de Choisy, porteur de fines bouteilles et de victuailles dont il les régalait pour, après bombance, les inviter à déclarer que madame de Normont était folle, qu'elle s'était empoisonnée elle-même afin « d'embêter » sa tante et son mari, lesquels se montraient disposés à payer généreusement des dépositions dans ce sens. C'était exactement le thème des deux écrits anonymes trouvés, le 1 avril au matin, devant la grande porte de la maison du crime. On se rappelle que l'un de ces écrits, adressé au Préfet de police, contenait cette phrase : — Ne voyez-vous pas qu'elle s'est empoisonnée elle-même parce que ses remords la tourmentent ? L'assassin avait jeté là ce papier afin que l'on ne manquât pas de l'y découvrir, et dans l'espoir un peu naïf d'imposer aux magistrats la croyance à la version du suicide. Par mégarde, le coupable avait laissé tomber en même temps de sa poche une autre lettre, anonyme également, et à lui-même adressée par une femme qui l'incitait à commettre le crime, le menaçant de mort s'il s'y refusait, et, au cas qu'il obéît, lui promettant son cœur pour récompense. Le juge d'instruction examina ces deux papiers. Couverts de caractères grossièrement et péniblement tracés, ils émanaient indubitablement d'une personne illettrée, sachant à peine écrire. Madame de Normont, à qui on les pré-

senta, resta perplexe ; mais Sophie, sa servante, affirma au premier regard que ces deux lettres étaient de Julie. Les experts officiels consultés se rangèrent unanimement à cette opinion.

Ce point acquis, il devenait facile de deviner le destinataire du second billet : — la seule crainte qui me tourmente, écrivait Julie, est que tu tardes trop à t'introduire, que le mari la rencontre encore, qu'ils se raccommodent, qu'elle devienne mère. Ô rage ! Si cela arrive, j'ai juré ta mort et celle de ton enfant… Ce texte ne laissait aucun doute : c'est à son cousin Bourrée que s'adressait Julie ; Bourrée, on le savait, fort épris de sa cousine, avait accepté la paternité et le parrainage de l'enfant de cette dévergondée, et, quoique marié, il élevait chez lui, du consentement de sa femme, cet enfant auquel il s'était attaché.

Or, ce Bourrée était précisément celui qui, dans les premiers jours d'avril, s'ingéniait à recueillir dans Choisy des témoignages en faveur des ennemis de madame de Normont. On fit perquisition chez lui ; on y saisit, entre autres objets, un carnet où il inscrivait les adresses de ses clients. — On a déjà dit qu'il occupait l'emploi d'encaisseur pour un entrepreneur des Eaux de Paris. — Sur ce carnet, parmi une longue liste de noms, on remarqua cette mention : — Jettele vis-à-vis la grande porte. Plus de doute ! On tenait l'assassin et tout s'expliquait : Julie avait bien recommandé à Bourrée de déposer, le coup fait, devant la porte de la maison Normont, la lettre adressée au Préfet de police ; mais il se défiait de sa mémoire et voilà pourquoi se trouvait bêtement consigné dans son agenda l'ordre de son impérieuse cousine. Cette ligne, griffonnée de sa main, — les plus fameux experts ne s'y trompèrent point, — allait mener Bourrée à l'échafaud.

Il fut arrêté, conduit devant les juges. Il ne faisait pas mine d'un bandit bien redoutable : simple d'esprit, quelque peu ahuri, il semblait ne rien comprendre à ce qui lui arrivait ; du reste, ses voisins, son patron, ses clients, tous ceux qui le connaissaient, se déclarèrent aussi stupéfaits que lui d'apprendre que ce brave homme, réputé pour sa douceur, avait commis un crime affreux ; les témoignages en sa faveur abondaient au point que le juge d'instruction, sûr de sa culpabilité, en arrivait à se demander si ce criminel d'apparence anodine n'avait pas stipendié un complice auquel il s'en serait remis du soin d'empoisonner madame de Normont. Comme tout s'enchaîne, on découvrit le complice : c'était Bonneuil, le locataire de la maison que Bourrée possédait à Bagnolet. Il fut établi que celui-ci le logeait pour rien, ce qui parut louche. Bonneuil fut donc arrêté ; il protesta ne connaître ni M. de Normont, ni la comtesse, ni madame de Mellertz, ni personne de leur domesticité ; il ne leur avait jamais parlé, ne les avait jamais vus et, de sa vie, n'était allé à Choisy-le-Roi… Mais que valent les allégations d'un criminel qui cherche à sauver sa tête ? Le juge d'instruction ne s'en émut pas ; certain de tenir l'assassin, il résolut de procéder à la reconstitution du drame, effrayante épreuve redoutée des forbans les plus endurcis. Au début d'août, dans le salon du premier étage de la maison de Choisy, éclairé, comme pendant la nuit du 1 avril, d'une seule bougie placée au bord de la cheminée, on pria la comtesse de Normont de s'étendre sur le lit et l'on fit entrer Bonneuil, le chapeau sur la tête. Il tremblait de tous ses membres. On le poussa vers le lit, malgré sa résistance ; mais il ne put affronter le regard de sa victime et se détourna avec effroi. Le juge, voyant son trouble, posa la main sur le cœur du misérable et le sentit battre « avec une violence extrême ». On n'en resta pas là ; Bonneuil dut se pencher sur la comtesse, lui saisir la tête, et simuler le geste d'approcher de ses lèvres une tasse imaginaire ; à peine se tenait-il sur ses jambes flageolantes ; il obéit pourtant. Mais déjà Babet, prise d'épouvante à ce revenez-y sinistre, pâlissait et perdait connaissance. On se hâta de faire sortir Bonneuil. Quand, au bout d'une demi-heure de complet évanouissement, madame de Normont reprit ses sens, elle s'excusa de sa trop grande sensibilité ; mais, en constatant entre l'homme qu'elle venait de voir et l'inconnu de la nuit tragique, une frap-

pante similitude de taille et de manières, elle avait senti tout son sang refluer au cœur. Elle précisa : — « la façon dont Bonneuil ploie son bras pour le porter vers ma bouche me représente, dit-elle, de la manière la plus vraie l'arrondissement du bras et la distance du bras au corps que j'avais remarqués dans l'individu qui m'a empoisonnée ; cette ressemblance est telle, j'ai été tellement reportée à l'événement, que j'ai cru y être. Voilà ce qui m'a fait me trouver mal. »

C'était décisif. Bonneuil était l'assassin ; son compère Bourrée l'avait poussé au crime à l'instigation de Julie, qui elle-même agissait soudoyée par madame de Mellertz et par Normont. Cette suite de déductions s'imposait à l'esprit logique du juge d'instruction Dufour. Il lança des mandats d'amener contre toute la bande. Julie était arrêtée le 10 août ; le 12, madame de Mellertz allait la rejoindre à la prison des Madelonnettes ; Véronique, complice obligée, les y suivit deux jours après, et, un mois plus tard, le comte de Normont se voyait emprisonné à son tour, non point, il est vrai, sous prévention d'assassinat, mais « inculpé d'avoir répandu contre sa femme des bruits calomnieux, incité son agent Bourrée à recueillir de faux témoignages tendant à établir que madame de Normont, victime, était, au contraire, coupable ».

On juge de l'émoi dans la société parisienne. La sainte madame de Mellertz en prison comme empoisonneuse ! Le comte de Normont sous le coup d'une accusation qui devait le conduire aux galères, sinon plus loin encore ! Aucun de ceux qui, vivant dans l'intimité de ces prévenus de marque, avaient suivi, depuis onze ans, la lutte engagée entre madame de Normont et sa tante, n'aurait prévu ce dénouement. L'humble Babet, dont la défaite paraissait à tous inéluctable, Babet triomphait ! Quelle revanche à tant de misères et d'humiliations ! Tout Paris prenait parti pour elle et s'apitoyait sur ses malheurs. Les plus graves gazettes vantaient en des entrefilets discrets, sa beauté, sa résignation angélique et proclamaient ses hautes vertus. Dans le Journal de l'Empire, fidèle écho de l'opinion des Tuileries, on avait pu lire, dès le 17 juillet, ces lignes énigmatiques et transparentes : — « On raconte avec plus ou moins de détails, les aventures tragiques arrivées dans l'intérieur d'une famille aux environs de Paris. Si l'on en croit les conteurs de société, une femme jeune et intéressante a éprouvé une longue suite de malheurs… et a échappé, après de nombreuses souffrances, à la rage de ses bourreaux. Un voile mystérieux couvre encore cette affaire qui va, dit-on, être soumise aux tribunaux et sur laquelle la circonspection nous fait un devoir de ne pas nous expliquer davantage. » Il n'en fallait pas tant pour aguicher les curiosités et donner l'essor aux interprétations les plus romanesques. Le thème était posé et les salons l'enrichissaient de commentaires effarants sur l'infortune de la jeune et jolie comtesse, livrée par un mari inconscient, à une effroyable harpie en comparaison de laquelle la célèbre madame de Brinvilliers avait été un agneau sans tache.

De fait, Normont et la Mellertz se trouvaient en mauvaise posture et l'opinion réclamait pour eux un châtiment sans merci. Le 27 septembre la chambre d'instruction du tribunal criminel de première instance rendait contre eux, ainsi que contre Julie, Bourrée et Bonneuil, une ordonnance de prise de corps comme étant prévenus d'être les auteurs et complices de l'empoisonnement tenté sur la dame de Normont. C'était, pour les cinq, l'échafaud. Mais le célèbre jurisconsulte Bellart, dont Normont et madame de Mellertz s'étaient, dès le lendemain du drame, acquis le concours, Bellart entra en scène et intervint de façon magistrale.

Il n'est point possible d'analyser ici le long Mémoire, — 188 pages in-quarto, — qu'il produisit sous ce titre : Réflexions soumises à la Cour impériale afin d'obtenir de nouvelles informations dans l'affaire du prétendu empoisonnement de Choisy. Il s'y attaquait à l'ordonnance de prise de corps et la démolissait ligne à ligne. On ne peut qu'indiquer sommairement les grandes divisions de

son argumentation : — Un empoisonnement par violence ? Voilà qui est nouveau et étrange. On empoisonne pour ne pas violenter : l'assassin qui se décide à employer la violence et à se montrer, dispose de moyens plus faciles et plus sûrs que le poison : un lacet, un oreiller, un poignard... D'ailleurs, pourquoi madame de Mellertz ferait-elle périr sa nièce ? Pour permettre à Normont d'épouser Julie ? Mais elle se donnerait ainsi une rivale plus redoutable que la première. Quoi qu'il en soit, voilà le crime longuement perpétré ; tout a été prévu ; pour s'assurer un alibi incontestable, les conjurés ont expédié Babet à Choisy où elle va être empoisonnée. Et l'on fait choix, pour l'exécution, du plus maladroit des agents !

C'est, en effet, au cours de la journée du 31 mars que l'inconnu pénètre dans la maison, sans être aperçu ni de Toutin, le jardinier, ni de madame Toutin, ni de leur nièce, ni de Sophie, ni de personne ; le chien même n'a pas aboyé. Ayant échappé à tous ces dangers, l'assassin se cache dans le grenier en attendant la nuit propice à l'accomplissement de sa criminelle mission, et là, en sûreté, il circule sans précautions, et signale sa présence par le bruit de ses gros souliers, si lourdement qu'on l'entend, à travers deux étages, jusqu'au rez-de-chaussée ! Imprudence d'autant plus invraisemblable qu'il a soin de porter sur lui la lettre par laquelle on lui ordonne d'assassiner la comtesse, de sorte que, s'il est découvert, il ne lui restera même pas la ressource de pallier d'un prétexte son introduction furtive dans la maison ! Minuit a sonné ; l'homme descend du grenier, entre dans la chambre de madame de Normont, la réveille ; elle ne crie pas ! Il la roule dans ses couchages et l'emporte, ainsi emmaillotée, dans le salon voisin ; elle est grande et forte ; il est petit et frêle ; n'importe ! Il la prend dans ses bras et, avec elle, les draps, les couvertures, les oreillers ; car on ne peut pas supposer qu'il ait transporté la femme d'abord et soit ensuite retourné dans la chambre à coucher pour y chercher la literie ; si complaisante que fût la victime, il pouvait craindre qu'elle profitât de son absence momentanée pour donner l'alarme. Elle n'y songe pas ; elle le voit allumer une bougie, sortir de sa poche la fiole de poison, se mettre en quête d'une tasse... Pourquoi une tasse ? Il est très difficile de faire boire dans une tasse une personne couchée ; pourquoi ne lui introduit-il pas simplement dans la bouche le goulot de la bouteille dont elle absorberait ainsi tout le contenu sans qu'il s'en perde une goutte ? Mais si la comtesse, — qui continue à ne pas crier, — semble faire tout ce qu'elle peut pour faciliter la besogne de son assassin, il paraît, lui, tout aussi soucieux de s'appliquer à ne lui causer aucun mal. Ainsi commence-t-il par lui mettre dans la bouche un bâillon, ce qui, nul ne l'ignore, est un obstacle absolu à la déglutition ; le bâillon comprime la langue et, dans ces conditions, le liquide versé dans la bouche passera forcément par le pharynx et sera rejeté par les voies nasales, avec accompagnement de toux violente et de suffocation. C'est ce dont témoignent huit célèbres médecins consultés sur ce point par Bellart, les docteurs Hallé, Andry, Jeanroy, Chaussier, Leveillé, Lafisse, Portal et Pinel.

Donc madame de Normont n'a pas avalé une seule goutte du breuvage incriminé. Eût-elle bu tout le contenu de la fiole qu'elle ne s'en serait pas trouvée plus mal, le délicat empoisonneur ayant pris soin de composer cette potion de matières absolument inoffensives : car l'analyse n'y a révélé que la présence d'huile de térébenthine, de verre pilé et de charbon. De l'avis unanime des mêmes savants, l'huile de térébenthine est souvent employée en médecine et certains malades en ont pris plus de quatre onces en un jour sans être aucunement incommodés. Le verre pilé n'est pas plus nuisible : les charlatans et les faiseurs de tours écrasent fréquemment des verres de table entre leurs dents et en avalent des fragments considérables sans qu'il en résulte pour eux aucun danger, ni même la plus légère irritation. On sait, d'ailleurs, qu'on ne parvient pas à tuer avec du verre pilé les animaux domestiques qu'on aurait intérêt à détruire. Quant au charbon, il est considéré comme un excellent remède contre les fièvres malignes et putrides...

Enfin, sa sinistre tâche accomplie, que va faire le pseudo-empoisonneur ? Quitter au plus vite la maison ? Pas du tout ; il s'y installe : il va rester là, près de sa « victime », quatre, cinq ou six heures. Pourquoi faire ? Pour écrire au Préfet de police et lui raconter son crime. Il lui faut donc chercher, dans ce logis plein de gens que le moindre bruit peut réveiller, une feuille de papier, un encrier et une plume, et il se met à la besogne pour se dénoncer lui-même. Madame de Normont n'est point morte. Est-il admissible qu'il ne s'en avise pas : car, si elle ne veut pas crier, elle respire, elle souffle, elle geint, elle est prise de hoquets, elle vomit. Pourquoi ne l'achève-t-il pas ? Comment n'a-t-il pas peur qu'elle retrouve la force d'appeler Sophie à l'aide ? Quand, au matin, il se décidera à s'en aller, il parviendra à gagner la rue sans tirer les verrous intérieurs de la grande porte, — seule issue qui lui est offerte, — ou à les refermer du dehors après l'avoir ouverte, tour d'adresse irréalisable. Et, une fois dehors, sa première préoccupation sera de déposer sous la fenêtre de la chambre du crime, non seulement la lettre révélatrice de la préméditation, mais aussi celle qu'il vient d'écrire et qui est datée : Choisy, matin du jour après la mort de madame de Normont. L'esprit se refuse à prendre au sérieux pareille succession d'extravagantes invraisemblances. Pourtant cette lettre existe ; elle est la base de l'instruction : de qui émane-t-elle ? De Julie ? Non ; deux personnes seulement ont pu l'écrire : l'empoisonneur ou madame de Normont, puisque nul autre au monde ne connaît encore l'attentat de la nuit…

Conclusion de Bellart : il n'y a pas d'assassin ; il n'y a pas eu empoisonnement ; la comtesse de Normont est une simulatrice ; Sophie est dans le secret de l'odieuse comédie. De la sorte, tout s'explique : les pas entendus dans le grenier tandis que Babet mangeait des gaufres en compagnie de madame de Récourt, c'étaient les pas de Sophie, préparant la mise en scène ; — c'est elle qui est allée, le soir, quand le jardinier était couché, rouvrir les portes de la cuisine afin qu'on suppose que l'assassin est passé par là ; — elle a aidé sa maîtresse à quitter son lit pour celui du salon ; elle l'a roulée dans ses couvertures ; elle a barbouillé les draps et le visage de la comtesse du liquide nauséabond et noirâtre dont l'odeur âcre et la couleur effraieront les bonnes gens qu'on appellera au matin pour constater le crime ; — elle a entr'ouvert la fenêtre et jeté dans la rue les deux lettres préparées d'avance et tracées bien probablement par elle-même sous la dictée de sa maîtresse ; — puis elle s'est couchée, attendant, non sans émoi, le résultat de ces fourberies, si inquiète de sa connivence qu'elle s'est évanouie d'émotion au moment critique où la maison se réveillait. Or, puisque l'imagination déréglée de madame de Normont a pu ourdir cette exécrable manœuvre pour ressaisir son mari, c'est donc qu'elle est capable d'avoir inventé aussi « les hommes noirs », la « soupe croquante », l'enlèvement du passage Le Moine, l'empoisonnement de Caroline et autres calomnies sur lesquelles repose toute l'ordonnance de prise de corps. Au reste, Bellart se refusait à croire, « pour l'honneur de l'humanité », que la misérable Babet eût tenté de pousser son mari et sa tante à l'échafaud ; elle a cru, par un esclandre éclatant, reconquérir l'époux et la fortune perdus par sa faute ; elle a composé sa fable, persuadée qu'elle ne risquait rien de plus qu'à ses précédentes impostures ; mais cette fois la Justice a été saisie ; la menteuse a dû soutenir son rôle et, pour ne pas se trahir, s'ériger en bourreau de son mari, de sa tante et d'autres innocents… « Le premier supplice des méchants est de ne pouvoir, quand ils le veulent, cesser de l'être. »

Bellart terminait par cette moralité sa saisissante discussion : destiné aux seuls magistrats, son Mémoire n'atteignit pas le public et l'opinion demeurait favorable à la jeune comtesse ; mais la Chambre d'accusation de la Cour impériale, fortement impressionnée par l'argumentation de l'habile avocat, annula l'ordonnance de prise de corps et ordonna la mise en liberté de madame de Mellertz, de Normont et de Bonneuil, « attendu, proclamait l'arrêt, qu'il n'existe pas contre eux de charges suffisantes ». Elle renvoyait devant la Cour d'assises Bourrée et Julie Jacquemin : celle-ci

avait contre elle le rapport officiel des experts en écriture, Brard et Saint-Omer, immortalisés par Joseph Prudhomme ; tous deux s'étaient accordés pour attribuer à Julie les lettres anonymes trouvées devant la maison de Choisy. Quant à Bourrée, il allait expier l'imprudence d'avoir inscrit sur son carnet d'adresses la trop explicite mention : — « Jette-le (ou Jette-la, ces deux premiers mots assez peu lisibles), vis-à-vis la grande porte. Cette petite phrase impliquait tout au moins sa complicité.

Le procès s'annonçait gros d'incidents, et il fallait que les Parisiens de ce temps-là fussent bien férus de romans judiciaires puisque les formidables événements politiques qui secouaient alors le monde leur laissaient assez de liberté d'esprit pour prendre intérêt aux infortunes de la comtesse de Normont. On était, en effet, au printemps de 1814 : l'Empire s'effondrait ; après de suprêmes et glorieuses batailles, Napoléon vaincu, abandonné de tous, abdiquait à Fontainebleau. La Révolution était définitivement close : après vingt-trois ans d'exil, les Bourbons récupéraient leur trône. La France vivait des heures de fièvre et chaque jour était marqué d'un événement grandiose. Le 3 mai, Louis XVIII, inconnu la veille, entrait triomphalement à Paris qu'il n'avait pas revu depuis cette nuit de juin 1791 où déguisé en Anglais, muni d'un faux passeport, il se risquait à gagner la frontière, tandis que le Roi et la Reine entreprenaient de leur côté le fatal voyage qui devait se terminer à Varennes. Avec Louis XVIII revenait de l'étranger l'unique survivante de la tragédie du Temple, madame Royale, fille de Louis XVI, qui s'évanouit en pénétrant dans ces Tuileries d'où l'émeute l'avait chassée avec ses parents au matin du 10 août 1792. Eh bien, malgré cette succession ininterrompue de coups de théâtre, réjouissants pour les uns, inquiétants pour d'autres, émouvants pour tous, on attendait avec une impatiente curiosité le jugement de l'affaire de Choisy-le-Roi dans l'espoir que les débats publics donneraient enfin le mot de cette dramatique énigme.

On le vit bien, dès la première audience, le 12 mai. C'était une sorte de rentrée solennelle, car, depuis trois mois, le Palais chômait à peu près et l'on rencontrait dans ses galeries moins de toges que d'uniformes militaires. Pour Julie et Bourrée ce fut l'affluence des grands jours, la ruée des friands de procès fameux, un « concours immense », au dire d'un journal de l'époque. On peut assurer, sans hyperbole, que, depuis les Lits de justice du vieux temps où les rois se permettaient de morigéner leurs parlements, le Palais n'avait jamais retrouvé pareille assistance, le roi de Prusse et la plupart des princes étrangers profitaient de leur séjour à Paris pour se donner le régal d'une cause célèbre. Le prétoire était encombré de souverains et d'altesses auxquels Bellart allait asséner un de ces coups d'encensoir où il excellait et dont la diversité des gouvernements qui s'étaient succédé en France au cours de sa longue carrière lui avait donné la grande habitude. D'ailleurs, il faut bien reconnaître que son « compliment » aux monarques alliés doit être cité comme un inimitable exemple de pathos, d'emphase et de platitude. — « En présence de ces guerriers qui viennent par leur présence rendre à la magistrature l'un des plus brillants hommages qu'elle ait jamais reçus... puis-je oublier cette coalition de rois vraiment formée une fois pour le bonheur du monde, de ces souverains qui, fidèles à leurs intentions de ne faire la guerre que pour obtenir la paix, vainquirent leur victoire à laquelle ils ordonnèrent de se courber devant ce noble peuple que ses ennemis eux-mêmes estimèrent à toute sa valeur en jugeant qu'il avait été défait par sa haine pour son gouvernement, non pas par la force des armes seulement, et que le plus sûr moyen de triompher de ses résistances était de subjuguer son cœur... » Chacun des souverains alliés a son couplet du même ton : l'empereur de Russie, — « héros presque fabuleux, héros distingué par vos grâces non moins que par vos vertus chevaleresques,... dont le nom s'est décoré d'une gloire unique et nouvelle dans l'Histoire, en enseignant à l'Europe que la puissance des armes peut même faire couler des larmes d'attendrissement en devenant une puissance de protection et de bonté !... » — L'empereur d'Au-

triche, — avec allusion délicate mais alambiquée à l'ex-impératrice Marie-Louise : — « Père et monarque magnanime, prouvant par un grand sacrifice qui sera toujours présent à notre mémoire comme l'auguste holocauste qui s'est immolé au repos du continent, sera toujours présent à notre vénération, qu'un roi a ses peuples pour premiers enfants et leur intérêt pour principale affection de famille… » — C'est ensuite le tour du roi de Prusse : — « Digne héritier du grand Frédéric, frappé par la fortune comme le fut ce héros, comme lui supérieur aux revers, ballotté par les vicissitudes toujours impuissantes contre votre grande âme, et qui n'oubliez pas que si la valeur enchaîne quelques moments des ennemis, la modération seule donne pour toujours de fidèles alliés… »

Après cet éloge de la modération du roi de Prusse, dont les soldats, d'un bout à l'autre du territoire, étaient en train de rançonner et de piller odieusement la France, arrivaient la flagornerie pour Louis XVIII, depuis peu régnant, et le coup de pied décoché à Napoléon définitivement abattu : — « Recevez tous, monarques immortels, nos solennelles actions de grâces, surtout pour votre bienfait le plus inestimable, pour l'aide que vous nous donnez à reconquérir ce bon roi, toujours l'objet de notre amour, de nos regrets, de nos vœux, que son peuple a pu ne plus voir mais qu'il n'a jamais oublié, dont la présence toute seule est déjà un bonheur et dont les vertus comme les indulgentes résolutions nous assurent qu'après avoir fait l'expérience d'un maître qui ne voyait dans les hommes que des quantités algébriques à combiner, à déplacer, à détruire pour l'accomplissement de ses calculs cruels et gigantesques, nous révéleront enfin les douceurs du gouvernement d'un roi paternel qui voit ses sujets comme des êtres sensibles confiés par la Providence à ses soins pour s'occuper avant tout de leur fidélité… »

Tel était le style à la mode et cet amphigourique prologue fut très apprécié. Mais qu'on se représente Julie Jacquemin et son compère Bourrée, assis entre leurs gendarmes au banc des accusés, submergés par ce flot d'éloquence à laquelle, malgré leurs efforts, ils ne devaient rien comprendre, et jugeant, sans doute, qu'on s'occupait bien peu de leurs têtes, enjeux et attraits de cette mémorable cérémonie. L'un et l'autre disparaissaient dans cette apothéose et on s'étonnait que de si piètres personnages fussent l'occasion d'une si solennelle parade. Julie, petite, maigre, terne, sombre, coulait des regards sournois sur les magistrats et les témoins ; Bourrée semblait hébété et ruminait manifestement l'explication qu'il pourrait bien fournir de la malencontreuse note découverte sur son agenda : — « Jette-le vis-à-vis la grande porte. » Au banc de la défense, Bellart, maître Pesse et maître de Sèze, — le fils du célèbre avocat de Louis XVI, — assistaient les accusés. La tâche du jeune de Sèze, chargé spécialement de la défense de Bourrée, s'annonçait rude, car comment persuader aux jurés que la terrible phrase du carnet, tracée de la main de l'inculpé, n'équivalait pas à un aveu formel de culpabilité ? De Sèze avait, à ce sujet, questionné cent fois son client, qui n'avait su que répondre, jurant que jamais il n'avait écrit ça et qu'il était bien certain que son agenda ne contenait rien d'autre que des adresses. À force de lire, de relire, de comparer, de méditer sur cette page fatale du livret, l'avocat eut une inspiration soudaine. Il se lève, quitte l'audience, traverse Paris en hâte, s'informe, enquête et reparaît à la barre le front radieux, le visage souriant. Au lieu de l'indication lue par les plus habiles experts : Jette-le vis-à-vis la grande porte, de Sèze a cru déchiffrer : Gillet, vis-à-vis la grande poste… Il a couru « d'un saut » jusqu'à la grande poste et il vient d'apprendre de tous les voisins que, l'année précédente, un certain Gillet habitait en face des bureaux de cette administration ; il est mort depuis peu, mais sa veuve vit encore et demeure toujours au même endroit. — Gillet, vis-à-vis la grande poste : c'est bien une adresse, et le pauvre Bourrée échappe à l'échafaud.

Ce fut le plus notable incident des dix longues audiences consacrées aux débats : cent soixante témoins furent entendus ; les dépositions de madame de Mellertz et de Normont ne semblent pas avoir été remarquées ; Leverd, dans l'instruction, s'était acharné contre sa sœur que, sans certifier sa culpabilité, il traitait de « méchante femme », capable des pires fourberies. Tout Choisy défila à la barre, rendant un témoignage louangeur des vertus, de la douceur, de l'amabilité, de la résignation d'Élisabeth de Normont. Chacun s'accordait à proclamer qu'elle n'avait jamais été folle et on eut connaissance d'un rapport du docteur Berthet qui, ayant examiné la comtesse à la requête du juge d'instruction, la déclarait absolument saine d'esprit.

Elle était là, à l'audience, « vive, brillante, emportée », très belle, d'ailleurs, « grande et forte », parlant beaucoup, avec une aisance et une volubilité singulières. Elle s'enhardit bien vite, au point qu'elle paraissait diriger les débats, rayonnante de voir écroulée entre les gardes, au banc d'infamie, son odieuse rivale, et de prendre devant ce parterre de rois, de princes et de hauts personnages, une revanche plus magnifique que tout ce qu'elle avait pu rêver. Sous son impulsion l'affaire se transformait : on avait moins l'air d'instruire le procès de Julie Jacquemin que celui de madame de Mellertz et du comte de Normont. De fait, l'obscure accusée n'intéressait personne. Maître Pesse plaida pour elle, sans talent, sans chaleur ; mais Bellart prit la parole et la garda durant trois heures, établissant l'invraisemblance de l'attentat et désignant comme la seule coupable Babet de Normont, l'accusatrice. De Sèze enleva l'acquittement de Bourrée rien qu'en démontrant qu'un nommé Gillet avait habité vis-à-vis la grande poste et cet acquittement eût dû, logiquement, entraîner celui de Julie, puisque, si Bourrée n'était pas coupable, on ne pouvait plus reprocher à la servante que l'envoi de lettres restées sans effet. Est-ce afin que les princes de Prusse présents à la dernière audience ne se fussent pas dérangés pour rien, et voulût-on, par gracieuseté, leur donner le spectacle d'une condamnation à mort ? On répugne à l'imaginer ; toujours est-il que tel fut le verdict rendu par le jury, à la grande majorité des voix. Le triomphe de Babet était complet, car cette condamnation atteignait moralement la Mellertz et M. de Normont et vengeait leur victime de dix années de camouflets, de dédains et de diffamations. Si l'histoire s'arrêtait ici, le mystère de l'hypothétique empoisonnement de Choisy serait définitivement éclairci, et la comtesse de Normont authentiquement disculpée d'avoir, par simulation, chargé la Cour d'assises de la débarrasser de son mari et de sa tante. Mais…

*
* *

Pour elle, comme pour tant d'autres qui atteignirent le Capitole de leurs ambitions, la Roche Tarpéïenne était proche. Le revirement ne tarda point. Dès le soir même du jugement, les princes de Prusse confiaient à leur auguste père leur étonnement de la scène à laquelle ils venaient d'assister : l'extrême sévérité du verdict leur paraissait injustifiée : le roi Guillaume pensant de même et grand admirateur de Bellart, fit savoir à celui-ci qu'il ordonnait à son ambassadeur, si la condamnation était confirmée, de solliciter en son nom, de la clémence du roi de France, la grâce de Julie Jacquemin. Le Moniteur universel du 22 mai critiquait, lui aussi, en termes voilés, l'impitoyable décision du jury : — « L'affaire, y lisait-on, présente cette double circonstance qu'il s'agit d'une simple tentative, et que la condamnation est prononcée contre la complice d'un crime dont les auteurs sont inconnus. » Il y eut même, dans la coulisse, un incident dont la discrétion toute administrative des correspondances officielles ne permet pas d'évaluer l'importance : il apparaît bien que le conseiller Cholet, président des assises, fut assez vertement rabroué par son chef hiérarchique le garde des Sceaux, ministre de la Justice, chancelier de France, pour avoir tenu un peu de travers la

balance symbolique et fait ressortir avec trop d'insistance, dans son résumé des débats, les charges qui pesaient sur l'accusée. Il s'excusa de son mieux, prétextant sa fatigue après dix jours d'audiences et manifestant humblement son espoir que l'arrêt rendu par lui serait réformé par la Cour de cassation : — « Elle désirera peut-être, écrivait-il, découvrir dans la procédure quelque omission qui lui fournira le moyen d'intervenir. » Bien plus, la Cour suprême qui, comme l'on sait, ne peut casser un jugement que pour un vice de forme, la Cour suprême elle-même se montrait disposée à s'attendrir et laissait entrevoir « qu'elle saisirait avec joie un moyen de sauver l'innocence ».

Devant ce retournement de l'opinion, Bellart n'abandonne pas la lutte. Se défiant de sa conviction, il réunit un aréopage composé de jurisconsultes éminents, d'experts éclairés, de médecins en renom qui étudient l'affaire depuis ses origines : tout est passé au crible ; on épluche le moindre témoignage ; on visite de fond en comble la maison de Choisy ; on contrôle les dépositions ; on scrute la moralité des témoins. Les avis furent unanimes ; il n'y avait pas eu d'empoisonnement ; Julie était innocente et les preuves alléguées contre elle se retournaient toutes contre la comtesse de Normont. Alors commença la bataille des Mémoires ; une vieille coutume du Palais, née au temps des Parlements, autorisait les avocats à publier par avance les motifs de leur conviction et à prendre le public pour confident de leur argumentation. Les factums pour ou contre Julie Jacquemin abondèrent : il faut dire cependant que la canonnade de ses défenseurs, alimentée par les fonds de Normont, fut plus nourrie que celle des Leverd. Il y eut la Fable de l'empoisonnement de Choisy-le-Roi, — 280 pages in-4°, — à quoi l'adversaire allait riposter par un Mémoire pour madame la comtesse de Normont, rédigé par Billecoq, — 260 pages du même format. Bellart suscita une imposante Consultation sur l'événement arrivé à Choisy, bientôt suivie d'une Consultation sur une tentative prétendue d'empoisonnement ; et on lut encore un second tome — 292 pages — de la Fable de l'empoisonnement de Choisy où les plus insignifiantes, les plus intimes péripéties du drame du 1 avril étaient pesées, commentées, examinées à la loupe. De cette littérature à double face dont l'opulence découragerait tous autres lecteurs que les intrépides, a été tiré en partie le présent récit et voilà expliquées les tergiversations et l'incertitude finale du narrateur.

Les contemporains, les magistrats eux-mêmes ne devaient jamais connaître le fin mot de l'affaire : la Cour de cassation, heureuse de découvrir une lacune dans le procès-verbal des audiences, annula le verdict de mort et renvoya la cause devant les assises de Seine-et-Oise où les nouveaux débats s'ouvrirent le 11 novembre 1814. Le conseiller Bourguignon présidait ; le substitut de la Palme occupait le siège du ministère public. Julie Jacquemin était assistée par maître Bonnet qui avait soutenu son pourvoi en cassation et auquel elle devait ainsi les six mois de vie — et d'angoisses — écoulés depuis sa condamnation.

La salle du Tribunal regorgeait de curieux ; toute la société de Versailles, belles dames, officiers retraités, survivants de l'émigration qui, rentrés de l'étranger, s'étaient fixés dans la ville du grand roi avec l'espoir d'y retrouver les mœurs et la quiétude d'autrefois, se portaient au Palais de justice, et les sympathies de cette assistance penchaient plutôt vers le comte de Normont et madame de Mellertz que vers Babet, la fille du peuple qui, s'étant introduite dans une ancienne et noble famille, y avait jeté le trouble et la désolation. On plaignait ces gens de l'ancien régime, obligés de défendre leur honneur contre les attaques de cette ingrate, spécimen suspect des nouvelles couches sociales, et qui, pour les esprits volontairement attardés, représentait la Révolution dans ce qu'elle avait de plus subversif et de plus néfaste.

Babet, elle, ignorante des préventions de ce nouvel auditoire, toute glorieuse encore du succès que lui avaient valu à Paris, devant un tout autre public, sa crânerie et son assurance, se flattait de

dominer facilement ces provinciaux et de remporter sans peine une nouvelle victoire. En quoi elle se fourvoyait : son ton avantageux déplut ; on fut choqué de l'opiniâtreté qu'elle apportait à englober dans l'accusation son époux et sa tante, tout en protestant qu'elle ne songeait pas à les inculper. Certes la comtesse de Normont se refuse à accabler son mari, mais elle a bien soin de diriger contre lui les dépositions des témoins. Tout ce qu'elle dit le compromet et l'implique dans le procès criminel. Hardie, élégante, avec des gestes de comédienne ménageant les effets d'un rôle studieusement appris et répété, Babet n'a certes pas l'air ni le ton d'une victime, mais bien d'une implacable virago acharnée à sa rancune. Sans baisser les yeux, elle précisera en détails scabreux les preuves qu'elle a surprises des relations de son mari avec madame de Mellertz. Elle s'amuse à le ridiculiser et si elle parvient à égayer l'assistance aux dépens du pauvre homme, au lieu d'avoir honte, elle rayonne. Elle raconte, sans confusion, que, le soir de son mariage, sa tante est venue dans la chambre nuptiale et a « mis Normont nu comme l'enfant qui vient de naître ». Prenant plaisir à dégrader celui dont elle porte le nom, elle révèle que, pendant huit ans, Normont « allait tous les soirs ôter ses bas et sa culotte dans la chambre de madame de Mellertz et que le matin il y retournait pour y faire sa toilette ». Elle s'étend sur ces griefs et sur d'autres tout aussi étrangers au procès, puisque le mari ni la tante ne sont en cause et qu'il s'agit seulement de savoir si Julie est une empoisonneuse.

Il semble que le président des assises et les avocats de l'accusée, sentant que madame de Normont faisait fausse route, la laissaient parler, attendant qu'elle s'enferrât. Une lueur pouvait naître d'un mot de trop, d'une allégation trop évidemment mensongère. Elle ne discernait rien, heureuse de déverser sa bile, marchant droit vers le piège qui lui était tendu. Elle y tomba maladroitement et s'y trouva prise.

On venait d'entendre la déposition du docteur Chaussier démontrant l'impossibilité et l'invraisemblance de l'empoisonnement. — « Tel est, dit-il, l'avis de nombreux médecins, entre autres du célèbre docteur Dubois, lequel croit bien avoir reçu, sept ou huit ans auparavant, la visite de la comtesse de Normont, venue pour le consulter au sujet de prétendus mouvements nerveux qui n'avaient rien de réel… » Babet se lève, s'écrie que le fait est faux et « qu'elle n'a jamais vu M. Dubois qu'en gravure sur les quais ». Le président ordonne que le grand chirurgien sera cité à comparaître. Il se présente le surlendemain, — c'était le 23 novembre, — et déclare que, il y a plusieurs années, étant à sa maison de campagne de Vitry, près Choisy, « une dame, grande et élancée, l'a consulté au sujet d'une contraction nerveuse du visage dont elle se disait affligée depuis un vol commis dans sa maison. Il l'examina et diagnostiqua sans hésitation que cette affection était feinte et qu'il avait affaire à une simulatrice.

— Reconnaîtriez-vous cette dame ?

— Je ne crois pas ; il y a longtemps que j'ai reçu cette visite. »

Babet s'avance majestueusement, soulève son voile, enlève son chapeau et, se postant à deux pas du témoin : « Monsieur Dubois, dit-elle, je vous livre ma figure et ma voix. »

Sans presque la regarder, Dubois, visiblement embarrassé, répond simplement : « Je ne crois pas reconnaître madame. »

Alors, exultante, Babet annonce d'une voix sonore qu'elle va révéler un grand secret, qu'elle a eu le tort de taire jusqu'alors. — « Oui, messieurs, s'écrie-t-elle, une personne s'est présentée chez monsieur Dubois, et cette personne est l'accusée Julie. Elle y est allée non pas une fois, mais deux fois, conduite par M. de Normont qui lui donnait dix médecins tandis qu'il m'en refusait un seul… »

Le président invite Dubois à regarder Julie Jacquemin.

— « Je jure sur mon honneur, atteste le chirurgien, que je n'ai jamais vu l'accusée, et si l'une de ces deux femmes est venue chez moi, c'est madame » ; — il désigne du doigt la comtesse de Normont. — « Je viens de la reconnaître à sa petite toux sèche. »

Babet, désarçonnée, se trouble, essaie de détourner l'incident en se lançant dans une histoire de lettres anonymes ; mais le conseiller Bourguignon la ramène à la question : il fait comparaître M. de Normont, trop reconnaissable à son visage grêlé et son œil unique. Dubois déclare ne l'avoir jamais vu ; d'ailleurs la simulatrice est venue seule chez lui. Madame de Normont s'est reprise ; elle s'étonne qu'après avoir affirmé ne pas la reconnaître, le témoin se soit si brusquement donné à lui-même un démenti. Quelle confiance accorder à une déposition si flottante ? Tandis qu'elle parle, Dubois l'observe attentivement, fixant sur elle son regard pénétrant d'impeccable physiologiste, et, tout à coup, l'interrompant :

— « Madame de Normont persiste, fait-il d'un ton très net ; eh bien, je la reconnais formellement ; et j'affirme que c'est elle qui est venue chez moi. »

Une grande rumeur monte de l'assistance. Enfin ! Tout s'éclaire ! Puisque madame de Normont a simulé son tic nerveux, elle a pu simuler pareillement l'empoisonnement. C'est elle la coupable, et la pauvre Julie est innocente. La belle plaidoirie de maître Bonnet rallie les derniers hésitants et Julie Jacquemin, naguère condamnée à mort par le jury parisien, est acquittée à l'unanimité par le jury versaillais. Le ténébreux mystère de cette longue intrigue est maintenant percé à jour.

Non ! Car en proclamant l'innocence de Julie et bien que la question ne leur ait pas été posée, les jurés inscrivent dans leur déclaration un considérant par lequel ils affirment leur conviction absolue de la réalité de l'empoisonnement. La comtesse de Normont n'a point menti ; elle a été bien véritablement la victime d'un attentat dont les auteurs restent inconnus. De sorte que cette contradiction oblige la Cour à prononcer un verdict ambigu : elle rend justice à Julie, mise sur-le-champ en liberté, et donne néanmoins raison à son accusatrice ; il est donc ordonné, en conséquence, que les auteurs du factum intitulé la Fable de l'empoisonnement de Choisy devront supprimer ce titre qui taxe d'imposture la comtesse de Normont dont la véracité est ainsi authentiquée par un jugement solennel.

*
* *

Sauf Julie qui, ramenée par Normont à Paris, rentra rue Meslay en triomphatrice acclamée, cette conclusion hétéroclite ne satisfaisait pleinement personne, puisqu'elle ne donnait pas la solution de la harcelante énigme. On expliquait l'anomalie de la déclaration du jury par le désir d'étouffer à tout jamais un conflit qui se présentait comme inextricable, et aussi par la crainte d'exposer à son tour madame de Normont à des poursuites pour accusation calomnieuse, ce qui aurait remis tout en question sans plus de chance de faire la lumière. On voulait simplement « en finir ». Nul ne saura donc jamais si l'on doit croire à l'hypocrite férocité de la tante ou à la monstrueuse imposture de la nièce. Les défenseurs de Julie eux-mêmes ne semblaient pas là-dessus renseignés et, dans une lettre insérée au Moniteur du 1 décembre 1814, ils émettaient l'espoir que « la Providence permettrait un jour que le secret de cette fatale affaire fût révélé ». Et bien des années plus tard, Billecoq, écrivant l'éloge de Bellart, disait : — « Nous fûmes, de part et d'autre, dans le procès Normont, ad-

versaires très animés, parce que chacun de nous avait sa conviction qui lui est demeurée entière et dont aucun de nous ne s'est jamais départi. »

Le peu que l'on connaît du sort postérieur des personnages mêlés à ce drame confus ne permet pas non plus une opinion précise. On peut affirmer cependant que l'auteur, quel qu'il fût, des lettres anonymes découvertes au matin du 1 avril devant la grande porte de la maison de Choisy connaissait bien madame de Mellertz : — « la révolution la fera mourir », y lisait-on. En effet, la tante de Babet, usée par son séjour en prison et par les émotions éprouvées, ne survécut que quatre mois au procès de Versailles. Elle mourut à sa maison de la rue Meslay le 23 avril 1815. À cette époque, les tribunaux civils retentissaient encore du nom de Charles de Normont et de celui de sa femme. L'instance en séparation, interrompue par le procès criminel, se poursuivait, donnant prétexte à de nouveaux Mémoires : Bellart et Bonnet soutenaient la plainte de Normont, Billecoq et Delacroix-Frainville défendaient Babet. Le jugement prononça la séparation au bénéfice du mari ; il était motivé « sur la conduite de madame la comtesse de Normont qui avait impliqué et compromis son époux au cours de l'instruction judiciaire et des débats devant les cours d'assises ». Elle ne fit point appel, jugeant bien que tout rapprochement serait impossible.

Normont n'épousa pas Julie puisque le divorce étant aboli depuis la Restauration, il ne put reconquérir sa liberté. D'ailleurs, il serait inélégant de franchir la limite qui sépare l'Histoire de l'indiscrétion, et, bien qu'il n'existe aucun descendant direct des principaux personnages qui ont figuré dans ce récit, on risquerait, en poursuivant l'enquête plus avant, d'éveiller des souvenirs depuis longtemps endormis et pénibles pour de très honorables familles. Il suffit d'indiquer que Charles de Normont mourut à Bruxelles en 1833.

Élisabeth Leverd, comtesse de Normont, avait obtenu par le jugement de séparation, la jouissance viagère de la maison de Choisy, car c'est là qu'on la retrouve, vivant pendant de longues années avec son père et sa mère. L'immeuble existe encore, tel, apparemment, qu'il se comportait en 1813, sauf que le jardin a, depuis lors, été morcelé ! C'est un bel hôtel dont la principale façade est en bordure de l'avenue de Paris et dont la grande porte s'ouvre sur l'ancienne rue des Savarts, devenue, depuis peu, la rue de Verdun. Un bâtiment comprenant les dépendances est en retour sur la rue Saint-Louis. Leverd mourut là, le 27 mars 1830 ; l'acte de décès le qualifie de rentier et de chevalier de la légion d'honneur, ce qui ne laisse pas que de surprendre un peu. Lui disparu, il paraît probable que, afin d'augmenter leurs ressources, sa femme et sa fille mirent en location le principal corps de logis et se confinèrent dans le petit bâtiment de la rue Saint-Louis, car c'est le domicile indiqué sur les actes de l'État civil. Madame Leverd décéda le 20 octobre 1845 ; elle avait quatre-vingt-six ans. Cinq ans plus tard mourait à soixante-cinq ans, le 19 mars 1850, Élisabeth Leverd, « veuve du comte Charles de Normont » ; deux de ses cousins germains déclarèrent son décès : Jean-Stanislas Leverd, rentier, à Paris, et Barthélemy Bladier, directeur de la comptabilité de l'Administration des biens de M. le duc d'Aumale.

FIN

Sources et licence

Texte : https://fr.wikisource.org/wiki/Babet_l%E2%80%99empoisonneuse%E2%80%A6_ou_l%E2%80%99empoisonn%C3%A9e. Domaine public ; transcription Wikisource CC BY-SA 4.0. Mise en forme : liregratuitement.com. Tout ce que nous ajoutons reste libre.